Quatre-vingt-quatrième année. — N° 80. Le Numéro : 35 francs. Lundi 31 Mars et Mardi 1er Avril 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-350 du 31 mars 1952 prorogeant la loi n° 49-458 du 2 avril 1949 accordant le bénéfice du maintien dans les lieux à certains clients des hôtels, pensions de famille et meublés (p. 3410).

Loi n° 52-351 du 31 mars 1952 constituant des détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air et fixant le régime des fonctionnaires de la météorologie en service dans ces détachements (p. 3410).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 29 mars 1952 fixant les dispositions relatives à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée à l'école nationale d'administration (p. 3411).

Arrêté du 31 mars 1952 portant ouverture des concours d'entrée à l'école nationale d'administration de 1952 (p. 3417).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 18 mars 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3417).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 52-352 du 31 mars 1952 portant convocation du collège électoral du département de la Loire pour l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale (p. 3417).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 26 mars 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3418).

Décrets du 26 mars 1952 portant promotions, nominations, affectations et réintégration d'officiers généraux (armées de terre et de mer, active) (p. 3418).

Décrets des 29 et 31 mars 1952 portant promotions, nominations et attribution de commandements (armée de mer, active) (p. 3420).

Décret du 31 mars 1952 portant promotions (gendarmerie nationale) (p. 3424).

Décrets du 31 mars 1952 portant promotions et nominations (armée de terre, active) (p. 3424).

Décrets du 31 mars 1952 portant promotions (armée de l'air, active) (p. 3441).

Tableau d'avancement, de l'année 1952, des ouvriers militaires (tailleurs et cordonniers) des troupes coloniales et *décision* portant nominations (p. 3442).

Tableau de départ colonial du 1er avril 1952 (p. 3443).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-353 du 31 mars 1952 portant ouverture de crédits provisionnels pour les mois de mars et avril 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale (p. 3449).

Arrêté du 25 mars 1952 portant autorisation de recrutement de personnel stagiaire à la cour des comptes (p. 3452).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 31 mars 1952 portant désignation des magistrats chargés de présider les tribunaux militaires permanents de Dakar et Tananarive ou appelés à y siéger comme juges civils pour le semestre du 1er avril au 1er octobre 1952 (p. 3452).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 3452).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Tableau d'avancement, de l'année 1952, pour le grade d'inspecteur général titulaire de l'administration centrale (p. 3453).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 29 mars 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3453).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 31 mars 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 3453).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 52-354 du 31 mars 1952 fixant les conditions d'application de l'article 2 de la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951 (p. 3453).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 3455).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunion de commission. — Avis de concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services du Conseil de la République (p. 3457).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 3458).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 3460).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires d'administration stagiaires à la direction des finances du Maroc (p. 3460).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la treizième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 3463).

Avis de concours pour l'admission aux emplois de sous-prote stagiaire et de lecteur d'épreuves stagiaire à l'imprimerie nationale (p. 3463).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 3460).

Annonces (p. 3464).

LOIS

LOI n° 52-350 du 31 mars 1952 prorogeant la loi n° 49-458 du 2 avril 1949 accordant le bénéfice du maintien dans les lieux à certains clients des hôtels, pensions de famille et meublés (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — La date du 1er avril 1954 est substituée à celle du 1er avril 1952 dans l'article 1er de la loi n° 49-458 du 2 avril 1949.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Loi n° 52-350. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Propositions de loi nos 101, 1407, 2208 ;
Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, n° 2926 ;
Discussion et adoption après déclaration d'urgence le 21 mars 1952.

Conseil de la République :
Transmission n° 143 année 1952 ;
Rapport de M. Louis Gros, au nom de la commission de la justice, n° 153, année 1952 ;
Discussion et adoption de l'avis le 27 mars 1952.

Assemblée nationale :
Acte pris de l'avis conforme le 27 mars 1952.

LOI n° 52-351 du 31 mars 1952 constituant des détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air et fixant le régime des fonctionnaires de la météorologie en service dans ces détachements (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Des détachements de météorologie sont constitués en temps de paix, pour être affectés organiquement à certaines

Loi n° 52-351. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Projet de loi n° 11845 (1re législature) ;
Rapport de M. Maurellet, au nom de la commission de défense nationale, n° 12151 (1re législature) ;
Discussion et adoption le 16 février 1951 (1re législature), n° 2897.

Conseil de la République :
Transmission n° 123, année 1951 ;
Rapport de M. Madelin, au nom de la commission de défense nationale, n° 247, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 19 avril 1951.

Assemblée nationale :
Avis du Conseil de la République n° 28 (2e législature) ;
Rapport de M. Maurellet, au nom de la commission de la défense nationale, n° 2832 ;
Adoption sans débat le 18 mars 1952.

grandes unités et formations de l'armée de l'air dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre de la défense nationale, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et du ministre de la France d'outre-mer.

Les effectifs de ces détachements sont prélevés sur les effectifs des corps institués conformément aux dispositions de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-2665 du 2 novembre 1945 portant unification des services de la météorologie, à l'exception toutefois des cadres locaux d'adjoints techniques de la météorologie de la France d'outre-mer.

Le régime des personnels entrant dans la composition de ces détachements est fixé, en dehors du cas de mobilisation générale ou partielle, conformément aux dispositions des articles suivants.

Art. 2. — Les personnels affectés aux détachements de météorologie de l'armée de l'air demeurent régis par le statut général des fonctionnaires et le statut particulier de leur corps sous réserve des dispositions spéciales prévues dans la présente loi.

Ils continuent à percevoir le traitement de leur grade, classe et échelon, dans leurs corps d'origine.

Art. 3. — Peuvent seuls être affectés aux détachements de l'armée de l'air les fonctionnaires qui auront souscrit un engagement à cet effet.

A compter de la date de promulgation de la présente loi, les candidats aux emplois du corps des ingénieurs de la météorologie et des corps métropolitains des ingénieurs des travaux météorologiques et des adjoints techniques de la météorologie devront s'engager à servir, le cas échéant, cinq années dans les détachements de météorologie de l'armée de l'air.

Art. 4. — Pour l'application des dispositions des articles 5 à 7 ci-après, les personnels du corps des ingénieurs de la météorologie et des corps d'ingénieurs des travaux météorologiques ont rang d'officier; ceux du corps métropolitain des adjoints techniques de la météorologie ont rang de sous-officier. Toutefois certains adjoints techniques principaux de la météorologie désignés par le décret prévu au second alinéa du présent article pourront recevoir rang d'officier.

Un décret contresigné par le ministre de la défense nationale, par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par le ministre de la France d'outre-mer fixera la concordance entre les grades des corps visés à l'article 1er de la présente loi et les grades de la hiérarchie militaire.

Art. 5. — Les personnels affectés aux détachements de météorologie de l'armée de l'air ont accès aux mess, cercles, bibliothèques et foyers et bénéficient des soins médicaux et des facilités de transports dans les mêmes conditions que les militaires de grade correspondant en activité.

Ils portent l'uniforme de l'armée de l'air avec des insignes de fonction et de grades définis par le décret prévu à l'article 4 ci-dessus.

Ils perçoivent une indemnité de première mise d'équipement dont le taux et les modalités de payement sont fixés par décret contresigné par le ministre des finances.

Art. 6. — Les personnels des détachements de météorologie sont, après accord du ministre de la défense nationale, mis à sa disposition par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et, s'il y a lieu, le ministre de la France d'outre-mer.

Ils peuvent être rappelés par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme ou le ministre de la France d'outre-mer après accord du ministre de la défense nationale ou à la demande de ce dernier, dans des conditions qui seront fixées par un arrêté conjoint des trois ministres.

Art. 7. — Les personnels des détachements de météorologie de l'armée de l'air sont soumis aux règles générales de la discipline militaire et assujettis aux dispositions du code de justice militaire pour l'armée de terre, dans les conditions ci-après:

Les ingénieurs de la météorologie sont soumis aux règles disciplinaire et pénale applicables aux ingénieurs militaires de l'air.

Les ingénieurs des travaux météorologiques et les adjoints techniques principaux de la météorologie, qui ont rang d'officier en vertu des dispositions de l'article 4 de la présente loi, sont soumis aux régimes disciplinaire et pénal applicables aux ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Les adjoints techniques de la météorologie, qui ont rang de sous-officier en vertu des dispositions de l'article 4 de la présente loi, sont soumis aux régimes disciplinaire et pénal des sous-officiers de l'armée de l'air.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 31 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE PFLIMLIN.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Dispositions relatives à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile, modifiée par la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, en son article 13;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié portant règlement d'administration publique, pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945, relatif à l'école nationale d'administration;

Vu le décret n° 47-1456 du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 90 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires en ce qui concerne l'organisation des comités médicaux, l'admission aux emplois publics et l'octroi des congés de maladie et de longue durée;

Sur la proposition du directeur de l'école nationale d'administration,

Arrête:

Art. 1er. — L'organisation et la discipline des deux concours d'entrée à l'école nationale d'administration prévus à l'article 1er du décret du 9 octobre 1945 susvisé sont fixées par les dispositions suivantes:

TITRE 1er

De l'organisation.

Conditions générales d'admission.

Art. 2. — Les deux concours d'entrée à l'école nationale d'administration sont ouverts respectivement aux candidats remplissant les conditions fixées aux articles 5 et 7 ci-après.

Tout candidat devra, en outre, remplir les conditions exigées par application des dispositions de la Constitution du 27 octobre 1946 et des lois en vigueur relatives à l'accès aux fonctions publiques.

Ne peuvent, toutefois, faire acte de candidature, les fonctionnaires appartenant à l'une des carrières auxquelles prépare l'école nationale d'administration, ni les élèves de cette école, sous réserve des dispositions de l'article 15 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 susvisé.

La liste des candidats autorisés à prendre part aux concours est arrêtée par le président du conseil.

Dates et centres des épreuves.

Art 3. — Chaque année un arrêté fixera la date à laquelle auront lieu, entre le 15 septembre et le 15 octobre, les épreuves d'admissibilité, et les centres où elles se dérouleront.

Les épreuves d'admission auront lieu à Paris dans les locaux de l'école. Les candidats seront convoqués individuellement pour les épreuves; toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Places mises aux concours.

Art 4. — Le nombre des places mises aux concours et la répartition des places entre les différentes sections seront fixés, par arrêté, deux mois au moins avant la première épreuve d'admissibilité.

I. — Du premier concours

Conditions d'admission.

Art. 5. — Le premier concours est ouvert aux jeunes gens âgés de vingt-six ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et qui justifient:

Soit être pourvus d'un des diplômes suivants: licence en droit, licence ès lettres, licence ès sciences, licence d'études de la France d'outre-mer, diplôme de l'école pratique des hautes études, diplôme d'un institut d'études politiques, diplôme de pharmacien, doctorat en médecine, doctorat vétérinaire;

Soit être titulaires du certificat délivré aux anciens élèves de l'école normale supérieure, de l'école normale supérieure de jeunes filles;

Soit avoir satisfait aux examens de sortie de l'une des écoles ou anciennes écoles suivantes:

Ecole de l'air, école d'application du génie maritime, école centrale des arts et manufactures, école centrale lyonnaise, école du haut enseignement commercial de jeunes filles, école des hautes études commerciales, école libre des sciences politiques, école municipale de physique et de chimie industrielle de Paris, écoles nationales d'agriculture, école nationale des chartes, école nationale de la France d'outre-mer, écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers, école nationale des langues orientales vivantes, école nationale des ponts et chaussées, école nationale de la santé publique, école nationale supérieure aéronautique, écoles nationales supérieures d'ingénieurs, école nationale supérieure des mines de Paris, école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, école nationale supérieure des télécommunications, école navale, écoles normales de l'enseignement du second degré, école normale de l'enseignement technique, école polytechnique, école spéciale militaire, école spéciale militaire interarmes, école supérieure d'électricité, école supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy, institut national agronomique.

Sont dispensés de produire un des diplômes visés ci-dessus les candidats qui pourront justifier des titres ou grades étrangers reconnus équivalents ou supérieurs au diplôme de licencié par l'arrêté du 6 octobre 1924 modifié.

A titre exceptionnel, certains jeunes gens ne satisfaisant pas aux conditions prévues au présent article peuvent être autorisés à se présenter au concours par décision du directeur de l'école nationale d'administration, après avis du conseil d'administration de l'école. Ils devront justifier d'études et de travaux personnels.

Epreuves obligatoires.

Art. 6. — Les épreuves obligatoires sont les suivantes:

A. — Epreuves d'admissibilité.

1° Une composition, rédigée en six heures, sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques ou sociaux depuis le milieu du dix-huitième siècle (coefficient 7);

2° Une composition, rédigée en quatre heures, sur un sujet choisi par le candidat parmi deux sujets portant sur les institutions politiques des principaux états contemporains (coefficient 3);

3° Une composition, rédigée en quatre heures, sur un sujet choisi par le candidat parmi deux sujets portant sur la géographie économique et humaine de la France et des autres territoires de l'Union française, de l'Europe, ainsi que des grands pays du monde (coefficient 3½);

4° La traduction en français, faite en trois heures, d'un texte écrit dans une des langues étrangères suivantes: allemand, anglais, arabe classique moderne, espagnol, italien, russe (coefficient 3).

Pour la langue arabe seulement, les candidats pourront utiliser un dictionnaire.

B. — Epreuves d'admission.

1° Une composition, rédigée en quatre heures, sur un sujet portant, selon la section pour laquelle le candidat a déclaré concourir, sur une matière ainsi déterminée (coefficient 4):

Administration générale: droit public et administratif;

Administration économique et financière: économie politique;

Administration sociale: économie sociale;

Affaires extérieures: histoire diplomatique depuis les traités de Westphalie;

2° Une conversation de vingt minutes avec le jury, ayant pour point de départ le commentaire en dix minutes d'un texte de caractère général. Les candidats disposent de trente minutes pour la préparation de ce commentaire (coefficient 5);

3° Une interrogation orale de quinze minutes portant, selon la section pour laquelle le candidat a déclaré concourir, sur une matière ainsi déterminée (coefficient 3):

Administration générale: législation financière;

Administration économique et financière: science et législation financières;

Administration sociale: législation sociale et droit du travail;

Affaires extérieures: droit international public;

4° Une interrogation orale de quinzes minutes sur une matière choisie par le candidat sur une liste établie par l'arrêté du 20 juin 1947 modifié par l'arrêté du 3 février 1950, et compte tenu des incompatibilités fixées. Cette matière est indiquée par le candidat lors de son inscription au concours (coefficient 2).

Les arrêtés visés à l'alinéa précédent précisent, en outre, les programmes correspondant à ces matières ainsi qu'à celles faisant l'objet des première et troisième épreuves d'admission;

5° Sous réserve des dispositions de l'article 10 ci-dessous, une épreuve d'exercices physiques portant à la fois sur les courses à pied, le saut en hauteur, le grimper à la corde, le lancement du poids, la natation (coefficient 2).

Le barème de cette épreuve est donné à l'annexe I du présent arrêté.

II. — Du second concours

Conditions d'admission.

Art. 7. — Le second concours est ouvert aux candidats âgés de vingt-quatre ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et justifiant, à cette date, d'une durée de quatre ans de services au moins dans un emploi de fonctionnaire, de temporaire, d'auxiliaire, d'agent contractuel ou d'ouvrier de l'Etat, des départements, des communes, des territoires d'outre-mer ou d'un établissement public. Le temps passé sous les drapeaux est assimilé aux services précités.

Le temps passé comme élève dans un établissement d'enseignement public dont le diplôme permet de prendre part au premier concours n'est pas retenu.

Epreuves obligatoires.

Art. 8. — Les épreuves obligatoires sont les suivantes:

A. — Epreuves d'admissibilité.

1° Une composition rédigée en six heures sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques ou sociaux, depuis le milieu du dix-huitième siècle (coefficient 6);

2° Une composition rédigée en quatre heures sur un sujet portant, selon la section pour laquelle le candidat a déclaré concourir, sur une matière ainsi déterminée (coefficient 6);

Administration générale: droit administratif;

Administration économique et financière: science et législation financières, au choix du candidat: budget, comptabilité publique et Trésor ou impôts et domaine public;

Administration sociale: législation sociale et droit du travail;

Affaires extérieures: histoire diplomatique depuis les traités de Westphalie;

3° Deux résumés en quatre heures d'un même document ou d'un même groupe de documents. Le premier sera d'une longueur fixée par le jury et comprise entre 500 et 1.500 mots, le second comportera 50 mots environ (coefficient 4).

B. — Epreuves d'admission.

1° Une composition en quatre heures sur un sujet portant, selon la section pour laquelle le candidat a déclaré concourir, sur une matière ainsi déterminée (coefficient 4) ;

Administration générale : droit public et droit constitutionnel français et comparé ;
Administration économique et financière : économie politique ;
Administration sociale : économie sociale ;
Affaires extérieures : géographie économique et humaine ;

2° Une conversation de vingt minutes avec le jury, ayant pour point de départ le commentaire, en dix minutes, d'un texte de caractère général. Les candidats disposent de trente minutes pour la préparation de ce commentaire (coefficient 5) ;

3° Une interrogation orale de quinze minutes portant, selon la section pour laquelle le candidat a déclaré concourir, sur une matière ainsi déterminée (coefficient 3) ;
Administration générale : législation financière ;
Administration économique et financière : économie sociale ;
Administration sociale : économie politique ;
Affaires extérieures : droit international public ;

4° Une interrogation orale de quinze minutes sur une matière choisie par le candidat sur une liste établie par l'arrêté du 30 juin 1947 modifié par l'arrêté du 3 février 1950 et compte tenu des incompatibilités fixées. Cette matière est indiquée par le candidat lors de son inscription au concours (coefficient 2) ;

Les arrêtés visés à l'alinéa précédent précisent, en outre, les programmes correspondant à ces matières ainsi qu'à celles faisant l'objet de la deuxième composition d'admissibilité et des première et troisième épreuves d'admission ;

5° Sous réserve des dispositions de l'article 10 ci-dessous, une épreuve d'exercices physiques portant à la fois sur les courses à pied, le saut en hauteur, le grimper à la corde, le lancement du poids, la natation (coefficient 2).

Le barème de cette épreuve est donné à l'annexe I du présent arrêté.

III. — Dispositions communes aux deux concours

Recul de la limite d'âge supérieure.

Art. 9. — La limite d'âge supérieure prévue aux articles 5 et 7 ci-dessus est reculée du temps passé sous les drapeaux, soit au titre du service militaire légal, soit au cours de périodes de mobilisation, soit en vertu d'un engagement pour la durée de la guerre, ainsi que du temps prévu par les dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises.

Dispense de l'épreuve d'exercices physiques.

Art. 10. — Les candidats atteints d'une infirmité reconnue après examen par le comité médical de l'école peuvent être dispensés, par le président du jury, de subir l'épreuve d'exercices physiques prévue aux articles 6 et 8 ci-dessus.

Les candidats admissibles passeront à Paris la visite médicale prévue dans la période au cours de laquelle se dérouleront les épreuves d'admission.

Il sera attribué aux candidats bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919 une note égale à la moyenne de celles obtenues à l'épreuve d'exercices physiques par leurs concurrents ; la note attribuée aux autres candidats sera de deux points inférieure à cette moyenne.

Epreuves facultatives.

Art. 11. — Les candidats à l'un ou à l'autre des concours peuvent obtenir, pour l'admission, des points supplémentaires, mais seulement ainsi qu'il est prévu à l'article 13 ci-après dans la mesure où la note attribuée est supérieure à la moyenne :

1° Par une épreuve marquant des qualités d'audace, notamment le pilotage d'avion ou de planeur, ou la descente en parachute (coefficient 1) ;

2° Par une ou deux épreuves dénotant une connaissance sérieuse d'une ou de deux langues étrangères. Ces épreuves comprennent une version, un thème et une conversation (coefficient 1 par épreuve). Pour l'arabe classique moderne, l'épreuve comprend seulement une version et un thème.

Pour les candidats au premier concours, cette épreuve ne peut pas porter sur la même langue que celle choisie pour la quatrième épreuve d'admissibilité.

Cette épreuve, ou éventuellement chacune de ces deux épreuves, a une durée de quinze minutes.

Notation et classement.

Art. 12. — Il est attribué à chacune des compositions une note de 0 à 20.

Art. 13. — Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenus forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

La note attribuée à chacune des épreuves facultatives n'entre en compte que pour les points excédant la note 10.

Art. 14. — Le jury de chaque concours appréciera souverainement, avant que soit levé l'anonymat des copies, le nombre de candidats à admettre aux épreuves d'admission. Nul ne pourra être admis, sauf décision motivée du jury, s'il lui a été attribué pour l'une des épreuves obligatoires autre que celle d'exercices physiques une note inférieure à 6.

Art. 15. — En cas de doute sur l'admission d'un candidat ou si deux ou plusieurs candidats ont obtenu le même total de points, ils peuvent être convoqués devant le jury et librement interrogés pendant quinze minutes. Le jury arrête ensuite le classement définitif.

Art. 16. — La liste de classement des candidats reçus, arrêtée par le jury, est adressée par le directeur de l'école nationale d'administration au président du conseil, qui prononce l'admission à l'école.

Les affectations aux sections sont effectuées dans les conditions déterminées aux articles 14 et 15 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 ci-dessus visé.

Examen médical.

Art. 17. — Ne peuvent être admis que les candidats remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction publique et reconnus soit indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou nerveuse, soit définitivement guéris.

Pour être autorisé à faire acte de candidature, tout candidat doit fournir un certificat d'un médecin de son choix attestant qu'il satisfait aux conditions exigées à l'alinéa précédent. Les frais de cet examen sont à la charge de l'intéressé.

Lors de leur entrée à l'école, les candidats reçus subiront les visites prévues à l'article 10 du décret du 5 août 1947 susvisé ; leur admission définitive est subordonnée au résultat de ces visites ou, exceptionnellement, à celui de visites ultérieures, sans qu'en aucun état de cause le délai accordé puisse excéder un an.

Pièces à fournir.

Art. 18. — Les demandes d'admission au concours doivent soit être adressées, par pli recommandé, au directeur de l'école nationale d'administration, 56, rue des Saints-Pères, dans les délais qui seront fixés, chaque année par l'arrêté prévu à l'article 3 ci-dessus, soit être déposées, dans les mêmes délais, tous les jours ouvrables, de huit heures trente à douze heures, au secrétariat de l'école, qui en délivrera reçu ; les candidats doivent notamment préciser, dans leur demande, la section de l'école pour laquelle ils entendent concourir.

Les pièces suivantes devront être jointes à ces demandes, qui doivent être établies suivant le modèle donné à l'annexe II :

1° Une expédition authentique de leur acte de naissance ayant moins de trois mois de date ;

2° Un certificat de nationalité pour les candidats qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire titulaire ;

3° Un extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date (bulletin n° 3) ;

4° Pour les candidats au premier concours, une copie des diplômes ou certificats exigés, certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police du lieu de leur résidence.

Les candidats au second concours doivent fournir copie de leurs diplômes dans les mêmes formes ;

5° Pour les candidats au second concours, un état des services civils accomplis. Cet état doit être établi suivant le modèle donné en annexe III et délivré par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Les candidats au premier concours sont également tenus de présenter le même relevé s'ils ont appartenu à un service public.

Un état de services doit être fourni pour chacune des administrations auxquelles a appartenu le candidat ;

6° Un état signalétique et des services militaires ou une copie certifiée conforme de ce document et, pour ceux qui n'ont pas effectué leur service militaire, une pièce attestant leur situation au regard des lois sur le recrutement de l'armée. Les candidats joindront éventuellement copie de leurs citations ;

7° Pour les candidats ressortissants de la loi du 31 mars 1919 qui désirent bénéficier des dispositions du troisième alinéa de l'article 10 ci-dessus, le titre de pension ou le livret militaire ou une copie certifiée conforme de l'une de ces pièces ;

8° Pour les candidats qui désirent bénéficier des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 visées à l'article 9 ci-dessus: certificats de vie des enfants;

9° Trois enveloppes timbrées à l'adresse des candidats.

Les candidats qui se sont présentés à un concours précédent sont tenus de fournir un nouveau dossier; ils sont toutefois dispensés de présenter les pièces indiquées ci-dessus aux paragraphes 2°, 4°, 6° et 7°, si aucune modification n'est intervenue dans leur situation.

Les candidats au second concours qui ont été autorisés à prendre part aux épreuves qui ont eu lieu entre le 15 février et le 15 mars de l'année du concours, en vue de bénéficier des facilités de préparation prévues par le décret du 20 octobre 1950, n'auront à présenter que les pièces suivantes:

La demande d'admission (modèle de l'annexe II); toutefois, ces candidats n'auront pas à fournir le certificat médical prévu sur ladite demande;

Pour les candidats ressortissants de la loi du 31 mars 1919 qui désirent bénéficier des dispositions du troisième alinéa de l'article 10 ci-dessus et qui ne se sont pas présentés à un concours précédent, le titre de pension ou le livret militaire ou une copie certifiée conforme de l'une de ces pièces;

Trois enveloppes timbrées à leur adresse.

Les candidats déclarés admissibles à la session précédente du second concours et ayant demandé à bénéficier des facilités de préparation présenteront les mêmes pièces que celles indiquées au paragraphe précédent pour les candidats qui ont été autorisés à prendre part aux épreuves prévues à l'article 2 du décret du 20 octobre 1950.

Ne seront retenues ni les demandes expédiées après la date limite de dépôt des candidatures, ni celles à l'appui desquelles n'auraient pas été adressées dans le même délai toutes les pièces prévues ci-dessus. Le fait pour les candidats autorisés à prendre part aux épreuves prévues à l'article 2 du décret du 20 octobre 1950 ainsi que ceux déclarés admissibles à la précédente session du second concours, et ayant demandé à bénéficier des facilités de préparation, de ne pas adresser leur dossier dans le délai exigé ne fera pas obstacle à l'application des dispositions de l'article 8 du décret du 20 octobre 1950.

TITRE II

De la discipline.

Art. 19. — La surveillance des épreuves des concours d'entrée à l'école est placée sous la responsabilité du directeur ou de son délégué.

Art. 20. — Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute infraction au règlement du concours, entraîne l'exclusion du concours, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions pénales prévues par la loi du 23 décembre 1901.

La même mesure peut être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude.

Art. 21. — Lors des épreuves, il est interdit, notamment, aux candidats:

1° D'introduire dans le lieu des épreuves tout document ou note quelconque;

2° De communiquer entre eux ou de recevoir des renseignements de l'extérieur;

3° De sortir de la salle sans autorisation du président des épreuves.

Les candidats doivent se prêter aux surveillances et vérifications nécessaires.

Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de constatation de flagrant délit. Le surveillant responsable établit un rapport qu'il transmet au jury.

Art. 22. — L'exclusion du concours est prononcée par le jury, complété par le directeur ou son délégué.

Le jury peut en outre proposer au président du conseil l'interdiction temporaire ou définitive de se présenter à un concours ultérieur de l'école.

Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué et mis en état de présenter sa défense.

Art. 23. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 1952.

Pour le président du conseil des ministres:

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation;

Le directeur du cabinet,

MAURICE AICARDI.

ANNEXE I

BAREME DE L'EPREUVE D'EXERCICES PHYSIQUES

Hommes.

NOTES	100 mètres.	1.000 mètres.	HAUTEUR (En mètres).	POIDS de 7,257 kg. (En mètres).	GRIMPER (En mètres).	NATATION 50 m. nage libre.
20	11"8/10	2'50	1,65	11,50	11	38"
19	12"	2'53	1,60	11	10,50	40"
18	12"2/10	2'56	1,55	10,50	10	42"
17	12"4/10	3'	1,50	10	9	44"
16	12"6/10	3'06	1,45	9,50	8	46"
15	12"9/10	3'12	1,40	9	7	48"
14	13"2/10	3'18	1,35	8,50	6	50"
13	13"5/10	3'24	1,30	8	5	52"
12	13"8/10	3'30	1,25	7,50	4	54"
11	14"1/10	3'36	1,20	7	3,50	56"
10	14"4/10	3'42	1,15	6,50	3	58"
9	14"7/10	3'48	1,10	6	2,50	1'
8	15"	3'54	1,05	5,50	2	1'02"
7	15"4/10	4'	1	5	1,75	1'06"
6	15"8/10	4'06	0,95	4,50	1,50	1'10"
5	16"2/10	4'12	0,90	4,	1,25	1'15"
4	16"6/10	4'19	0,85	3,75	1	1'20"
3	17"	4'26	0,80	3,50	0,75	1'25"
2	17"5/10	4'33	0,75	3,25	0,50	1'30"
1	18"	4'40	0,70	3	0,25	Sans limite de temps.

Conditions de déroulement des épreuves.

Course de 100 mètres: un seul essai, course individuelle.
Saut en hauteur: trois essais à chaque hauteur.
Lancer du poids: trois essais.
Grimper: sans l'aide des jambes.
Natation: nage libre, départ plongé.

Les performances qui se traduiraient par une fraction de note seront appréciées à la note inférieure.

Femmes.

NOTES	60 mètres.	500 mètres.	HAUTEUR (En mètres).	POIDS de 4 kg. (En mètres).	GRIMPER 3 m. vitesse.	NATATION 50 m. nage libre.
20	8"5/16	1'37	1,35	8,00	6"	49"
19	8"6/10	1'38	1,33	7,75	6"5/10	52"
18	8"7/10	1'39	1,31	7,50	7"	56"
17	8"8/10	1'40	1,28	7,25	7"5/10	1'
16	8"9/10	1'42	1,25	7,00	8"	1'04"
15	9"	1'44	1,20	6,75	8"5/10	1'08"
14	9"2/10	1'46	1,15	6,50	9"	1'12"
13	9"4/10	1'48	1,10	6,25	10"	1'16"
12	9"6/10	1'50	1,05	6,00	11"	1'20"
11	9"8/10	1'52	1,00	5,75	12"	1'24"
10	10"	1'54	0,95	5,50	13"	1'28"
9	10"4/10	1'56	0,90	5,25	14"	1'32"
8	10"8/10	1'58	0,85	5,00	16"	1'36"
7	11"2/10	2'	0,80	4,75	18"	1'40"
6	11"6/10	2'05	0,75	4,50	3 m.	1'44"
5	12"	2'10	0,70	4,25	2 m. 50	1'48"
4	12"5/10	2'15	0,65	4,00	2 m.	1'52"
3	13"	2'20	0,60	3,50	1 m. 50	1'56"
2	13"5/10	2'25	0,55	3,00	1 m.	2'
1	14"	2'30	0,50	2,50	0 m. 50	Sans limite de temps.

Conditions de déroulement des épreuves.

Course de 60 mètres: un seul essai, course individuelle.
Hauteur: trois essais à chaque hauteur.
Lancer du poids: trois essais.
Grimper: avec l'aide des jambes.
Natation: nage libre, départ plongé.

Les performances qui se traduiraient par une fraction de note seront appréciées à la note inférieure.

Ecole nationale d'administration
56, rue des Saints-Pères,
Paris (7e).
Tél.: Littré 92-31.

ANNEXE II

DEMANDE D'ADMISSION

au concours d'entrée à l'école nationale d'administration (1).
(Mois et année du concours.)

Catégorie (premier ou second concours) : ....
Section : ....
Centre des épreuves d'admissibilité : ....

Je, soussigné:
Nom (2) : ....
Prénoms : ....
Né le ...., à ...., département d ....,
Demeurant (3) ....
(Préciser, éventuellement, le numéro d'appel téléphonique: ....)
Nationalité (4) : ....
Profession actuelle : ....
Depuis le : ....

Ai l'honneur de solliciter de Monsieur le commissaire de la République, directeur de l'école nationale d'administration, l'autorisation de me présenter au { premier / second } (5) concours d'entrée à l'école nationale d'administration (mois et année du concours).

Diplômes (6) : ....
Nature : ....
Facultés ou établissements : ....

Services publics effectués (7) :

DATES du	DATES au	ADMINISTRATION	GRADE	LIEU	QUALITÉ (8)	DUREE Ans.	DUREE Mois.	DUREE Jours.
Total à ce jour................						....	....	....
Total au 1er janvier (année du concours)						Ans.	Mois.	Jours. ....

(1) A établir, si possible, à l'aide d'une machine à écrire.
(2) En capitales d'imprimerie.
(3) Indiquer l'adresse où toutes correspondances doivent être adressées.
(4) Dans le cas de naturalisation, joindre une copie, certifiée conforme, du décret prononçant la naturalisation et indiquer la date de publication de ce décret au *Journal officiel*.
(5) Rayer la mention inutile.
(6) Le candidat doit indiquer tous ses diplômes, que ceux-ci soient nécessaires ou non à son admission à concourir.
(7) Le candidats doit indiquer tous les services publics effectués, même dans le cas où ils excèdent la durée de quatre ans exigée pour le second concours; un état du modèle donné en annexe III du présent arrêté, sera également joint à la demande d'admission à concourir. Ces dispositions s'appliquent tant aux candidats du concours « Etudiants » qu'à ceux du concours « Fonctionnaires ».
(8) Titulaire, auxiliaire, contractuel, temporaire, ouvrier.

Emplois exercés dans des activités privées: ....
....
Situation militaire (en cas d'exemption de service militaire, en indiquer les causes):
Situation (9) : ....
(Les sursitaires indiqueront s'ils ont obtenu un diplôme de préparation militaire: P. M. E. ou P. M. S.)
Dates des services effectués: ....
Décorations: ....

Concours d'entrée à l'école auxquels le candidat s'est présenté antérieurement (10) : ....

Pour les candidats au second concours: ....
Le candidat a-t-il pris part aux épreuves prévues à l'article 2 du décret du 20 octobre 1950 en vue de bénéficier des facilités de préparation ? ....
Dates de ces épreuves: ....
Le candidat a-t-il bénéficié des facilités de préparation prévues ?
....

Situation de famille (11) : ....
Nombre d'enfants vivants et âges (12) : ....
Légitimes, légitimés, adoptés, naturels, nés d'un précédent mariage du conjoint (13).
Profession du conjoint et lieu d'exercice de la profession: ....
....
Profession et adresse des parents: ....
....

MATIERES CHOISIES

I. — Epreuves obligatoires

Candidats au premier concours.

Langue choisie pour la quatrième épreuve d'admissibilité: ....
Matière faisant l'objet de la quatrième épreuve d'admission (14) : ....
....

Candidats au second concours.

Pour les candidats de la section d'administration économique et financière:
Matière choisie pour la deuxième épreuve d'admissibilité;
Budget, comptabilité publique et Trésor
ou
Impôts et domaine public.
{ Rayer la mention inutile.

Pour les candidats des quatre sections.

Matière faisant l'objet de la quatrième épreuve d'admission (14) : ....
....

II. — Epreuves facultatives

1° Epreuve marquant les qualités d'audace: ....
2° Epreuve de langues étrangère. { a) .... b) ....
(Indiquer la ou les langues choisies.)

Le candidat demande-t-il à être dispensé de l'épreuve d'exercices physiques ?
OUI — NON (Rayer la mention inutile.)
L'intéressé est-il bénéficiaire de la loi du 31 mars 1919 ?
Si l'intéressé s'est présenté à un concours antérieur, cette dispense lui a-t-elle été accordée ?

A................................, le................................
Le candidat,

(9) Non appelé, sursitaire, mobilisé, démobilisé (préciser les dates).
(10) Indiquer dates et catégories (spécial, normal « Etudiants » ou « Fonctionnaires ») ainsi que les résultats obtenus.
(11) Célibataire, marié, veuf ou divorcé.
(12) Joindre les certificats de vie ou les extraits de naissance pour les enfants nés postérieurement à 1945, si le candidat demande à bénéficier des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (voir article 9 du présent arrêté).
(13) Rayer les mentions inutiles.
(14) Lorsque plusieurs programmes sont prévus pour la même matière, le candidat doit préciser celui qu'il a choisi (I, II, III ou IV).

CERTIFICAT MEDICAL

(A faire compléter par un médecin choisi par le candidat.)

Je, soussigné, docteur (noms et prénoms) (1).....

.....

à .....

certifie que M. (noms et prénoms du candidat).....

.....

à....., candidat au concours d'entrée à l'école nationale d'administration,

N'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions auxquelles prépare l'école nationale d'administration;

Que l'examen effectué en vue du dépistage des troubles psychopathologiques et des affections cancéreuses n'a mis en évidence aucune manifestation morbide;

Qu'il est reconnu indemne de toute affection tuberculeuse, ou définitivement guéri.

A....., le.....

(Signature.)

(Cachet.)

Pièces à joindre à la présente demande (2).

1° Une expédition authentique de l'acte de naissance ayant moins de trois mois de date;

2° Un certificat de nationalité pour les candidats qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire titulaire;

3° Un extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date (bulletin n° 3);

4° Pour les candidats au premier concours, une copie des diplômes ou certificats exigés, certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police du lieu de la résidence.

Les candidats au second concours doivent également fournir copie de leurs diplômes dans les mêmes formes;

5° Pour les candidats au second concours, un état des services civils accomplis. Cet état doit être établi suivant le modèle donné en annexe III et délivré par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Les candidats au premier concours sont également tenus de présenter le même relevé s'ils ont appartenu à un service public.

Un état de services doit être fourni pour chacune des administrations auxquelles a appartenu le candidat;

6° Un état signalétique et des services militaires ou une copie certifiée conforme de ce document et, pour ceux qui n'ont pas effectué leur service militaire, une pièce attestant leur situation au regard des lois sur le recrutement de l'armée. Les candidats joindront, éventuellement, copie de leurs citations;

7° Pour les candidats ressortissants de la loi du 31 mars 1919, qui désirent bénéficier des dispositions du deuxième alinéa de l'article 10 du présent arrêté, le titre de pension ou le livret militaire, ou une copie certifiée conforme de l'une de ces pièces;

8° Pour les candidats qui désirent bénéficier des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 visées à l'article 9 du présent arrêté: certificats de vie des enfants ou extraits de naissance pour les enfants nés postérieurement à 1945;

9° Trois enveloppes timbrées à l'adresse des candidats.

(1) En capitales d'imprimerie.

(2) Les candidats qui se sont présentés à un concours précédent sont tenus de fournir un nouveau dossier; ils sont toutefois dispensés de présenter les pièces indiquées ci-dessus aux paragraphes 2, 4, 6 et 7 si aucune modification n'est intervenue dans leur situation.

Les candidats au second concours qui ont été autorisés à prendre part aux épreuves qui ont eu lieu entre le 15 février et le 15 mars de l'année du concours en vue de bénéficier des facilités de préparation prévues par le décret du 20 octobre 1950 n'auront à présenter que la demande d'admission ci-dessus, sans fournir le certificat médical prévu, et trois enveloppes timbrées à leur adresse; les candidats ressortissants de la loi du 31 mars 1919 qui désirent bénéficier des dispositions du deuxième alinéa de l'article 10 du présent arrêté et qui ne se sont pas présentés à un concours précédent sont tenus de fournir le titre de pension ou le livret militaire ou une copie certifiée conforme de l'une de ces pièces.

ANNEXE III

CONCOURS D'ENTREE
à l'école nationale d'administration.

(Mois et année du concours.)

ADMINISTRATION: .....

Etat des services

de M. .....,
né le ....., à .....,
candidat au concours d'entrée à l'école nationale d'administration
du (date des épreuves) .....,
entré dans l'administration le .....,
en qualité de .....

Pour les fonctionnaires titulaires:

Date de titularisation: .....

GRADE	DATE de la décision.	QUALITE (1)	AFFECTATION (Lieu, service.) (2)	PÉRIODES D'EMPLOI (3) — Dates. — Du	Au	OBSERVATIONS

(1) Titulaire, auxiliaire, contractuel, temporaire, ouvrier.
(2) Préciser les différentes affectations dont l'intéressé a fait l'objet.
(3) Y compris toutes périodes ne correspondant pas à l'exercice de la fonction et retenues pour l'avancement.

Soit une ancienneté de ..... ans, ... mois, ... jours, au 1er janvier (année du concours).
L'intéressé exerce-t-il actuellement ses fonctions? .....

Services qui, ne correspondant pas à l'exercice effectif de la fonction, ont été retenus pour l'avancement.

DURÉE DU RAPPEL — Ancienneté accordée.	MOTIF	OBSERVATIONS

Soit: ..... ans ..... mois ..... jours.

Renseignements divers.

1° Le candidat a-t-il été élève dans un établissement d'enseignement public dépendant de son administration ou permettant d'y accéder? .....
.....

Dans l'affirmative, préciser:
Le nom de l'établissement: .....
La période de scolarité: du .....
au .....
La qualité de l'élève pendant sa scolarité (notamment était-il fonctionnaire stagiaire?): .....
Les références de la décision conférant cette qualité: .....
.....
L'intéressé percevait-il un traitement pendant sa scolarité? .....

2° Observations diverses: .....
.....

Les renseignements donnés ci-dessus conditionnent l'admission à concourir; le présent état doit être établi et signé par l'autorité administrative investie du pouvoir de nomination.

A ....., le .....

Nom: .....
Qualité: .....

(Cachet de l'administration.) (Signature.)

Ouverture des concours d'entrée à l'école nationale d'administration de 1952.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'arrêté du 29 mars 1952 fixant les dispositions relatives à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée à l'école nationale d'administration,

Arrête:

Art. 1er. — Deux concours d'entrée à l'école nationale d'administration sont ouverts, respectivement, aux candidats remplissant les conditions fixées aux articles 5 et 7 de l'arrêté du 29 mars 1952 susvisé.

Art. 2. — Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 15, 16, 17 et 18 septembre 1952 pour le premier concours et les 15, 16 et 17 septembre 1952 pour le second concours; elles auront lieu dans les centres suivants au choix des candidats: Paris, Alger, Dakar, Saïgon et Strasbourg.

La date des épreuves d'admission sera fixée ultérieurement.

Art. 3. — Les demandes d'admission aux concours devront soit être adressées, par pli recommandé, au directeur de l'école nationale d'administration 56, rue des Saints-Pères, du 1er mai au 14 juin 1952 inclus, soit être déposées, dans les mêmes délais, tous les jours ouvrables, de huit heures trente à douze heures, au secrétariat de l'école qui en délivrera reçu. Les candidats devront notamment préciser, dans leur demande, la section de l'école pour laquelle ils entendent concourir.

Ne seront retenues ni les demandes expédiées après le 14 juin, ni celles à l'appui desquelles n'auraient pas été adressées, dans le même délai, toutes les pièces prévues à l'article 18 de l'arrêté du 29 mars 1952 susvisé, à l'exception de la copie des diplômes ou certificats exigés qui pourra être transmise le 31 juillet au plus tard.

Art. 4. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1952.

Pour le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 18 mars 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 18 mars 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 4 mars 1952 portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les étrangers résidant en France dont les noms suivent:

Au grade de commandeur.

M. Edmond Audemars, industriel, Suisse. Officier de 1930.

Au grade d'officier.

MM.

Thomas Exshaw, président de la British Legion à Bordeaux et Sud-Ouest de la France, vice-président de la chambre de commerce britannique de Bordeaux, Britannique. Chevalier de janvier 1939.

Eugène Lubovitch, industriel, Américain. Chevalier du 5 avril 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Arenzana y Chinchilla, consul général d'Espagne à Marseille, Espagnol; 10 ans de services.

Barber, journaliste, Britannique; 25 ans de services.

Alfred de Bengoechea, homme de lettres, Colombien; plus de quarante ans de services.

Mme Geneviève Chase, Américaine; 25 ans de services dévoués rendus à la France et à ses œuvres de bienfaisance.

William Cromarty, directeur de la compagnie Eastern Telegraph à Paris, Britannique; 30 ans de pratique professionnelle.

Emile-Léon Dehaye, industriel, consul honoraire de Belgique à Nantes (Loire-Inférieure), Belge; 38 ans de services rendus aux intérêts français.

Lambert-Joseph Dehousse, industriel à Pau (Basses-Pyrénées), Belge; 23 ans de services rendus à l'industrie française.

Dyre Diriks, artiste peintre, docteur en médecine, Norvégien; 30 ans de pratique artistique.

Joseph Eschweiler, dit Jean Clairjois, directeur de théâtre, Belge; 25 ans de services rendus à la diffusion de l'art dramatique français.

Roland Klein, ancien délégué de la Croix-Rouge américaine à Lisbonne, Américain; plus de 30 ans de services rendus à la cause française.

Johan-Hendrick Lahneman, industriel, Hollandais; 25 ans de services rendus à l'industrie française.

Abel de Neef, industriel, Belge; 15 ans de services.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 52-352 du 31 mars 1952 portant convocation du collège électoral du département de la Loire pour l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 46-667 du 12 avril 1946 instituant une procédure exceptionnelle de vote par correspondance en faveur de certaines catégories d'électeurs empêchés de voter dans des conditions normales;

Vu la loi n° 46-668 du 12 avril 1946 instituant une procédure exceptionnelle de vote par procuration en faveur de certaines catégories d'électeurs;

Vu la loi n° 46-2175 du 8 octobre 1946 modifiant et complétant la loi n° 46-815 du 26 avril 1946 rendant applicables pour 1946, aux assemblées prévues par la Constitution, les incligibilités relatives aux élections de 1945;

Vu la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale;

Vu la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 modifiant la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale, et notamment son article 17;

Vu la loi n° 51-534 du 12 mai 1951 relative au renouvellement de l'Assemblée nationale;

Vu le décret n° 51-535 du 12 mai 1951 relatif à l'application de la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 susvisée;

Vu le décret n° 51-536 du 12 mai 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 susvisée;

Vu le décret n° 51-537 du 12 mai 1951 fixant les modalités d'application du titre V de la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 susvisée;

Vu le décret n° 51-111 du 24 septembre 1951 portant application de l'article 17 de la loi du 5 octobre 1946 modifiée par la loi du 9 mai 1951;

Vu le décret n° 51-140 du 6 février 1952 portant application de l'article 4 de la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 modifiant la loi du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale;

Vu le compte rendu de la séance du 6 mars 1952 au cours de laquelle l'Assemblée nationale a pris note du décès de Mme Denise Bastide, député de la Loire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le collège électoral est convoqué dans le département de la Loire pour le dimanche 4 mai 1952 en vue de procéder à l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale dans les formes prévues par la loi du 5 octobre 1946 modifiée, et notamment son article 17.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé le dimanche 18 mai 1952.

Art. 2. — La campagne électorale sera ouverte le 14 avril 1952, à zéro heure.

Art. 3. — L'élection aura lieu sur les listes électorales arrêtées le 31 mars 1952.

Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter les modifications à ces listes, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 4. — Le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à huit heures.

Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, le préfet de la Loire pourra prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée, cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à dix-huit heures.

Art. 5. — Le dépouillement des résultats suivra immédiatement le scrutin. Entreront seuls en compte les bulletins des candidats auxquels un récépissé définitif a été délivré. Le relevé des candidatures régulièrement enregistrées à la préfecture sera transmis par le préfet aux maires des communes composant la circonscription électorale, deux jours au moins avant le scrutin.

Art. 6. — Dans chaque commune, le bureau de vote fera le recensement du scrutin dont il consignera le résultat au procès-verbal. Lorsque la commune sera partagée en sections, les présidents et les membres des divers bureaux porteront à la première section le procès-verbal de leurs sections respectives, avec les réclamations et annexes, y compris les feuilles d'émargement des votants. Le bureau de la première section fera, en présence des présidents des autres sections, le recensement des votes émis par la commune. Un délégué de chaque candidat pourra assister à ces opérations.

Art. 7. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 26 mars 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(Mutilé à 100 p. 100 de la guerre 1914-1918.)

Par décret du Président de la République en date du 26 mars 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relative aux nominations et promotions dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 à titre définitif, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, l'officier supérieur, mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est élevé à la dignité de grand'croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur (pour compter de la date de la signature du présent décret):

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

M. Feuillade (Jules-Louis), capitaine de vaisseau de réserve. Grand officier du 11 janvier 1937. Cinq fois cité. Trois fois blessé.

Décret du 26 mars 1952 portant promotions d'officiers généraux de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus, à titre définitif, à la date du présent décret, dans la 1re section du cadre de l'état-major général:

Au grade d'ingénieur général de 1re classe (D. E. F. A.).

M. l'ingénieur général de 2e classe Pages (Martial-Henri-Louis-Jean-Baptiste-Marie).

M. l'ingénieur général de 2e classe Leleu (Alexandre).

Au grade d'ingénieur général de 2e classe (D. E. F. A.)

M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe Lapeyre (Jean).

M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe Gentil (Marcel).

M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe Carre (Louis-Marie-Célestin).

M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe Wilmet (Marc).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 26 mars 1952 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans la 2e section du cadre de l'état-major général:

Au grade d'ingénieur général de 2e classe (D. E. F. A.)

(Pour prendre rang du 14 mars 1952.)

M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe Chassing (Francisque-Henri).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 26 mars 1952 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre (1re section du cadre de l'état-major général).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de brigade Rethore (Jean-Marie-Henri) est nommé commandant de l'arme blindée et de la cavalerie du 2e corps d'armée.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Décret du 26 mars 1952 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine :

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 11 avril 1952.)

M. le capitaine de vaisseau Sap (René-Etienne), du port de Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Kraft, placé dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 26 mars 1952 portant promotion et affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 21 avril 1911 portant organisation du corps des ingénieurs du génie maritime ;

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte ;

Vu le décret du 19 février 1952 portant nomination de l'inspecteur général des fabrications et programmes ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine, pour compter du 1er mars 1952 :

Au grade d'ingénieur général de 1re classe du génie maritime.

M. l'ingénieur général de 2e classe Schennberg (Charles-François-Joseph), en remplacement de M. l'ingénieur général de 1re classe Balland, nommé inspecteur général des fabrications et programmes.

Art. 2. — M. l'ingénieur général de 1re classe du génie maritime Schennberg est nommé chef du service technique des constructions et armes navales.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 26 mars 1952 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret n° 51-1381 du 28 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes ;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions des secrétaires d'Etat en matière de défense nationale ;

Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale ;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le vice-amiral Auboyneau (Ph.-M.-J.-R.) est nommé commandant des forces maritimes d'Extrême-Orient.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 26 mars 1952 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret n° 51-1381 du 28 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes ;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions des secrétaires d'Etat en matière de défense nationale ;

Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale ;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le vice-amiral Ortoli (P.-A.-P.) est nommé aux fonctions d'inspecteur général des forces maritimes et aéronavales.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 26 mars 1952 portant affectations d'officiers généraux.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret n° 51-1381 du 28 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes ;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions des secrétaires d'Etat en matière de défense nationale ;

Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale ;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les officiers généraux énumérés ci-dessous sont désignés pour exercer les fonctions et commandement suivants :

M. le contre-amiral Wietzel (R.-M.), chargé de l'instruction de réserves de l'armée de mer.

M. le contre-amiral Champion (J.-C.-F.), commandant du groupe des écoles de la Méditerranée.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 28 mars 1952 remettant un contrôleur général de la marine à la disposition du secrétaire d'Etat à la marine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 2 mars 1902 portant organisation du corps de contrôle de l'administration de la marine, ensemble les textes qui l'ont modifiée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contrôleur général de 2e classe de la marine Emery (Jean-Armand) est remis à la disposition du secrétaire d'Etat à la marine, à compter du 5 avril 1952.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

JACQUES GAVINI.

Décret du 29 mars 1952 portant promotions dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine.

Par décret en date du 29 mars 1952, sont promus dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine:

Au grade d'ingénieur hydrographe en chef de 2e classe.

(A compter du 16 avril 1952.)

M. l'ingénieur hydrographe principal Grousson (R.-A.-F.), en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe en chef de 2e classe Rolland de Chambaudoin d'Erceville, retraité.

Au grade d'ingénieur d'hydrographe principal.

(A compter du 1er avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur hydrographe de 1re classe Le Fur (A.) (1), en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe principal Allard, placé en congé sans solde et hors cadres.

(A compter du 16 avril 1952.)

2e tour (choix). M. l'ingénieur hydrographe de 1re classe Eyries (M.-M.-E.), en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe principal Grousson, promu.

(1) Inscrit au tableau d'avancement.

Décret du 29 mars 1952 portant attribution de commandements.

Par décret en date du 29 mars 1952, les officiers désignés ci-après sont nommés aux commandements suivants:

A. — BATIMENTS DE SURFACE

Capitaines de vaisseau.

MM. Allain (J.-G.), du bâtiment de ligne *Richelieu*.
Dupont (J.-A.-A.), du bâtiment base *Béarn*.
Maggiar (R.-E.-C.-J.), de la marine au Tonkin.
Beret (P.-V.-V.-E.), du croiseur *Jeanne-d'Arc* et de l'école d'application des enseignes de vaisseau.

Capitaines de frégate.

MM. Delprat (H.), du bâtiment atelier *Vulcain*.
Goutlier (J.-M.), du destroyer *Le Malin*.
Landrot (J.-G.-M.), du tender d'aviation *Marcel Le Bihan*.

Capitaines de corvette.

MM. Duroux (J.-M.-H.), de l'escorteur de 2e classe *Somali*.
Henry (A.-H.), de l'escorteur de 2e classe *Annamite*.
Caubet (L.), de l'escorteur de 2e classe *Gracieuse*.
Delcourt (J.-P.-M.), du dragueur océanique *Belfort*.
Le Meg (G.-Y.-F.), du dragueur océanique *Laffaux*.
MM. Bigenwald (J.-A.-J.-G.), du bâtiment de débarquement *Odet*.
Cussac (A.-F.-M.-H.), du bâtiment de débarquement *Golo*.
de Perignon (P.-D.-J.-L.-M.), du bâtiment de débarquement *Laita*.
Teisserenc (M.-M.-F.-P.-E.), de la division navale d'assaut n° 1.
Duval (G.-A.), de la division navale d'assaut n° 10.
Bes de Berc (B.-M.-J.-M), de la marine à Pointe-Noire.

Lieutenants de vaisseau.

MM. Lhopitallier (A.-O.-M.), du patrouilleur *Indiscret*.
Constans (P.-P.-M.), u patrouilleur *Eveillé*.
Pierre-Duplaix (H.-L.-M.), du patrouilleur *Vigilant*.
Malvault (J.-F.-P.), du patrouilleur *Carabinier*.
Labbe (P.-Y.), du dragueur côtier *Primevère*.

Enseigne de vaisseau de 1re classe.

M. Brusson (J.-A.), du chasseur 706.

B — SOUS-MARINS

Capitaines de frégate.

MM. Bailleux (F.-J.), de la 1re escadrille de sous-marins.
Bougaran (M.-F.-M.), du centre de sous-marins de Lorient, de la 2e escadrille de sous-marins et du *Pollux*.

Lieutenants de vaisseau.

MM. Jobelin (Y.-A.-J.), du sous-marin *La Créole*.
Le Masson de Rance (M.-J.-H.-V.), du sous-marin *Mitte*.
Fabry (C.-J.), du sous-marin *Laubie*.

C. — AÉRONAUTIQUE NAVALE

Capitaines de vaisseau.

MM. Suquet (P.-H.-J.), de l'aéronautique navale au Maroc.
Ploix (L.-M.-A.), de l'aéronautique navale de la 3e région maritime.

Capitaines de frégate.

MM. Duval (R.-A.-A.), du centre d'expériences de Saint-Raphaël-Le Lion.
Tellier (M.), de l'aéronautique des Mureaux.

Capitaine de corvette.

M. Goullet de Rugy (R.-A.-F.), de la flotille 11/F.

Lieutenants de vaisseau.

MM. Pestel (J.-G.), de l'escadrille 33/S.
Lahit (R.-C.-A.), de l'escadrille 53/S.
Barnouin (A.-H.-M.), de la flotille 12/F.
Hervio (J.-C.), de la flotille 9/F.

Décret du 29 mars 1952 portant promotions ou nominations dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret du 29 mars 1952, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade de capitaine de vaisseau.

Les capitaines de frégate dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1952.)

M. Renard (Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Sizaire, retraité.

M. Dupont de Dinechin (Yvon-Roch-Marie-Bernard), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Saunois, retraité.

M. Daussy (Pierre-Gabriel), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Gerardin, retraité.

M. Begue (Louis-Jules-Sylvestre-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Le Masson, décédé.

(A compter du 11 avril 1952.)

M. Witrand (Jean-Léon), du port de Brest, en remplacement numérique de M. le contre-amiral Kraft, placé dans la 2e section.

Au grade de capitaine de frégate.

Les capitaines de corvette dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1952.)

M. Lignac (Jean-Antoine-Louis), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Viennot de Vaublanc, retraité.

M. Beslu (Maurice-Gustave-Adrien), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Merveilleux du Vignaux, retraité.

M. Laurens (Jean-Claude-Abel), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Goua, retraité.

M. Briand (Etienne-Maurice-François-Alfred), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Gaussot, placé en mission hors cadres.

M. Cevaer (Georges-Jean), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate Frossard, retraité.

M. Herman (Raymond-Henri), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Renard, promu.

M. Boy (Edouard-Annet-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Dupont de Dinechin, promu

M. Combes (Roger-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Daussy, promu.

M. Blanchard (Jean-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Begue, promu.

(A compter du 3 avril 1952.)

M. Donzel (Jacques-Henri), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Gorron, retraité.

(A compter du 9 avril 1952.)

M. Le Guillou de Penanros (Jean-Ludovic-Edouard-Marie), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Marc, retraité.

(A compter du 11 avril 1952.)

M. Groleau (Elie-Paul-Joseph-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Witrand, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Garreta (Henri-Paul), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Lignac, promu.

2e tour (choix). M. Baume (Gabriel-Marie-Jean-Albert), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Beslu, promu.

(A compter du 2 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Benezet (Jacques-Philippe-Léon-Germain), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Laurens, promu.

2e tour (choix). M. Granry (François), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Briand, promu.

(A compter du 3 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Jublin (Paul-Emile), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Cevaer, promu.

2e tour (choix). M. Vandoorne (Gérard-Lucien-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Herman, promu.

(A compter du 4 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Aymes (René-Paul), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Boy, promu.

2e tour (choix). M. Aubry (Yves-Marie-Paul-Fourier), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Combes, promu.

(A compter du 5 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Thome (Paul-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Blanchard, promu.

2e tour (choix). M. Roquebert (Michel-Georges-Marcel), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Donzel, promu.

(A compter du 6 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Boy (René-Georges-Edmond), du port de Brest, en complément d'effectif.

(A compter du 9 avril 1952.)

2e tour (choix). M. Houdayer (Raymond-Georges), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Le Guillou de Penanros, promu.

(A compter du 11 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Arnaud (Fernand-Pierre), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Groleau, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Durieste (Louis-Marie-Henry-François), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Garreta, promu.

2e tour (ancienneté). M. Le Gouellec (Pierre-Gilles-Marie-Henry-Théodore), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Baume, promu.

3e tour (choix). M. Brasart (Jean-François), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Schloesing, décédé.

(A compter du 2 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Jullas (André-Paul-Marie-Jacques), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Benezet, promu.

2e tour (ancienneté). M. Ducrot (Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Granry, promu.

3e tour (choix). M. Cerbelaud (Yves-Henri-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau d'Arcangues, décédé.

(A compter du 3 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Lussault (Pierre-Louis-Firmin), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Jublin, promu.

2e tour (ancienneté). M. Tissot (Claude-Charles), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Vandoorne, promu.

3e tour (choix). M. d'Anglejean-Chatillon (Pierre-Marie-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Chauffaille, nommé professeur d'hydrographie.

(A compter du 4 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Barthe-emy (Jean-Henri-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Aymes, promu.

2e tour (ancienneté). M. Granet (Jean-Claude-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Aubry, promu.

3e tour (choix). M. Durand-Viel (Marc-Marie-André), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

(A compter du 5 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Ruhlmann (André-Albert-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Thome, promu.

2e tour (ancienneté). M. Charnez (Pierre-Claude-Paul), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Roquebert, promu.

3e tour (choix). M. Adelus (Bernard-Ambroise-André), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

(A compter du 6 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Cousin de Mauvaisin (Henri-Marie-Roger), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Boy, promu.

2e tour (ancienneté). M. Meunier (Aurèle-Raphaël-Jean), du port de Toulon, en complément d'effectif.

3e tour (choix). M. Fatou (Alain-Maurice-Marcel-Paul), du port de Cherbourg, en complément d'effectif.

(A compter du 7 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Thieulin (Bernard-Michel-Fernand), du port de Toulon, en complément d'effectif.

(A compter du 9 avril 1952.)

2e tour (ancienneté). M. Astier (Jean-Yves-Marie-Vincent), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Houdayer, promu.

(A compter du 11 avril 1952.)

3e tour (choix). M. Corret (Jean-Lucien), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Arnaud, promu.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

(A compter du 1er avril 1952.)

Les ingénieurs mécaniciens en chef de 2e classe:

M. Guaisnet (Robert-Antoine), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Hennequin, décédé.

M. Vaillant (Victor-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Jean-Jean, retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

Les ingénieurs mécaniciens principaux dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1952.)

M. Vielle (Roger-Auguste), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Boyen, retraité.

M. Couprie (Auguste-Julien-Abel-Jean), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Guaisnel, promu.

M. Gombert (Pierre-Adolphe-Auguste), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Vaillant, promu.

(A compter du 8 avril 1952.)

M. Salon (André-Gabriel-Marcel), du port de Lorient, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Guillermou, retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1952.)

2e tour (choix). M. Piednoir (Jean-François), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Sagui, décédé.

(A compter du 2 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Geffroy (Georges-Etienne), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Vielle, promu.

2e tour (choix). M. Lelong (Henri-Maurice), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Couprie, promu.

(A compter du 3 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Darchen (Yves), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Gombert, promu.

(A compter du 8 avril 1952.)

2e tour (choix). M. Nicolas (Pierre-Charles-Alfred), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Salon, promu.

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er avril 1952.)

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte Le Bon (Lucien), du port de Rochefort (pilote de la flotte), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Helo, retraité.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1952.)

2e tour (choix). M. Loncle (Raphaël-Pacifique-Joseph-Marie), du port de Brest (timonier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Bremond, retraité.

(A compter du 2 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Pallier (René), du port de Brest (canonnier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Morlec, retraité.

2e tour (choix). M. Le Sant (Georges-Raymond), du port de Brest (fusilier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Combe, retraité.

(A compter du 3 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Crenes (Eugène), du port de Brest (radiotélégraphiste), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Delauge, retraité.

2e tour (choix). M. Kerampran (Joseph), du port de Brest (canonnier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Tous, décédé.

(A compter du 4 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Maral (Pierre-Jean-Julien), du port de Rochefort (mécanicien moteur avion), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Bon, promu.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er avril 1952.)

M. le premier maître hydrographe Cazes (Roger), mle 317 BIZ 30, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Loncle, promu.

(A compter du 2 avril 1952.)

M. le premier maître torpilleur Gouriet (Paul), mle 1555 L 28, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Pallier, promu.

(A compter du 3 avril 1952.)

M. le premier maître mécanicien moteur d'avion Lavergne (Serge), mle 1275 R 37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Sant, promu.

(A compter du 4 avril 1952.)

M. le maître principal mécanicien d'avion Stephan (Gabriel-Marie), mle 2558 B 30, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Crenes, promu.

(A compter du 5 avril 1952.)

M. le premier maître mécanicien Thibaut (Eugène-Edmond-Charles), mle 1191 R 30, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Kerampran, promu.

(A compter du 6 avril 1952.)

M. le maître principal timonier Bornheim (Charles), mle 8 C 31, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Maral, promu.

(A compter du 7 avril 1952.)

M. le maître principal pilote d'aviation Conq (Joseph-Marie), Mle 880 B 37, en complément d'effectif.

(A compter du 8 avril 1952.)

M. le maître principal infirmier Denis (Jean-Baptiste), mle 4532 B 30, en complément d'effectif.

(A compter du 9 avril 1952.)

M. le premier maître canonnier Fredon (Henri-Jean), mle 1500 R 31, en complément d'effectif.

(A compter du 10 avril 1952.)

M. le maître principal pilote d'aviation Serpaggi (Victor-Paul-Antoine), mle 1018 L 29, en complément d'effectif.

Décret du 31 mars 1952 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active).

Par décret en date du 31 mars 1952, sont promus dans le corps de service de santé du cadre actif de la marine:

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

(A compter du 1er avril 1952.)

M. le médecin en chef de 2e classe Magrou (Emile-Joseph-Jean), port matriculaire Cherbourg, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Lasmoles, nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

(A compter du 1er avril 1952.)

M. le médecin principal Fauconnier (Jean), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Beauchesne, décédé.

M. le médecin principal Mavic (Eugène), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Magrou, promu.

M. le médecin principal Dantec (Jacques), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Gautron, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de médecin principal.

(A compter du 1er avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Souquière (Georges-Henri), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Mathias, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Durand (Eugène-Léon-Robert), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin principal Fauconnier, promu.

(A compter du 2 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Lecalvé (Franck-Marie-Jean-Paul), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Mavic, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Dijonneau (André-Marie-Henri), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin principal Dantec, promu.

Au grade de médecin de 1re classe.

(A compter du 1er avril 1952.)

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Jaffry (Yves-Norbert-Jean), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Souquière, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Daoulas (Robert-Jean), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Durand, promu.

(A compter du 2 avril 1952.)

2e tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement. M. le médecin de 2e classe Beaudouard (Jack-Jean-Guy), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Lecalvé, promu.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Lacrotte (Jean-Claude-Louis-Joseph), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Dijonneau, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Guéguen (Guy-Eugène-Joseph-Marie), port matriculaire Lorient, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Brun (Georges-Marie), port matriculaire Lorient, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Roux (Maurice-Clément), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

(A compter du 3 avril 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Fichou (Jacques), port matriculaire Brest, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Récamier (Joseph-Marin-Pierre-Charles-Marie-Aimé-Jean), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

Décret du 31 mars 1952 portant promotion dans le corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 31 mars 1952, sont promus dans le cadre actif du corps du commissariat de la marine:

Au grade de commissaire en chef de 2e classe.

(Pour compter du 1er mai 1952.)

M. le commissaire principal Quere (Paul-Yves), port d'immatriculation Brest, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Jougounoux, placé en position de mission hors cadres.

Au grade de commissaire principal.

(Pour compter du 1er avril 1952.)

(Tour choix.) M. le commissaire de 1re classe Loison (Jacques-Eugène-Victor), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal de Grassel, précédemment promu à ce grade et maintenu en congé de longue durée.

(Pour compter du 1er mai 1952.)

(Tour ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe de La Jaille (Jacques-Eugène), port d'immatriculation Brest, en remplacement de M. le commissaire principal Quere, promu.

Au grade de commissaire de 1re classe.

(Pour compter du 2 juin 1952.)

2e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Piganeau (Gérard-Marie-Gabriel-Henri), port d'immatriculation Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Fribourg, précédemment promu.

Décret du 31 mars 1952 portant promotion et nomination d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 31 mars 1952:

Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale:

(Pour compter du 1er avril 1952.)

(Liste unique.)

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Giraud (H.-G.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Plat, placé en congé hors cadres.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Royer (P.-H.-J.-R.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Giraud, maintenu en service détaché.

M. l'ingénieur principal de l'artillerie navale Daumas (M.-L.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Royer, maintenu en service détaché.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Bouge (A.-M.-P.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Daumas, promu.

(Tour choix.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Jullien (H.-G.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Pons, placé en congé hors cadres.

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Grilliat (J.-L.) (1), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Panon-Desbassayns de Richemont, démissionnaire.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

(Pour compter du 1er avril 1952.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Ganivet (Société J.-F.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Samson, retraité.

(Liste unique.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

2e tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Guennegan (M.-R.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux Ganivet, promu.

(Pour compter du 2 avril 1952.)

(Tour ancienneté.) M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Masson (T.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux Pacaud, retraité.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Liste unique.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales.

(Pour compter du 1er avril 1952.)

M. Blain (Pierre-Louis), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Guennegan, promu.

M. Paute (Edmond-Henri), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, spécialité: artillerie, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Goffe, placé en congé hors cadres.

(Pour compter du 2 avril 1952.)

M. Guihal (Emile-Jean-Marie-Victor), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Masson, promu.

Décret du 31 mars 1952 portant promotion dans le corps des ingénieurs des travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 31 mars 1952, sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes:

Au grade d'ingénieur principal des directions de travaux.

(Pour compter du 1er avril 1952.)

M. Cren (Maurice), ingénieur de 1re classe des directions de travaux, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Lelerrier, retraité.

(Pour compter du 1er mai 1952.)

M. Villecroze (Marcel), ingénieur de 1re classe des directions de travaux, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Rohard, retraité.

Au grade d'ingénieur de 1re classe des directions de travaux.

(Pour compter du 1er avril 1952.)

2e tour (choix). M. Nota (Oreste), ingénieur de 2e classe des directions de travaux, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. Cren, promu.

(Pour compter du 1er mai 1952.)

3e tour (choix). M. Juvenal (Jean), ingénieur de 2e classe des directions de travaux, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. Villecroze, promu.

(Pour compter du 2 mai 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Gaubin (Gabriel), ingénieur de 2e classe des directions de travaux, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. Giordanengo, placé en congé de longue durée.

Décret du 31 mars 1952 portant nomination dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 31 mars 1952, sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe:

6e tour (concours). M. Bernard (Roger) (emploi vacant).

1er tour (choix) (E. T. S.). M. Le Thouff (Gaston), agent technique principal de 1re classe, port matriculaire: Brest (emploi vacant).

2e tour (concours). M. Bernard (Lucien), agent technique de 1re classe, port matriculaire: Brest (emploi vacant).

3e tour (concours). M. Brémond (André), agent technique de 3e classe, port matriculaire: Toulon (emploi vacant).

1e tour (choix) (2e liste). M. Pierrein (Ernest), chef de travaux, port matriculaire: Toulon (emploi vacant).

Le présent décret aura effet du 1er avril 1952.

Décret du 31 mars 1952 portant promotions (gendarmerie nationale).

Par décret en date du 31 mars 1952, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Meurs (Jean-Edouard-Edmond), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

M. Brousse (René-Adolphe), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

M. Dubois (Marcel-Pierre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de lieutenant colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Gaillard (Hector-Alexis), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Meurs, promu. — Maintenu.

M. Sequier (Georges), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Brousse, promu. — Maintenu.

M. Bouchardon (André), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Dubois, promu. — Maintenu.

M. Gentelle (Paul-Georges-Léon), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

M. Role (Hyacinthe-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Laugère (François), en remplacement de M. le chef d'escadron Gaillard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Taniou (Jules-Alexis-Marie), en remplacement de M. le chef d'escadron Sequier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lavalard (Lucien-Usmar-Henri), en remplacement de M. le chef d'escadron Bouchardon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Flecher (Paul-François-Xavier), en remplacement de M. le chef d'escadron Gentelle, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boulange (Gustave-Henri-Emile), en remplacement de M. le chef d'escadron Role, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lafosse (Georges-Marc-Marius), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roque (Emile), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chapon (Emile-René), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Epron (Jean-Guy), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gayraud (René-Hippolyte-Léopold), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cabille (Marcel-Emile), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Herrmann (Antoine), en remplacement de M. le capitaine Laugère, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Noizeux (Paul-Pierre-Yves), en remplacement de M. le capitaine Taniou, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Fratacci (Philippe-Raoul), en remplacement de M. le capitaine Lavalard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pamart (Jacques-Marie-Paul), en remplacement de M. le capitaine Flecher, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lamy (Christian-Eugène-Sylvain), en remplacement de M. le capitaine Boulange, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Baffert (Yvan-Alexandre), en remplacement de M. le capitaine Lafosse, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Richeux (Yves-Georges), en remplacement de M. le capitaine Roque, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Carbonnel (Georges-Albert), en remplacement de M. le capitaine Chapon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pierron (René-Charles-Emile), en remplacement de M. le capitaine Epron, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). Burignat (André-Louis), en remplacement de M. le capitaine Gayraud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Millischer (Joseph-Georges), en remplacement de M. le capitaine Cabille, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Arche (Henri-Eugène-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Zobrist (Jean-Jules), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Herve (Claude), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Farel (Gabriel-Auguste-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hourmant (Jean-François-Hervé), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dalencon (Georges-René), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Laval (Paul-Léon-Pascal), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers:

MM. Lefebvre (Adonis-Lucien).
Charliac (René).
Pauly (Georges-Lucien-René).
Boules (André-Louis).
Peltreau (Raymond).
Martin (Jean-Paul-Joseph).
Schlosser (Nicolas).
Dessup (Charles-Joseph).
Dreze (Emile-Félix-Louis).
Autaa (Robert-Pascal).
Longis (Maurice-Louis-Emile).

Décret du 31 mars 1952 portant promotions d'officiers de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi (armée de terre).

Par décret en date du 31 mars 1952, sont promus à titre définitif, à l'ancienneté, hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ci-après désignés:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1950.)

M. le capitaine Segond (Paul-Xavier-Marie), subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

M. Charvet (Georges-Marie), division territoriale d'Alger.
M. Duboisset (Guy-Franiz-Jean), subdivision de Nevers.
M. Neaud (René), subdivision de Paris.
M. Oddou (Gaston-Henri-Joseph), subdivision de Grenoble.
M. de Pelacot (René-Emile), subdivision de Paris.
M. de L'Escalopier (Michel-Marie-Gaspard), subdivision de Chartres.
M. Cabart (Maurice-Eugène), subdivision de Perpignan.
M. Gauchet (Maurice-Henri-Edmond), subdivision de Toulon.
M. Cousin (Albert-Louis-Désiré), division territoriale d'Alger.
M. Lafitte (Raoul-Alphonse), subdivision de Lyon.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Rustenholz (Joseph-Paul), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
M. Guilleminot (Jean-Baptiste), commandement supérieur des troupes du Maroc.
M. Faure (Hippolyte-François), subdivision de Chambéry.
M. Flan (Michel-Henri), commandement supérieur des troupes du Maroc.
M. Copin (Alphonse-Constantin-Henri), subdivision de Lille.
M. Raillard (Robert-Henri-Adolphe), division territoriale de Constantine.
M. Schweitzer (Fernand-Charles), subdivision de Toulouse.
M. Fondère (René-Norbert-Louis), commandement supérieur des troupes du Maroc.

M. Pinchon (Philippe-Marcel), commandement supérieur des troupes du Maroc.
M. Le Roy (Francis-Jean), subdivision de Sousse
M. Constantini (Ernest-Jean), subdivision de Marseille.
M. Pellegrin (Pierre-Victor-Auguste), subdivision de Grenoble.
M. Obadia (René), subdivision de Nantes.
M. Havret (Fernand-Alexis-Henri), subdivision de Lille.
M. Clesse (Gilbert-Charles), subdivision de Versailles.
M. Labat (Camille), subdivision de Pau.
M. Roy (Edouard-Jean-Maxime), subdivision de Versailles.
M. Mira (Joseph-Raymond), division territoriale d'Oran.

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1952.)

M. le sous-lieutenant Mohamed ben El Kébir ben Chaoui, commandement supérieur des troupes du Maroc.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

M. de Fabre de Latude (Jacques-Marie-Henri), subdivision de Toulouse.
M. Clero (Marie-Joseph-Henri-Roger), commandement de l'arme blindée et de la cavalerie du Maroc.
M. Girard de Saint-Gerand (Bernard-Jean-Guillaume), subdivision de Paris.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Geiswiller (Jean-Louis), subdivision de Paris
M. Joly de Sailly de Nays-Candau (Philippe-Marie), commandement de l'arme blindée et de la cavalerie du Maroc.
M. Siméon (Jérôme-André), général commandant en chef par intérim des forces terrestres, navales et aériennes en Indochine.
M. Calais (Robert-Joseph), subdivision de Nancy.
M. Tharaud (André), subdivision d'Angoulême.
M. L'Hote (Sylvestre-Pierre), subdivision d'Orléans.
M. Cornu (Augustin-Paul-Emile), subdivision de Nantes.
M. Cassassus (Jean-Léon-Fernand), subdivision de Bordeaux.
M. Molière (René-Pierre), division d'Alger.
M. Torterue de Sazilly (Jean-Hugues), subdivision de Paris.
M. Pitres (Jean-Edgard-Albert), subdivision de Paris.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

M. Cure (Robert-Marie), subdivision de Clermont-Ferrand.
M. Rivière (Michel-Marie-Charles-Paul), subdivision d'Orléans.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Latour (Hervé-Jean), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
M. Praud (Sylvain-Alexandre-Maurice), division de Marrakech.

Train.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Stefani (Ange-Michel-Jean), commandement du train du Maroc.
M. Mallet (Marcel-Martin), subdivision de Clermont-Ferrand.
M. Denou (Pierre-Léon-Auguste), commandement du train du Maroc.
M. Ben Simoun (Jacob), subdivision de Marseille.
M. Boitiaux (Georges), subdivision de Sétif.
M. Jeanney (André-Pierre), subdivision de Besançon.

Génie.

A. — ARME

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Latil (Maurice-Antoine-Louis-Félix), subdivision autonome des confins à Agadir (Maroc).
M. Wagner (René-Ernest), subdivision de Strasbourg.

ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Sournia (Georges-Alphonse-François), bureau de recrutement de Saigon (F. A. E. O.).
M. Cetan (Raymond-Henri), subdivision de Rouen.

Transmissions.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Béchu (Jean-Baptiste-Pierre-Joseph), commandement en chef des forces terrestres, navales et aériennes en Indochine.
M. Roussel (Ange-Antoine), subdivision de Lille.
M. Privat (Laurent-Léon), subdivision de Marseille.
M. Spicer (Jean-Robert), subdivision d'Amiens.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Moine (Louis-René-César), 9e région militaire.
M. Quéré (Sébastien-Jean-Marie), 3e région militaire.
M. Valroff (Paul-Henry), 1re région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Frouin (Germain-Paul), 1re région militaire.
M. Mougin (Marcel-Léon-Joseph), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Guily (Jean-Baptiste), direction du service du matériel des forces françaises en Allemagne.
M. Breux (Albert), direction du service du matériel de la 2e région militaire.
M. Beron (Edouard-Jules-Henri-Alexandre), direction du service du matériel de la 1re région militaire.

Intendance.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants d'administration:

M. Rière (José-Yvon), 1re région.
M. Trincheri (Fernand-Joseph), 8e région.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Chrétien (Marcel-Eugène-Emile), subdivision de Montpellier.
M. Colombani (Pierre-Jean), subdivision de Bastia.
M. Fayard (Henri), subdivision de Sousse.
M. Tavignot (Paul-Auguste-Jules), subdivision de Bordeaux.
M. Jouvanceau (Désiré-André), commandement supérieur de Madagascar.
M. Baillot (Paul-Louis), subdivision de Perpignan.
M. Cochard (François-Louis-Joseph), subdivision de Vannes.
M. Saunal (Pierre-Edmond-Louis), subdivision du Mans.
M. Cibrario (Antoine-Jean-Baptiste), subdivision de Lille.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le capitaine Boutry (Marcel-Julien), subdivision de Paris.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Abt (Oscar), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
M. Moreau (Paul), subdivision de Laon.

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

M. Heizel (René-Adrien), direction de l'intendance, Tunis.
M. Moreau (Georges-Pierre), direction régionale de l'intendance, Dijon.

Décret du 31 mars 1952 portant promotions automatiques (armée de terre, active).

Par décret en date du 31 mars 1952, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

MM. les sous-lieutenants:

Levasseur (Jacques-Paulin-Georges).
Perrin (Robert-François) (B. P.).
Levy-Beff (René).
Cornemillot (Emile-Charles-Pierre) (B. P.).
Mousis (Roger-Jean-Joseph).
Houot (Jacques-Marie-Victor) (B. P.).
Bensayah Hamza.
Thaillard (André-Henri-Robert) (B. P.).
Przygoda (Stéphan).
Mimni (Emile-Joseph).
Labrousse (Jean-Julien-Louis) (B. P.).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

MM. les sous-lieutenants:

Millier (Albert-François-Benoît).
Desroches (Julien-Louis-René) (B. P.).
Serre (Edouard).
Marjolet (Pierre-Louis).
Jalabert (Roger-Louis).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

MM. les sous-lieutenants:

Cardon (Victorice-Ferdinand).
Beyer (Charles).
Gilles (Marius-Léon).
Raveau (Alexandre-Joseph).
Fichen (Louis-Marie).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Di Maria (Henri).

Génie.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

Les sous-lieutenants:

M. Hostachy (Henri).
M. Romier (Jean).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision Génie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Leclet (Gaston).

C. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Barré (Alphonse-Louis).

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Ury (Paul).

B. — SERVICE DES MATÉRIELS

Subdivision Transmissions.

Cadre des adjoints.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Belhomme (Maurice-Raoul).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

MM. les sous-lieutenants:

Cuny-Ravet (Marius-Auguste).
Le Gall (Yves-Marie).
Pichot (Pierre-Marcel).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

MM. les sous-lieutenants:

Stephant (François-Joseph-Marie).
Rolland (Rémy-Raymond-Roger).

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Marquer (Moderan-Emmanuel-Marie).

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

MM. les sous-lieutenants:

M. Gambaro (Louis).
M. Fabreguettes (René-Maurice-François).

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Couturiet (Paul-Maurice).

(Pour prendre rang du 2 avril 1952)

M. le sous-lieutenant Bernadet (Joannès-René).

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Cornier (André-Emile-Laurent).

Intendance.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant d'administration Ormond (Adrien-François-Jean).

Officiers du recrutement.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

Les sous-lieutenants:

M. Boillin (Lucien-Jules-Marcel).
M. Duval (Didier-Auguste-Louis).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

Les sous-lieutenants:

M. Delannoy (Louis-Nonce).
M. Venail (Gaëtan).
M. Lamiaux (Julien-Elie).
M. Toulgoat (Yves-Félix).
M. Moreau (Henri).
M. Eybalin (Jean-Louis).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

Les sous-lieutenants:

M. Geronimi (Charles).
M. Moalic (Jean-Guillaume).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Caritey (Jules-Marcel).

Matériels et bâtiments.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Bergogne (Etienne-Jean-Baptiste).

ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Fournier (Jean-Elie) (ouvrier d'Etat).

Officiers d'administration du service de l'intendance.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Mattei (Jean).

Décret du 31 mars 1952 portant nominations et promotions d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 31 mars 1952, sont promus ou nommés à titre définitif:

Service de santé.

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Finance (Marie-Juste-André-Antoine), en remplacement de M. Martinaud, retraité. — Maintenu.

M. Wagner (Kilian-Joseph), en remplacement de M. Prevot, retraité. — Maintenu.

M. Rollet (Georges), en remplacement de M. Tonnaire, retraité. — Maintenu.

M. Cazalas (Marie-Louis-Jean), en remplacement de M. Guiter, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les médecins commandants:

M. Bernard (Antonin-Henri-François), en remplacement de M. Finance, promu. — Maintenu.

M. Sarda (Alfred-Guy-Fortuné), en remplacement de M. Wagner, promu. — Maintenu.

M. Blondel (René-Alphonse-Henri), en remplacement de M. Rollet, promu. — Maintenu.

M. Martin (Léon-Raoul-Jacques-Jean-Baptiste Paul), en remplacement de M. Cazalas, promu. — Maintenu.

M. Nolen (Jacques-Louis-Léopold), en remplacement de M. Ginestet, retraité. — Maintenu.

M. Goudal (Pierre-Prosper-Guillaume), en remplacement de M. Siraudin, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les médecins capitaines:

(Choix.) M. Reversat (Paul-Jean), en remplacement de M. Bernard, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Quillec (Pierre-Marie), en remplacement de M. Sarda, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Hebrard (Henri-Ferdinand-Pierre-François), en remplacement de M. Blondel, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Lapèlerie (Jean-Ismin), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Lucquin (Jean-Louis-Paulin), en remplacement de M. Nolen, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Bodet (Jean-Gustave-Henri-Yvon), en remplacement de M. Goudal, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Gendre (Marie Joseph-Etienne-Henri), en remplacement de M. Maulin, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Reboul (Edmond-Charles-Jean), en remplacement de M. Reversat, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gauthier-Lafaye (Pierre), en remplacement de M. Quillec, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Davidon (Pierre-Jean-Irénée), en remplacement de M. Hebrard, promu. — Maintenu (inscrit au tableau d'avancement).

2e tour (choix). M. Félix (Henri-Georges-Robert), en remplacement de M. Lapèlerie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pernod (Jacques-Marcel), en remplacement de M. Lucquin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. François (Paul-Léon-Philippe), en remplacement de M. Bodet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Py (Robert-Jean-Camille), en remplacement de M. Gendre, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le pharmacien lieutenant-colonel Colin (Yves), en remplacement de M. Villain, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le commandant d'administration Malbo (Eugène-Joseph-Marie), en remplacement de M. Caux, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Poirier (Paul-Marcel), en remplacement de M. Beauregard, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Traveau (Marius-Dumas), en remplacement de M. Boccon, décédé. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Mangeat (André-Emile), en remplacement de M. Laroutis, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Mil (Marcel-Louis-Gaston), en remplacement de M. Mourier, démissionnaire. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs Pluvinage (Roland), Levesque (Jean Louis).

Service vétérinaire.

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le vétérinaire commandant Michard (Victor-Henri-Gilbert), organisation. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

2e tour (choix). M. le vétérinaire capitaine Courtin (André-Camille-Florent), en remplacement de M. le vétérinaire commandant Michard (Victor-Henri-Gilbert), promu. — Maintenu.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants-colonels:

M. Schoen (Paul-Henri) (B. O. A.), en remplacement de M. Cayre, retraité. — Maintenu.

M. Henry (Paul-Adrien-Marcel), en remplacement de M. Jeanneau, nommé. — Maintenu.

M. Bonnefous (André-Maurice-Edouard), en remplacement de M. Soulard, admis chancellerie. — Maintenu.

M. Boné (Abel-Louis-Pierre-Gilbert), en remplacement de M. Butzer, retraité. — Maintenu.

M. Lessore de Sainte-Foy (Emile-Eugène-Robert) (B. E. M.) en remplacement de M. Onfroy de Verez, admis train. — Maintenu.

M. Buchalet (Georges-Louis-Albert) (B. E. M. - B. O. A. - B. P.), en remplacement de M. Pertuis, admis train. — Maintenu.

M. de Widerspach-Thor (Denis-Marie-Henri), en remplacement de M. Quenard, admis train. — Maintenu.

M. Comes (Pierre-Joseph-Honoré), en remplacement de M. Segonne, admis train. — Maintenu.

M. Berthe de Pommery (Albert-Louis-Charles) (B. E. M. - B. O. A.), en remplacement de M. Colin, retraité. — Maintenu.

M. Cordaillat (Maurice-Alexandre) (B. E. M.), en remplacement de M. Guenin, retraité. — Maintenu.

M. Muller (Louis-Pierre-Martin-Johannès), en remplacement de M. Decageux, admis transmissions. — Maintenu.

M. Normand (Antoine-André) (B. E. M. - B. O. A.), en remplacement de M. de La Chapelle, nommé. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les chefs de bataillon:

M. Helgoualch (Jean-François), en remplacement de M. Schoen, promu. — Maintenu.

M. Percy (Joseph-Maurice-Henri), en remplacement de M. Henry, promu. — Maintenu.

M. de Riols de Fonclare (Antoine-Hubert-François), en remplacement de M. Bonnefous, promu. — Maintenu.

M. de Martin du Tyrac de Marcellus (Marie-Jean-Gabriel-Bernard) (B. E. M.), en remplacement de M. Boué, promu. — Maintenu.

M. Weber (Vendelin), en remplacement de M. Lessore de Sainte-Foy, promu. — Maintenu.

M. Mathey (René-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Buchalet, promu. — Maintenu.

M. de Perier (Antoine-Luc-Alexis) (B. E. M.), en remplacement de M. de Widerspach-Thor, promu. — Maintenu.

M. Funel (Léo-Jean-Joseph), en remplacement de M. Comes, promu. — Maintenu.

M. Boissarie (Jean-Joseph-Georges) (B. E. M.), en remplacement de M. Berthe de Pommery, promu. — Maintenu.

M. Benony (Henri-Pierre), en remplacement de M. Cordaillat, promu. — Maintenu.

M. Duchaussoy (Armand-Paul-Henri), en remplacement de M. Muller, promu. — Maintenu.

M. Comby (Yves-Marie), en remplacement de M. Normand, promu. — Maintenu.

M. Schmidlin (Marie-Louis-William-Adrien-Jacques) (D. E. M.), en remplacement de M. Dessaigne, retraité. — Maintenu.

M. Andrès (Edouard-Rémy-Charles), en remplacement de M. Laffaille, retraité. — Maintenu.

M. Charlet (Jean-Denis-Jules-Gérard), en remplacement de M. Camus, retraité. — Maintenu.

M. Corraze (Marcel-Octave-Albert), en remplacement de M. Harmand, retraité. — Maintenu.

M. Germain (Lionel-Serge), en remplacement de M. Minvielle, retraité. — Maintenu.

M. Bachelot (Maurice-Paul-Jean) (B. O. A.), en remplacement de M. Augst, retraité. — Maintenu.

M. Conte (Louis-Prosper-François), en remplacement de M. Letouze de Longuemar, retraité. — Maintenu.

M. Ruyssen (Jean-Victor-Pierre), en remplacement de M. Rouch, retraité. — Maintenu.

M. Seta (Innocent), en remplacement de M. Laumond, admis chancellerie. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Recasens (François-Léon-André), en remplacement de M. Helgouach, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Barthère (Jean-Marie-Martial), en remplacement de M. Percy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lucca (Joseph-Delphin), en remplacement de M. de Riols de Fonclare, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mangieu (Jean-Pierre), en remplacement de M. de Martin du Tyrac de Marcellus, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Bovis (Edmond-Marie-René) (D. E. M.), en remplacement de M. Weber, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Berbesson (Paul-Joseph-Gabriel), en remplacement de M. Mathey, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guérin (Henri-Marie-Joseph), en remplacement de M. de Perier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jacquème (Raoul-Denis-Emile), en remplacement de M. Funel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Vert (André-Georges), en remplacement de M. Boissarie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Siegfried-Alfred-Edouard), en remplacement de M. Benony, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bertin (Pierre-René), en remplacement de M. Duchaussoy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Combe (Paul-Jean-Marie-Auguste), en remplacement de M. Comby, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chige (Henri-Louis-Maximilien), en remplacement de M. Schmidlin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Lajudie (René-Joseph), en remplacement de M. Andrès, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bergeal (Georges-Henri), en remplacement de M. Charlet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Briot (Alcide-Alfred), en remplacement de M. Corraze, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Penverne (Robert-Pierre-Eugène), en remplacement de M. Germain, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Blondet (André-Eugène-Alexandre), en remplacement de M. Bachelot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vautrey (Emile-Armand-Georges), en remplacement de M. Conte, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Brocquet (Jean-Paul-Albert), en remplacement de M. Ruyssen, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Miquel (Eugène-Adrien), en remplacement de M. Seta, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Vouédec (Joseph-Marie-Jules), en remplacement de M. Lindermann, admis génie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Borie (Raymond-Jean-Eymard), en remplacement de M. Pirat, admis génie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mengin (Henri-Marius), en remplacement de M. de Sachy de Fourdrinoy, admis génie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chapelle (Pierre-Alfred-Ferdinand) (D. E. M.), en remplacement de M. Nouqueret, admis génie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vincens (Henri-Lucien-André), en remplacement de M. Cabantous, admis génie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vaillant (René-Joseph-Jean), en remplacement de M. Faucoulanche, admis génie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Grimaldi (Louis-Charles-Jean-Frédéric), en remplacement de M. Bouyer, admis génie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bloch (René-Clément-Eugène) (B. P.), en remplacement de M. Maneville, admis génie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Comby (Jacques-Louis-Georges-Marie), en remplacement de M. Ornano, admis génie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Carle (Théodore-Marius-Adolphe), en remplacement de M. Coradin, admis génie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mathieu (Marcel-Eugène-Camille), en remplacement de M. Morane, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Damy (Francis-Honoré), en remplacement de M. Jaquot, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Celton (André-Guillaume-Yves-Marie), en remplacement de M. Guinot de la Boissière, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Verrier (Jean-Gabriel-Achille) (D. E. M.), en remplacement de M. Bleuse, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Wauquier (Albert-Edmond), en remplacement de M. Guyon, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chevillotte (Hervé-Marie-Charles, en remplacement de M. Berrie, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Marcq (Georges-Lucien-Eugène), en remplacement de M. Recasens, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Reboul (Antoine-Auguste-Mohamed), en remplacement de M. Barthère, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). — M. Despié (Eugène-Gabriel-René), en remplacement de M. Lucca, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Livron (Henri-Jean-Joseph-Léonard), en remplacement de M. Mangieu, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Alba (Louis-Jean), en remplacement de M. de Bovis, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gilles-Giovannoni (Alphonse-Marcel), en remplacement de M. Berbesson, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boye (Jacques-Jules-Joseph-Claude), en remplacement de M. Guérin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Sourisseau (Pierre-Cyrille-Aristide), en remplacement de M. Jacqueme, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Louyot (Marcel-Auguste), en remplacement de M. Le Vert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ouçot de Dainville (Philippe-Alix-Marie-Jean), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gilliot (Xavier-Georges-André-Camille-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Bertin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Stoutz (Henri-Aimé), en remplacement de M. Combe, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tercier (Raymond-Jean-Georges), en remplacement de M. Chige, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Fraisse (Félix-Paul), en remplacement de M. de Lajudie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Duchesne (Léon), en remplacement de M. Bergeal, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Menuet (Roland-Lucien), en remplacement de M. Briot, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Allegrini (François-Gabriel), en remplacement de M. Penverne, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Deloire (Alexandre-Jean-Marie), en remplacement de M. Blondet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Negrignat (René-Louis-Germain), en remplacement de M. Vautrey, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jarry (Guy-Camille), en remplacement de M. Broquet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boimont (André-Paul-Eugène), en remplacement de M. Miquet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Devillard (André-Adrien), en remplacement de M. Le Vouedec, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Farrer (André), en remplacement de M. Borie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Koeltz (Philippe-Claude), en remplacement de M. Mengin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Beuret (André-Paul), en remplacement de M. Chapelle, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gruyer (René-Marcel), en remplacement de M. Vincens, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rickebusch (Henri-Jules-Jean), en remplacement de M. Vaillant, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Miesch (Albert-Benjamin), en remplacement de M. Grimaldi, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Peaudecerf (Jean) (B. P.), en remplacement de M. Bloch, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chatain (Alexandre-Félix), en remplacement de M. Comby, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lafon (Marcel-Jean-Wilson), en remplacement de M. Carle, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Marchal (Maurice-Pierre), en remplacement de M. Mathieu, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Carmagnole (Henri-Fernand-Antoine), en remplacement de M. Damy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barbier (Stéphane-Roger-Jean), en remplacement de M. Celton, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Loriot (André), en remplacement de M. Verrier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chaumaz (Louis-Marcel-François), en remplacement de M. Wauquier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tagglasco (Lucien-Marcel-Fernand), en remplacement de M. Doumenc, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rebour (Roger-René), en remplacement de M. Kalck, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Michel (Clément-Maurice), en remplacement de M. Duchet, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Payan (Jean-Roger), en remplacement de M. Jobert, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Laurent (Marcel-Lucien-Georges), en remplacement de M. Bruche, admis matériel. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Briand (Pierre-Louis), en remplacement de M. Charpentier, admis matériel. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Laurens (Jacques-Marie), en remplacement de M. Gausseres, admis matériel. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Verron (Guy-Albert-Marcel), en remplacement de M. Millon du Faure de Vercors, admis matériel. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guyomar (Jacques-Camille-Alfred), en remplacement de M. Nicolas, admis matériel. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Godard (Jean-Paul-Marie), en remplacement de M. Pannerot, admis matériel. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Laheurle (Maurice-Gaston), en remplacement de M. Barbelin, admis matériel. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ferriod (Roger-Marius), en remplacement de M. Richard, admis matériel. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gobert (Léon), en remplacement de M. Battas, admis génie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Maulvaux (Marius-Jean-Julien), en remplacement de M. Nigoul, admis génie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Monfort (Albert-Marie), en remplacement de M. Desruartin, admis troupes coloniales. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Magrou (Pierre), en remplacement de M. Leborgne, admis troupes coloniales. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Simon (Louis), en remplacement de M. Cortambert, admis troupes coloniales. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fournier-Foch (Ferdinand-Jacques-Germain-Paul), en remplacement de M. Hellot, admis troupes coloniales. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bouchet (André-Gabriel), en remplacement de M. Lasserre, admis troupes coloniales. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). Le Clech (Maurice-Michel-Marie), en remplacement de M. Bestion de Camboulas, admis transmissions. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lafanechère (Roger), en remplacement de M. Burlereaux, admis transmissions. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Daniel (Yves-Louis-Marcel), en remplacement de M. Manuel, admis artillerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gentric (Jean-Etienne), en remplacement de M. Petit, admis artillerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Luccioni (Alexandre-Jean), en remplacement de M. Bourdeaux, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Juif (Robert-Maurice-Henri), en remplacement de M. Morange, admis train. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Larcy (Lucien-Jean-Marius), en remplacement de M. Kierren, admis service des essences. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Girard (Camille), en remplacement de M. Doumenjou, admis troupes coloniales. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cabanne (Eusèbe-Jean-André), en remplacement de M. Villemin, admis troupes coloniales. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Blanche (Louis-Charles), en remplacement de M. Foucault, admis arme blindée et cavalerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thibaudeau (Jean-Maurice-Julien), en remplacement de M. Dubois, admis troupes coloniales. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Peron (Marcel-René), en remplacement de M. Lafosse, admis troupes coloniales. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jezequel (Jean-François), en remplacement de M. Chabot, admis troupes coloniales. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coquot (Jean-Léon), en remplacement de M. Amiesse, admis troupes coloniales. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Wioland (Henri-Jean-Marie-Alphonse) (B. P.), en remplacement de M. Bourlart, admis troupes coloniales. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Huon (Robert-Georges), en remplacement de M. Chiffert, admis troupes coloniales. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Piallat (Marceau-Xavier), en remplacement de M. Dumontier, admis troupes coloniales. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mouterde (Jacques-Marie-Louis-François), en remplacement de M. Dubois, admis troupes coloniales. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Feat (Vincent-Marie), en remplacement de M. Meyrieux, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lachaud (André-René), en remplacement de M. Fron, admis gendarmerie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Neyron (Michel-Henri), en remplacement de M. Mauger, admis gendarmerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Calendini (François) (B. P.), en remplacement de M. Dupont, admis gendarmerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mengacher (Georges-Michel), en remplacement de M. Monnet, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pichelin (François-Xavier-Jacques-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Grandjean, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Brechat (Robert-Georges-Jules), en remplacement de M. Eckert, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Barraud (Jean-René), en remplacement de M. Baise, admis train. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boge (Alexandre-François) (B. P.), en remplacement de M. Huschard, admis troupes coloniales. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Huin (Louis-René-Henri), en remplacement de M. Genot, admis intendance. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Richard (Fernand-Joseph-Richard), en remplacement de M. Falcou, admis intendance. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lesage (Yves-Marie-Emile), en remplacement de M. Cochard, admis intendance. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gulader (Joseph-Gabriel), en remplacement de M. Villiers, admis intendance. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Scamponi (Marcel-Barthélémy-Antoine), en remplacement de M. Joffard, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bart (Jean-Marie-Louis), en remplacement de M. Cousin, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Perrad (Lucien), en remplacement de M. Grisval, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thieblemont (Julien-Léon), en remplacement de M. Voineson, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Scherrer (Pierre-Antoine-Henri), en remplacement de M. Bessières, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Valo (Maurice), en remplacement de M. Boudoux d'Hautefeuille, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lamouliatte (Jean-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Fabre, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Blanchard (Roger), en remplacement de M. Dureau, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vasseur (René) (B. P.), en remplacement de M. Le Corre, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Clément (Michel-Louis-Jean-Paul), en remplacement de M. Coat, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Godinot (Louis-Marie), en remplacement de M. Rouzeau, tué. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Carlou (René-Marie), en remplacement de M. Gavères, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Maillard (Marie-Charles-Louis), en remplacement de M. Baudry, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Laliement (Jean), en remplacement de M. Clochard, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rambaud (Louis-Léon-Marie), en remplacement de M. Richard, admis adjoint administratif. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bertin (Henri), en remplacement de M. Gauthier, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jean (Roger-Henri-Léon), en remplacement de M. Poli, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chambon (Gilbert-Baptiste), en remplacement de M. Lafon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rilion (Jean-Charles), en remplacement de M. Allaix, admis matériel. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Leselle (Roger-Arthur-Eugène), en remplacement de M. Champin, admis matériel. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dupont (Jean-Eugène-Joseph), en remplacement de M. Claudel, adm's matériel. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jobard (Robert-Raymond-Georges), en remplacement de M. Delieux, admis matériel. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ernandez (René), en remplacement de M. Pons, admis matériel. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Hernandez (Joseph), en remplacement de M. Pene, admis matériel. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Kernarec (Joseph-Marie), en remplacement de M. Saint-Meloir, adm's matériel. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rochard (Aristide-Louis-Auguste), en remplacement de M. Millet, admis matériel. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Casablanca (Charles-Daniel-Marie), en remplacement de M. Dumas, admis transmissions. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cheix (André-Adrien-Pierre) (B. P.), en remplacement de M. Mansuy, admis transmissions. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bize (Théodore-Jean-Marie), en remplacement de M. Nissou, admis transmissions. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Grolleau (Pierre), en remplacement de M. Corre, admis transmissions. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Idoux (André-Louis), en remplacement de M. Coupez, admis transmissions. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lafrechoux (Roger-Emile-Louis), en remplacement de M. Verdez, admis train. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Brunel (René-Louis-Eugène), en remplacement de M. Vergez-Vicat, admis train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rodier (Léon-Joseph), en remplacement de M. Morand, admis génie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Philippon (Roger-Eugène-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Rousse, admis chancellerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ferrer (Antoine-Victor), en remplacement de M. Debras, admis chancellerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roucher (Henri-Gustave-Etienne), en remplacement de M. Vervelle, admis troupes coloniales. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lambert (Georges-Basile), en remplacement de M. Linard, admis matériel. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Briland (Félix-Anselme), en remplacement de M. Taphanel, admis matériel. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Garambois (Simon-Xavier-François), en remplacement de M. Bouche, tué. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pecoux (Pierre-André), en remplacement de M. Garrigues, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Arnal (Alfred-Marius-Auguste), en remplacement de M. Dessolin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ciavaldini (Joseph-Jean), en remplacement de M. Debailleul, admis matériel. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les aspirants:

MM.
Cherfaillot (Raymond-Théodore-Michel) (B. P.).
Janoueix (Roger-Francisque-Elie).

Les adjudants-chefs:

MM.
Cesarini (Charles-Jean) (B. P.).
Legrand (Auguste-Charles).
Bourda (Bertrand-Alfred).
Jouaville (Paul-Jules-Félix).
Storme (Pierre-Alexandre-Henri).
Casse (Marcel).
Poulin (Yves-Léopold).
Catalani (Roger-Victor).
Marsal (Georges-Marcel).
Boccanfuso (Antonin).
Tomasini (François).
Regnier (René-Joseph-Louis).
Lacquement (Yves-Marie-Gabriel-Paul-Désiré) (B. P.).
Fourcade (André-Alexis).
Vignaud (Antoine-Gustave).
Andreano (Jean-Bernard) (B. P.).
Stil (Robert-Emile-André).
Pargade-Balen (Jean-Marie-Victor (B. P.).
Dumartin (Martin).
Cadaugade (Yves-Jean-François).
Leclercq (Jules-Fernand).
Krempp (Adrien-André-Emile).
Colombani (Charles-Guerrin).
Gomez (François).
Acquaviva (Angelo).
Deneau (Fernand-Clotaire).
Brousse (Maurice-Henri).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants-colonels:

M. Lesage (Georges-Marie-Emile), en remplacement de M. Rethore, nommé. — Maintenu.

M. Henry (Marcel-Marie-André), en remplacement de M. Dudognon, nommé. — Maintenu.

M. Sauve (Félix-Marius-André) (B. E. M.), en remplacement de M. Michon, retraité. — Maintenu.

M. Fauchon-Villeplée (Jacques-Alfred-Victor) (B. T.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les chefs d'escadrons:

M. Brière (André-Guillaume-Henri), en remplacement de M. Lesage, promu. — Maintenu.

M. Naud-Passajon (Henri-Albert-Marie) (B. O. A.), en remplacement de M. Henry, promu. — Maintenu.

M. Joppe (Paul-Maurice), en remplacement de M. Sauve, promu. — Maintenu.

M. Blondeau (Jean-André) (B. E. M.), en remplacement de M. Fauchon-Villeplée, promu. — Maintenu.

M. de Mas-Latrie (Jacques-Marie-Henri-René), en remplacement de M. Marc de Gastines, retraité. — Maintenu.

M. Vignon (Jean-Marie), en remplacement de M. Cornubert, retraité. — Maintenu.

M. Chevallier (René-Marie-Jacques) (B. E. M.), en remplacement de M. Jalenques-Colinet de Labeau, retraité. — Maintenu.

M. Courtois (Pierre-Eugène-Louis-Alfred), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Reverand (Jacques-Marie-Henri), en remplacement de M. Brière, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Laforcade (Hubert-Jean-Marie-François), en remplacement de M. Naul-Passajon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gautier (Béranger-Marie-Georges), en remplacement de M. Joppe, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gauthier (Philibert-Ernest-Joseph), en remplacement de M. Blondeau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Teule (Marc-Edmond-Gaston), en remplacement de M. de Mas-Latrie, promu — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Lantivy de Tredion (Louis-Hugues-Augustin-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Vignon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dechery (Jean-René), en remplacement de M. Chevallier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Laporte (Gustave-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Courtois, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Breithaupt (Lucien-Denis-François-Eugène), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lainé (Albert-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Zerbini (Henri-Jules-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Estieu (Pierre-Marcel-François), organisation — Maintenu.

2e tour (choix). M. Demeunynck (Jean-Marie-Jules), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Launay (Jean-Camille-Marie-René), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Coupe (Emile-Louis), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Perrin (Robert-Jacques-Emile), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Guyon (François-Emile-Jean-Marie), en remplacement de M. Reverand, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rayez (René-Charles), en remplacement de M. Laforcade, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cuville (Jean-Claude), en remplacement de M. Gautier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cuignache (Jean), en remplacement de M. Gauthier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Heran (Henri-Jean), en remplacement de M. Teule, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Tanneau (Pierre-Yves-Marie), en remplacement de M. de Lantivy de Tredion, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Algueperse (Pierre-Emile-René-Jean), en remplacement de M. Dechery, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Hetzien (André-Germain-Charles), en remplacement de M. Laporte, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dorr (Michel-Marie-Joseph), en remplacement de M. Breithaupt, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Teyssier d'Orfeuil (Georges), en remplacement de M. Lainé, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Abraham (Robert-Colbert), en remplacement de M. Zerbini, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. de Regnauld de Bellescize (Paul-Fernand-Marie-Bruno), en remplacement de M. Estieu, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Vandiere de Vitrac (Régis), en remplacement de M. Demeunynck, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Mehu (Jacques-Marie-Charles-Jean), en remplacement de M. Launay, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. du Cheyron d'Abzac (Bernard-Marie-Louis), en remplacement de M. Coupe, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Delorme (Régis-Emile), en remplacement de M. Perrin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Faure (Jean-Michel-Louis), en remplacement de M. Lespine, décédé. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chavy (Pierre-Louis-Eugène-Marie), en remplacement de M. Schneberger, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Bassoreille de Ribou (René-Marie-Joseph-Ghislain-Robert), en remplacement de M. Mazenod, décédé. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. des Laitre (Jean-Pierre-Gabriel), en remplacement de M. Nouveau, dégagé des cadres. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Milhe de Saint-Victor (Jacques-Marie-Joseph-Gaston), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. d'Astorg (Bernard-Marie-Joseph), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Cottin (Bernard-Marie-Jacques-Paul), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Duchastel de Montrouge (Guy-Pierre), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Geistodt-Kiener (Daniel-Charles-Jean), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lerol (Charles-Eugène), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Quenaud (Tiburce-Louis-Lucien), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Girard-Bon (Henri-Philippe), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. George (Antoine), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bonneau (Marcel-Emile), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bouyx (Jacques-Fernand), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Olivet (Emile-Joseph), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Quenouille (Maxime-André), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Devilliers (Daniel-Yves-Robert), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bastolet (Jean), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Descomps (Marceau), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guichard (Pierre-Antoine-Eugène), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Rabiller (Guy-Gilbert), organisation. — maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Daubas (Bernard-Charles-Jean) (B. P.), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Rolland-Gosselin (Jean-Joseph-Auguste), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lorgeoux (Loïc-Emile-Raymond), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté), M. Peslin (Jacques-Yves-Charles), ganisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guibout (Jean-Gabriel-Louis-Marie), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bizot-Esplard (Jean-Marcel-Marie), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Deplace (François-Charles-Alfred), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). — M. Lombard (Georges-Henri), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Faure (Armand-Paul), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gueriaud (Joseph), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Brion (René-Marceau), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Barbaize (Marcel-Charles-Roger), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Stephan (Pierre-Roger), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les aspirants:

MM.
Vieu (Robert-Auguste).
Dubois (Jean).

Les adjudants-chefs:

MM.
Sauvage (Georges-Emile-Léon).
Capel (Gilbert-Raymond).
Chaudoit (Jean-André).
Muller (Frédéric-Eugène).
Biscalde (Amédée-Jacques).
Laurent (François-Justin).
Chapon (Jacques-François-Louis-Philippe).
Gaudin (Jean-Victor).
Venet (Paul-Eugène).
Gautier (Henri-Jean).
Decomble (Jean-Emile).
Violette (Fernand).
Rostagnat (Hilarion-Charles).
Meier (Marc-Fernand).
Darceot (Paul-Victorin-Albert).
Clement (Edouard).
Pichot (Constant-François-Joseph-René).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

M. le sous-lieutenant Belaïd ben Mohamed.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants-colonels.

M. Simoulin (René-Philippe), en remplacement de M. Vigneron, retraité. — Maintenu.
M. Grousset (Marcel-Antoine-Gustave), en remplacement de M. Choisy, retraité. — Maintenu.
M. Jourdan (André), en remplacement de M. Aubert, nommé. — Maintenu.
M. Bidart (Henry-Charles-Marie-Joseph) (B. O. A.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les chefs d'escadron:

M. Lac (Louis-André), en remplacement de M. Simoulin, promu. — Maintenu.
M. Pucheu (Armand-Henri-André-Joseph) (B. T.), en remplacement de M. Grousset, promu. — Maintenu.
M. Combet (François-Ernest-Antoine), en remplacement de M. Jourdan, promu. — Maintenu.
M. Bonin (Ismaël-Gabriel-Eugène), en remplacement de M. Bidart, promu. — Maintenu.
M. Goubet (Marie-Gaëtan-Antoine), en remplacement de M. Moreau, retraité. — Maintenu.
M. Chandessais (Charles-Antoine), B. T., D. E. M.), en remplacement de M. Plantier, retraité. — Maintenu.
M. Gomez (Max), en remplacement de M. Perrussel, retraité. — Maintenu.
M. Frisat (Jules-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Morel, retraité. — Maintenu.
M. Herrgott (René-Joseph-Paul), en remplacement de M. Jannic, retraité. — Maintenu.
M. Lemenach (Constant-Eugène-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Toujouse, retraité. — Maintenu.
M. Hecquet (Jean-Charles-Ernest) (B. E. M. S., B. P.), en remplacement de M. Aubin, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Romand (André-Jules) (B. C. B.), en remplacement de M. Lac, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Robert (Henri-Stanis) (B. O. A.), en remplacement de M. Pucheu, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté), M. Ribet (Albert-Eugène-Célestin), en remplacement de M. Combet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Collard (Roland-Henri), en remplacement de M. Bonin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Mougeotte (Pierre-Jules-Marie), en remplacement de M. Goubet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lacombe (André-Lucien), en remplacement de M. Chantessais, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dezaunay (André-Marcel-Henri-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Gomez, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Nicodeau (Henri), en remplacement de M. Frisat, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Charpeil (Marcel-Pierre-René) (D. E. M., B. O. S.), en remplacement de M. Herrgott, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barires (Gilbert-René) (B. T.), en remplacement de M. Lemenach, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ribaud (Kléber), en remplacement de M. Hecquet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Taba (Marcel-Edmond), en remplacement de M. Poitou, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Tournier (Bernard-Emile), en remplacement de M. Montaz-Rosset, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Wald (Pierre-Gaston-Lucien) (B. P.), en remplacement de M. Gaymard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chapenoire (Alexandre-Auguste), en remplacement de M. Lafon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Belou (Roger-Elie-Jean), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lamoine (Jean-Maurice), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Marchal (Bernard-Philippe-Georges) (D. E. M., B. P.), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Soulaine (Roger-François-Joseph), en remplacement de M. Romand, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Decorme (Joseph-Régis), en remplacement de M. Robert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jousselin (Maurice-Henri), en remplacement de M. Ribet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Messiez-Poche (Maurice-Auguste), en remplacement de M. Collard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Florimont (Jean-François-Joseph), en remplacement de M. Mougeotte, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pajon (Jean-Bernard-Edmond), en remplacement de M. Lacombe, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Conort (Pierre-Louis), en remplacement de M. Dezaunay, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Capitaine (Fernand-Emile-Joseph), en remplacement de M. Nicodeau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Janicot (Edmond), en remplacement de M. Chappeil, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Thomas (Lucien-Auguste), en remplacement de M. Barthes, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Parisot (Maurice-Pierre), en remplacement de M. Ribaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Morillon (Jacques-Claude-Marie), en remplacement de M. Taba, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Simon (Marius-Edouard), en remplacement de M. Tournier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Nicolas (André-Claude), en remplacement de M. Wald, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Heim (Robert-Joseph-Emile), en remplacement de M. Chapenoire, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Girouin (Daniel-Maurice-Lucien), en remplacement de M. Belou, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vezes (Gaston-Julien-Elie), en remplacement de M. Lamoine, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Trifaul (Jean-Louis-Emile-Albert), en remplacement de M. Marchal, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Moyen (Luc-Bernard-Pierre), en remplacement de M. Ane, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Milliot (Raymond-Léon-Francisque), en remplacement de M. Choumaker, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perraud (Jean-Yves-Paul), en remplacement de M. Olivet, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Veilechèze de La Mardière (Gérard-Jean-François-Marie), en remplacement de M. Giraud, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Drouin (Roger), en remplacement de M. Chandèze, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Marlin (Pierre-Marie-Aloys), en remplacement de M. Boyrie, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Hucbourg (Marcel-Paul-Edouard), en remplacement de M. Carlron, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Givord (André), en remplacement de M. Chabot, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brun (Michel-Georges-Louis), en remplacement de M. Escande, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jujard (Raymond-Marius-André-Ferdinand), en remplacement de M. Legreilé, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Moreaux (Gilbert-Georges), en remplacement de M. Poulier, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Laugier (Georges-Victor-Antoine), en remplacement de M. Le Normand, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Primault (Albert-Jean-Ludovic), en remplacement de M. Bignon, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boque (Fernand-Henri), en remplacement de M. Cintrat, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Sacripanti (Jean-Baptiste).
Froger (Henri-Isaïe-Victor).
Gloanni (Benoît-Jean-Baptiste).
Glore (Marius-André).
Myotte (Léon-Louis-Aimable).
Magana (Antoine).
Lefèvre (Pierre-Edmond).
Barbi (Alexandre-Louis-Pierre).
Foures (Ulysse-Marius-Hippolyte).
Thiebaut (Jean-Joseph).
Ducret (Maurice).
Galon (Charles-André).
Bartet (Joseph).
Riogerge (Roger-Marcel-Flavien).
Moisdon (Pierre-Antoine).
Delaune (Joseph-Victor).
Lesur (Henri-Roger).

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le lieutenant-colonel Hourcabie (Jean-Louis), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les chefs d'escadron:

M. Peltier (Jean-Emmanuel-Marcel), (D. E. M. Ob. Av.) en remplacement de M. Hourcabie, promu. — Maintenu.
M. Lesnard (Georges-Henri), organisation. — Maintenu.
M. Dubois (Robert), (D. E. M.), organisation. — Maintenu.
M. Martinez (Jean-Alexandre), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Mollaret (Pierre-François), en remplacement de M. Peltier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pharamond (Albert-Jean-Gustave) (Ob. Bal.), en remplacement de M. Lesnard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lazon (Jacques-Lucien-Louis) (B. P. Ob. Av.), en remplacement de M. Dubois, promu — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Schellenberg (Edouard-Louis-Robert), en remplacement de M. Martinez, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Christel (Jean-Noël-Gustave-Edouard) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Devaux (Pierre-Yves), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. David (Jean-Michel), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Tissot (Charles-Joseph-Louis), en remplacement de M. Mollaret, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thierry (André-Henri), en remplacement de M. Pharamond, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lagere (Georges-Pierre), en remplacement de M. Lazon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mauras (Jean-Albin), en remplacement de M. Schellenberg, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Triquigneaux (André-Philippe), en remplacement de M. Christel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sichler (Daniel), en remplacement de M. Devaux, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Maréchal (Pierre-Jean-Marie), en remplacement de M. David, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chalnet (André-Adelson-Serge), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bouvet (Frédéric-Marius), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chevallet (Désiré-Alfred), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sancerni (Raymond-Joseph-Alban), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hilaire (Firmin), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dubourg (Pierre), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Piaud (Lucien-René), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Roche (Amédée-Ernest), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lagadec (Roger-Yves-Joseph), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Parrat (Paul-Camille), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Soupart (Roland), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Odinot (Raymond), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Broussaud (Jean-Marie), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guibourgeau (Pierre-Alphonse), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Taurignac (Jean-Marie), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. de Grave (Joseph-Maurice-Henri), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Coudere (Charles-Fernand).
Dautel (Albert).
Naulin (Jean-Antonin).
Trouillet (Robert-Léonard-Auguste).
Gambin (Joseph).
Gruson (Julien-Maurice) (B. P.).

Génie.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants-colonels:

M. Maille (Paul-Félix) (B. T.), en remplacement de M. Legrand, promu. — Maintenu.
M. Petit (Paul) (B. T.), en remplacement de M. Driaux, retraité. — Maintenu.
M. Borie (Pierre-Edouard-Henri) (B. T.), organisation. — Maintenu.
M. Henry (Jean-Sébastien-Marie) (D. T.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les chefs de bataillon:

M. Serraz (Jean-Paul-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Maille, promu. — Maintenu.
M. Duplessys (Paul-André-Pierre), en remplacement de M. Petit, promu. — Maintenu.
M. Broca (Georges) (B. T.), en remplacement de M. Borie, promu. — Maintenu.
M. Camus (Raymond-Louis-Herman), en remplacement de M. Henry, promu. — Maintenu.
M. Herbreteau (Gaston-Henri-Jean), en remplacement de M. de Feraudy, décédé. — Maintenu.
M. Brustert (Louis-Joseph-Charles-Mathieu), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Brunner (Xavier-Henri), en remplacement de M. Serraz, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Guerrée (Henri-Emile) (D. T.), en remplacement de M. Duplessys, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guidetti (Jean-Charles), en remplacement de M. Broca, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Batlas (Louis-François-Marie), en remplacement de M. Camus, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Girardot (Pierre-Charles-André), en remplacement de M. Herbreteau, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Laforêt (Robert-Francis-Joseph), en remplacement de M. Brustert, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Teillet (Paul), en remplacement de M. Dumont, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Walter (Raoul-Georges), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Violette (Gérard), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Nigoul (Pierre-Edouard), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Olivier (Louis-Julien-Mathieu), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Grandry (Jean-Adrien-Auguste-Paul), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Marinelli (Yves), en remplacement de M. Brunner, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Grether (Marc-Eugène-Yvon), en remplacement de M. Guerrée, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Auberger (Raymond-Jean-Félix), en remplacement de M. Guidetti, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bourdin (Jean-Auguste-Léon), en remplacement de M. Batlas, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Mariel (Auguste-Armand), en remplacement de M. Girardot, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bès (Pierre-Jean), en remplacement de M. Laforet, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Doucet (Bernard-Pierre-Jean-Samuel), en remplacement de M. Teillet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Faure (Marcel), en remplacement de M. Walther, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Mira (Alfred), en remplacement de M. Violette, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Delormel (Bernard-Léon-Julien), en remplacement de M. Nigoul, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Girod (Michel-Marie-Lucien), en remplacement de M. Olivier, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gelly (André-Jean-Henri-Achille), en remplacement de M. Grandry, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Brunet (Pierre-Adolphe-Albert), en remplacement de M. Caraman, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Ollivier (Yves-Marie-Raoul), en remplacement de M. Ferrandon, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Agaccio (Jean-Claude), en remplacement de M. Dejou, démissionnaire. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chappard (Pierre), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Richaud (Pierre), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Briatte (Roger-Lucien-André), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Passerat (Antoine-Paul-Roger). — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Hug (Emile), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Boulay (Michel-Louis-Pierre), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Baumann (René-Camille-Henri), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lazzarini (Antoine-Jules-Arthur), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Wecksteen (Lucien-Eloi-Michel-Joseph), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Receveau (Samuel-Denis), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Hostachy (Julien-Marc-Henri), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bordone (Giacomo-Tomaso), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Arnoux (Jean-André), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'aspirant Burette (Louis).

Les adjudants-chefs:

Bajard (Gustave-Jules).
Demarque (Henri-Abel).
Engeommet (Georges-Victor-François).
Segnela (Louis-Jean).
Mansuino (Louis-François).

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision Génie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le capitaine Barrat (René), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Warluzel (Louis-Charles-Augustin), en remplacement de M. Barrat, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Schickel (Gustave-Aldebert), en remplacement de M. Ballet, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vergely (Gaston-Henri), en remplacement de M. Broutin, retraité. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Deschamps (Marcel-Emile), organisation. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Vandewattyne (André-Léon), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

Mornet (Paul-Prosper). | Heriaud (René).
Farcy (Bernard-Ernest-Alfred). | Bonini (Jean-Bernardin).

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le chef de bataillon Bézier (Victor-Louis-Emmanuel), en remplacement de M. Gringoire, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le capitaine Metzinger (Emile-René), en remplacement de M. Bezier, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952).

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Gonzal (Roger), en remplacement de M. Metzinger, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Affre (Jean-Louis-Fernand), en remplacement de M. Erny, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bruneau (Robert-Pascal-Joseph), organisation. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Rolland (Pierre-Joseph-Hilaire), organisation. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Voisot (Joseph-Camille), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

Lecot (Norbert-Victor). | Guyenne (Léon-Patient).
Legay (Maurice). | Marin (Ernest-Jean-Baptiste).
Tarel (Pierre-Gabriel-Fernand). | Doly (Gaston-Joseph).
Guilleux (Roger-Gabriel-Léon).

Transmissions.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants-colonels:

M. Then (Henri-André-Jacques) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.
M. Delestrée (Hubert-Paul-Joseph-Marie), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les chefs de bataillon:

M. Allaux (Maurice-Marius-Urbain), en remplacement de M. Then, promu. — Maintenu.
M. Richl (Emile-Edouard), en remplacement de M. Delestrée, promu. — Maintenu.
M. Ferrier (Aimé-Raoul), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Paillaud (Bernard-Léon), en remplacement de M. Allaux, promu. — Maintenu.
1e tour (ancienneté). M. Robache (Marcel-Georges-Henri), en remplacement de M. Richl, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Genet (Jacques-Antoine), en remplacement de M. Ferrier, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Taburiaux (Raphaël-Georges-Gaston), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Romulus (Paul-Charles-Marius), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Iweins (Michel-Marie-Pierre), organisation — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lafouge (Daniel-Henri-Charles), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Bachelard (Marcel-Jean), en remplacement de M. Paillaud, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Sibille (André-Marie-Eugène), en remplacement de M. Robache, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Veau (Pierre-Marie-Victor), en remplacement de M. Genet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Le Guernec (Joachim-François-Marie), en remplacement de M. Taburiaux, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Deplace (Georges-Emile-Jean), en remplacement de M. Romulus, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Pasquet (Gaston-René), en remplacement de M. Iweins, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Colé (Robert-André-Fernand), en remplacement de M. Lafouge, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gille (Alexandre-Denis-Marcel), en remplacement de M. Proveux, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Fethe (Aimé), en remplacement de M. Blanc, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Malvy (Emmanuel-François-Henri-Camille), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bothorel (Yves-Marie), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Andrieux (Elien-Pierre-Louis) (B. F.), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gay (Maurice-Jean-Joseph), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bican (Pierre-René), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Kernel (Paul-Joseph), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Rémy (Jacques-Marie-Augustin), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guigon (Jean-Henri), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Paulus (Maurice-Antoine-François), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dornier (Henri-François-Armand), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lenne (Alphonse), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Rech (William-Louis), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Denniel (François-Julien), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Raguenet (Julien-Louis-Alfred), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Winandy (Arthur-Edouard), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Delhommelle (Marcel-Théodore-Lucien), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guenier (Jacques-Etienne-Gaston), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Breton (Moïse-Samuel), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Nivon (Marcel-Léon), organisation. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Laquet (Jean-Louis-Paul-Joseph-Henri), organisation. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Gonon (Eugène-Louis-Pierre-Aimé), organisation. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Petel (Marcel-Adrien), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

Brias (Roger). | Cerutti (André-Dominique).
Martel (François-Jules-Maurice). | Mouriot (Pierre-Albert).

B. — Service des matériels

Subdivision transmissions.

Cadre des adjoints

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le commandant Gandouly (Octave-Jean-Marius), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Lemaire (René-Jean-Baptiste), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gentile (Cyprien-Daniel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Velluet (Paul-Marcel), organisation. — maintenu.

3e tour (choix). M. Delhom (Michel-Jean-Bonaventure), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

Le Brun (Marcel-Auguste-Jules).
Gras (Etienne-Louis).
Durbône (Paul-Marius-Maurice).
Nourtier (René-Joseph-Arthur-Marie).
Remy (Albert-Paul-Joseph).
Camps (Guy).
Ribbes (Ernest).

Cadre des chanceliers.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le commandant François (Fernand) (B. E. M.), en remplacement de M. Barbier, retraité. — Maintenu.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le capitaine Rousse (Georges-Eugène-Pierre), en remplacement de M. Bordereaux, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Delussac (Camille), en remplacement de M. Meunier, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Prieur (Marcel-René-Gaston), en remplacement de M. Contreau, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Ribet (Raoul-Marcel), en remplacement de M. Barbel, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Pierre-Germain-Henri), en remplacement de M. Cousin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lannelongue (Jean-Pierre-Charles), en remplacement de M. Lombard, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

Dauchy (Rémi-François).
Rimont (Fernand-Dominique).
Didelot (René-Adrien).
Breton (Pierre-Charles).
Hugel (Albert).
Latuner (Godefroy).
Masson (René-Arsène).
Dellerie (Hubert-Jean-Gabriel).
Roux (Jean-Charles).
Girbeau (Robert-Casimir).
Michel (Eugène-Lucien).
Cambril (Hervé).
Tabutiaux (Pierre-Georges) (B. P.).
Simonnet (Raymond-Roger).
Toulouse (Arsène-François-Roger).
Arnal (Kléber-Edouard).
Hocquard (Serge-Jules-René).
Penin (Hubert-Constant).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le capitaine Aribaud (Jean-Marius), en remplacement de M. Lacarrau, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Pollart (Jean-Fleury-Ernest), en remplacement de M. Andries, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guillot (Georges-Paul), en remplacement de M. Polastron, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Allemand (Henri-Victor-Eugène), en remplacement de M. Baille, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Bonnin (Louis-Clément), en remplacement de M. Donin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bonnard (Félix-Fernand), en remplacement de M. Laurens, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Silvestre (Louis-Martial), en remplacement de M. François, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Louis (Pierre), en remplacement de M. Baillet, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Launay (Jean-Marcel), en remplacement de M. Aribaud, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

Durand (René-Omer).
Mury (Joseph-René).
Genty (Max-Roger-Pierre).
Vassart (Robert).
Cuny (Robert).
Pourtau (Jean-Marie-Joseph).
Debureau (Yves-Alfred-André).
Untrau (Joseph-Marie).

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le commandant Montgobert (Henri-Louis), en remplacement de M. Coudine, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Maitre (Jean-Henri-Théophile), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Marty (Paul-Lavigerie), organisation. — Maintenu.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — Cadre des ingénieurs

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants-colonels:

M. Vaillant (André-Henri), breveté technique, en remplacement de M. Villet, admis à la retraite. — Maintenu.

M. Pascal (Georges-Albert-Joseph), en remplacement de M. Gangneron, nommé ingénieur général. — Maintenu.

M. Janniaud (François), en remplacement de M. Faucard, admis à la retraite. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les commandants:

M. Bassinot (André-Charles-Auguste-Arsène), en remplacement de M. Touron, admis à la retraite. — Maintenu.

M. Panzani (André), en remplacement de M. Darre, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

(Choix.) M. Cadilhac (André-Marie-Jean), breveté technique, en remplacement de M. Klein, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Trudgett (Lucien), en remplacement de M. Viennet, admis dans le corps des télécommunications. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

(Choix.) M. Demoulin (Guy-Jean-Marie), en remplacement de M. de Guerry de Beauregard de Tremont, promu. — Maintenu.

(Ancienneté). M. Angelini (Roger-François-Emile), en remplacement de M. Bach, promu. — Maintenu.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (choix.) M. Depoix (Camille-Alphonse), en remplacement de M. Chaufour, admis à la retraite. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Schali (Roger-Auguste), en remplacement de M. Pepy, admis à la retraite. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Schilling (Albert-Alexis), en remplacement de M. Hubert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Patois (Léon-Alfred), en remplacement de M. Naulon, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Rochet (Jean-Louis), en remplacement de M. Baron, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Pisano (Jérôme), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Allizard (Robert-Marcel), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'aspirant Coquelle (Jules-Charles-Alfred). — Maintenu.

Les adjudants-chefs:

M. François (Roger-Henri-Léon). — Maintenu.
M. Guerin (Léon-Marie). — Maintenu.
M. Tara (Fernand-Frédéric). — Maintenu.
M. Dorge (Louis-René-Joseph). — Maintenu.
M. Braeckmans (Louis-Michel-Sylvain). — Maintenu.
M. Teuliere (Jean-Alfred). — Maintenu.
M. Barthélemy (Roger-Camille-Marie-Albert). — Maintenu.
M. Fremiot (Léon-Jacques). — Maintenu.

C. — Cadre des adjoints techniques

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le commandant Vigné (Louis-Marie-Joseph), en remplacement de M. Bardin, admis dans le cadre des ingénieurs. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

M. Picoche (Louis), en remplacement de M. Michel, décédé. — Maintenu.

M. Martin (Henri-Jean-Alphonse), en remplacement de M. Comiti, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Barracano (Robert), en remplacement de M. Mercier, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Haas (Georges-Laurent-Michel), en remplacement de M. François, admis à la retraite. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Masson (Jules-Aimé), en remplacement de M. Faillol, admis à la retraite. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Van-Lierde (Albert-Joseph), en remplacement de M. Baron, démissionnaire. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Laigre (Constant-Augustin-Marcel), en remplacement de M. Beauvais, admis dans l'arme du train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bizeldeau (Lucien), en remplacement de M. Van-Aertselaer, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hugues (Alexandre-Baptistin), en remplacement de M. Graffin, décédé. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Fredon (Jean), en remplacement de M. Malbert, décédé. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Gouban (Guy), en remplacement de M. Truillet, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'aspirant Fort (Jean-Michel). — Maintenu.

Les adjudants-chefs:

M. Haussy (Gaston-Edouard). — Maintenu.
M. Saude (Charles-Alfred). — Maintenu.
M. Daumas (Germain-Fernand-Alexis). — Maintenu.
M. Devesse (Joseph-Louis-Pierre). — Maintenu.
M. Lafosse (René-Marie). — Maintenu.
M. Le Saec (Jean-Auguste), maintenu.
M. Sola (Paul-Louis). — Maintenu.
M. Moreaux (Guy-Pierre-Eugène). — Maintenu.
M. Aubel (René-Théophile). — Maintenu.
M. Pitault (René), maintenu.
M. Muller (Joseph-Michel). — Maintenu.
M. Labeque (Jean). — Maintenu.
M. Jalabert (Dominique-Robert). — Maintenu.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les intendants militaires de 2e classe:

M. Rousseau (André-Joseph-Fernand), en remplacement de M. Paoli, promu. — Maintenu.

M. Achard (Charles-Auguste-Eugène), en remplacement de M. Pomirol, promu. — Maintenu.

M. Jublin (Louis-Constant-Jean), en remplacement de M. Cerli, retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les intendants militaires de 3e classe:

M. Brondi (Marcel-Joseph), en remplacement de M. Rousseau, promu. — Maintenu.

M. Richard (Eugène-Emile-Elisé), en remplacement de M. Achard, promu. — Maintenu.

M. Lecocq (Eugène-Amédée-Alphonse), en remplacement de M. Jublin, promu. — Maintenu.

M. Didier (Marie-Joseph-Emile), en remplacement de M. Jobre Duval, retraité. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Le commandant d'administration L'Helgouach (Louis-Yves-Marie), en remplacement de M. Fougeron, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines d'administration:

M. Loreaux (Emile-Nicolas-André), en remplacement de M. L'Helgouach, promu. — Maintenu.

M. Colombani (Vincent), en remplacement de M. Derey, retraité. — Maintenu.

M. Mérel (Robert-Emile), en remplacement de M. Riou, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Degenève (Marcel-Bernard), en remplacement de M. Loreaux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Devismes (Ernest-Gabriel-Octave), en remplacement de M. Colombani, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Courcomb (Victor-Henri), en remplacement de M. Merel, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Chiron (Pierre-Jean-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Charleau (Roger-Gaston-Denis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dumon (Jean-Marie-Joseph-Guy), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Villaret (Eugène-François-Marie), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Nicourt (Jean-Edouard-Lucien), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gaillard (Georges-Pierre-Louis), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

MM. Bertho (Norbert-Charles).
Dubreuil (Gérard-André).
Binet (Henri).

Officiers du recrutement.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le lieutenant-colonel Servais (René-Louis-Auguste), (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le commandant Oustric (Georges-Paul), en remplacement de M. Servais, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Hablizig (Maurice-Eugène), en remplacement de M. Berger, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hillairet (Jean), en remplacement de M. Arnefaux, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Videlo (François-Louis-Marie), en remplacement de M. Try, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjudants-chefs:

M. Legrand (Pierre-Eugène-Léon-Lucien).

M. Lumet (Georges-Léon).

Service des fabrications d'armement.

A. — Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les ingénieurs militaires en chef de 2e classe:

M. Couillaud (Francis), en remplacement de M. Combes, promu. — Maintenu.

M. Lisack (Léon-Maurice), en remplacement de M. Lahonde, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les ingénieurs militaires principaux:

M. Bertin (Henri-Jacques-Marie) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Deruelle, promu. — Maintenu.

M. Levieux (Pierre-Ferdinand-Alexandre), en remplacement de M. Dromet, décédé. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les ingénieurs militaires de 1re classe:

2e tour (choix). M. Miège (André-Louis), en remplacement de M. Givry, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Déramond (Marcel-Jules-Ernest), en remplacement de M. Cagninacci, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

17e tour (choix). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Dufaud (René Jean-Michel), en remplacement de M. Miège, promu. — Maintenu.

18e tour (ancienneté). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Delattre (Louis-Gabriel-Marie), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. Deramond, promu. — Maintenu.

19e tour (recrutement latéral). M. l'ingénieur de 1re classe de travaux d'armement Lelong (Paul-Albert-Auguste), organisation. — Maintenu.

20e tour (recrutement latéral, officier). Pas de candidat.

21e tour (ancienneté). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Bonnet (Paul-Georges-Pierre). — Maintenu.

B. — Corps des ingénieurs militaires des télécommunications

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

2e tour (choix). M. l'ingénieur militaire de 1re classe Rombout (Emile-Georges-Gérard), en remplacement de M. Ramon, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

2e tour (choix). M. l'ingénieur militaire de 2e classe Assens (Paul), en remplacement de M. Viennet, promu. — Maintenu.

C. — Corps des ingénieurs de travaux d'armement

Au grade d'ingénieur principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'ingénieur de 1re classe Bertrand (Marcel-Gaston-Elie), en remplacement de M. Marichal, promu. — Maintenu.

D. — Corps des adjoints administratifs

Au grade d'adjoint administratif principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'adjoint administratif de 1re classe Grisol (Marius), organisation. — Maintenu.

Au grade d'adjoint administratif de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les adjoints administratifs de 2e classe:

2e tour (choix). M. Bachelard (Jean-Clément), en remplacement de M. Gery, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cazlot (Henri-Paul-Ernest), en remplacement de M. Baraton, promu. — Maintenu.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants-colonels:

M. Maronneau (Jean-Laurent-Louis), en remplacement de M. Rossignol, retraité. — Maintenu.

M. Bain (Paul-Joseph-Noël), en remplacement de M. Marguet, retraité. — Maintenu.

M. Lacheroy (Charles-Paul-Alexandre), en remplacement de M. Jung, retraité. — Maintenu.

M. Jaume (Jean-François-Etienne-Albert), en remplacement de M. Castel, retraité. — Maintenu.

M. Bellet (Jean-Albert-Marie-Joseph), en remplacement de M. Meyer, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs de bataillon:

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. Volff (Georges-Jean), en remplacement de M. Maronneau, promu. — Maintenu.

M. Jodon de Villeroche (Alfred-Marie-François), en remplacement de M. Bain, promu. — Maintenu.

M. Grimaldi (Charles-Jean), en remplacement de M. Lacheroy, promu. — Maintenu.

M. Chapelle (Jean), en remplacement de M. Jaume, promu. — Maintenu.

M. Julien-Lafferière (Hervé-Louis-Sylvain), en remplacement de M. Bellet, promu. — Maintenu.

M. Communal (Eugène-Damien-Marcel), en remplacement de M. Joubert, retraité. — Maintenu.

M. Cassagnaud (Roger), en remplacement de M. Bonafos, retraité. — Maintenu.

M. Brélivet (Pierre-François-Raymond), en remplacement de M. Chauveau, retraité. — Maintenu.

M. Biffaud (Jacques-Maxime-Jules-Marie-Pierre), en remplacement de M. Bergougnoux, retraité. — Maintenu.

M. Jacquin (Gaston-Paul-Emile-Marie), en remplacement de M. Samuel, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Charoy (André-Georges-Auguste), en remplacement de M. Voliff, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Supplisson (Henri-Jules), en remplacement de M. Jodon de Villeroche, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sicard (Jean-Joseph-Louis-Salvi), en remplacement de M. Grimaldi, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Casenave (Louis-Robert), en remplacement de M. Chapelle, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boisson (Roger-Laurent-Marie), en remplacement de M. Julien-Lafferière, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Maimay (Paul-Gaëtan-Antoine), en remplacement de M. Communal, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Laroussinie (Albert-Maurice), en remplacement de M. Cassagnaud, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chansard (René-Louis-Arthur), en remplacement de M. Brelivet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Kervern (Alain-Emile-Marie), en remplacement de M. Biffaud, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Paterni (Augustin-Antoine-Toussaint), en remplacement de M. Jacquin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Colas dit Baudelaire (Pierre-Jean-Emile), en remplacement de M. Girardin, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dalle (Firmin-Laurent), en remplacement de M. Querard, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Blanc (Emmanuel-François), en remplacement de M. Lenormand, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Becam (François-Marie), en remplacement de M. Ducrot, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bernard (Henri-Jean), en remplacement de M. Weller, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Richard (Georges-Félix-Eugène), en remplacement de M. Jarry, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Baudenon (Paul-Louis-Henri), en remplacement de M. Le Bot, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Orsini (Raoul-Dominique), en remplacement de M. Rousselon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Subtil (Roger-Claude), en remplacement de M. Marcou, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Bore (Robert-Armand-Henri), en remplacement de M. Charoy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chambost (Guy-Ernest-Albert), en remplacement de M. Supplisson, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fievre (Elie-François-Célestin), en remplacement de M. Sicard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Elie (Marie-Pierre-Jean-Jacques), en remplacement de M. Casenave, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Huleu (Pierre-Jean), en remplacement de M. Boisson, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lancien (Yves-Georges-Marcel), en remplacement de M. Maimay, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Toulon (Léon), en remplacement de M. Laroussinie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Degardin (Robert-Louis), en remplacement de M. Chansard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lablancherie (Jacques-Marie-Charles), en remplacement de M. Kervern, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Héliot (Paul-Marie), en remplacement de M. Paterni, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Robert (Maurice), en remplacement de M. Colas, dit Baudelaire, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fontecave (Fernand-Jean-Claude), en remplacement de M. Dalle, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Charpentier (René-Marcel-Charles), en remplacement de M. Blanc, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lœuillet (Roger-Elouard-Henri), en remplacement de M. Becam, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lalot (Albert-Marie-René-Jean), en remplacement de M. Bernard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Alliot (Louis-Marie), en remplacement de M. Richard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Corre (Louis-Urbain-Marie), en remplacement de M. Baudenon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brochart (Marcel-Charles-William), en remplacement de M. Orsini, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Candy (Germain-Jean), en remplacement de M. Subtil, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leclere (Raymond-Marcel), en remplacement de M. Boissonnet, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Genaux (Pierre-Dieudonné-Joseph), en remplacement de M. Briand, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Glachant (Jean-Charles), en remplacement de M. Maret, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Tommasi (Yvan-Etienne), en remplacement de M. Venner, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thuilliez (Lucien), en remplacement de M. Ginge, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Moulin-Krumb (Jean-Pierre-Léopold), en remplacement de M. Leborgne, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Giraudel (Bernard-Armand), en remplacement de M. Faucon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sicaud (Louis-Jean-Marie), en remplacement de M. Gendre, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pagcot (Joseph-Pierre-Louis), en remplacement de M. de Farcy, démissionnaire. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guerrin (Louis-Martin), en remplacement de M. Quemeneur, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gaydon (Roger-Adolphe), en remplacement de M. Roquelet, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Villanova (François-Antoine), en remplacement de M. Aumont, démissionnaire. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Petrocchi (Henri-Louis), en remplacement de M. Perrin, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Denmat (Roger), en remplacement de M. Hervouet, démissionnaire. — Maintenu

3e tour (ancienneté). M. Graslin (Henri-Maurice-Raphaël), en remplacement de M. Rimasson, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hermann (Maurice-René), en remplacement de M. Bernadet, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bourcelot (Jean-Abel), en remplacement de M. Touboul, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Levêque (Emmanuel-Jean), en remplacement de M. Roudaut, démissionnaire. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. André (Maurice-Jules-Simon), en remplacement de M. Brun, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mistral (Emile-Charles), en remplacement de M. Pianelli, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gravière (Roger-Pierre), en remplacement de M. Bourgeois, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gusse (Martial), en remplacement de M. Sorret, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ferrandi (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Soclet, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Reculet (Henri-Léonard-Marie), en remplacement de M. Carbonne, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chanteux (Albert-Hilaire), en remplacement de M. Moline, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pissot (Paul-Emile-Pierre), en remplacement de M. Saglio, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Herzog (Ernest-Armand), en remplacement de M. Cautellier, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Monpeyssin (Henri), en remplacement de M. Petitjean, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sangla (Robert-Pierre), en remplacement de M. Prague, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Davadie (Raymond-Gabriel-Marius-Paul), en remplacement de M. Bracconi, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Franchet (Jean-Marius), en remplacement de M. Thomas, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sobetsky (Michel), en remplacement de M. Rémy, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Maury (Marcel-Yvan), en remplacement de M. Dubois, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chauderat (Raoul-Jean-Gilbert), en remplacement de M. Laforgue, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bigeon (Guy-Marie-Paul-Alfred), en remplacement de M. Casaula, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Keller (Gustave), en remplacement de M. Pleignet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Blanc (Paul-Eugène), en remplacement de M. Jacquemart, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Collet (Maxence-Emilien), en remplacement de M. Guerard, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bienvenue (Louis-Joseph-Marie), en remplacement de M. Gavini, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Alexandre (Georges-Jean-Baptiste), en remplacement de M. D'Ussel, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vincent (Raymond-André), en remplacement de M. Lutgen, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Blanchard (Georges), en remplacement de M. Pignères, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guillabert (Antoine-Georges-Marie-Guillaume), en remplacement de M. Potevin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. d'Escrienne (Jean-Edmond-Marie-Henri), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Dubois (Henri), organisation.
4e tour (ancienneté). M. Fazi (Ange-Etienne), organisation.
2e tour (choix). M. Raymond de Mourot (Thadée-Jean-Henri), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Petit (Gilbert), organisation.
4e tour (ancienneté). M. Delannoy (Julien-Victor), organisation
2e tour (choix). M. Boulle (Georges-Jean), organisation.
3e tour (ancienneté). M. Olive (Augustin-Joseph-Jules), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'aspirant Vimond (Jean-Jules).

MM. les adjudants-chefs:

Georges (Paul).
Santucci (Jean).
Andreani (Sébastien).
Nougaret (Fernand-Auguste-Joseph).
Marchal (Maurice-Ernest).
Briseul (André).
Bony (Alfred-Joseph).
Suire (Pierre-Roger).
Huot (Jean).
Pujol (Emile).
Thibouville (Roger-Kléber-Albert).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE STATUT DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1950

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

MM. les sous-lieutenants:

Fara (Joseph).
Famory (Baba).
Adama (Ouenda).
Nguyen Van My.
Ousmane (Condé).

RESSORTISSANTS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'adjudant-chef Ratovondrabona.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants-colonels:

M. Vaude (Pierre-Achille-Sosthène), en remplacement de M. Morgat, retraité. — Maintenu.

M. Crespin (Jacques-Edmond-Marie), en remplacement de M. Thiebaux, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les chefs d'escadron:

M. Le Boudic (Roger-Georges), en remplacement de M. Vaude, promu. — Maintenu.

M. Morin (Germain-Marcel), en remplacement de M. Crespin, promu. — Maintenu.

M. de La Tour du Pin Chambly de La Charce (Aymard-Jean-Charles), en remplacement de M. Magnaval, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Perrin (Pierre-André), en remplacement de M. Le Boudic, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bouguennec (Jean-Marie), en remplacement de M. Morin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guillo (Jean-Joseph-Vincent), en remplacement de M. de La Tour du Pin Chambly de La Charce, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Horgues-Debat (Raymond-Henri), en remplacement de M. Charneau, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Vasseur (Robert-Louis-Gabriel), en remplacement de M. Perrin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Beyer (Raymond-Georges), en remplacement de M. Bouguennec, promu — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Merlet (Jean-Raoul), en remplacement de M. Guillo, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Kerdelhue (Joseph-Marie), en remplacement de M. Horgues-Debat, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bonnaire (Félix-Louis-René), en remplacement de M. Viriet, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jean (Robert), en remplacement de M. Henge, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lepert (Hubert-Alexandre), en remplacement de M. Tanguy, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Saoli (Christophe), en remplacement de M. Boudet, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chanson (Lucien), en remplacement de M. Klein, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cabanes (Marc-Albert-Firmin), en remplacement de M. Wiedling, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tesnieres (Louis-René-Emile), en remplacement de M. Arzur, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Devlaeminck (Henri), en remplacement de M. Belloc, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vaule (Aimé), en remplacement de M. Kemlin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Renaud (Guy-Louis), en remplacement de M. Bano, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ruther (Henri-Camille), en remplacement de M. Voisin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Plessy (Laurent-Marie-Maurice), en remplacement de M. Pecceux, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Serre (André-Jean-Raymond), en remplacement de M. Trichet, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Combes (André-Fulcrand-Ernest-Alfred), en remplacement de M. Bechet-Balan, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Calalan (Maurice-Louis-Marie), en remplacement de M. Guyon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Arduino (Henri), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Cambon de Lavalette (Véran-Marie-Marcel), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Dannefot (Maurice-Paul-Ernest), organisation.

2e tour (choix). M. Martegoute (Pierre), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Maheas (Rémy-Jean), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Faber (Joseph-Pierre), organisation.

2e tour (choix). M. Maldan (Georges), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Bonnin (Louis-Maurice-Jacques), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

MM. les adjudants-chefs:

Coulon (Maurice).
Becheresse (Emile).
Raffaeli (André).
Albis (Marcel-Marius-Georges).
Spinel (Louis-Jean).
Girard (Henri-Elie-Clément).
Herbert (Arsène-Emile-Joseph-Victor).
Rousse (Roger-Jean-Marie).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Ertzbischoff (Georges-Lucien), en remplacement de M. Broch, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Gérard (Georges-Eugène), en remplacement de M. Antonini, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

MM. les adjudants-chefs:

Lubespere (Paul-Louis).
Le Bras (Henri-Michel-Marie).

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le capitaine Murgier (Albert-Henri), en remplacement de M. Campenaire, retraité. — Promu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Valli (Dominique), en remplacement de M. Murgier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Favier (Jean-Eugène), en remplacement de M. Fontaine, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ottomani (François-Antoine), en remplacement de M. Pambrun, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

MM. les adjudants-chefs:

Maynau (Jules).
Nicollet (Armand-Frédéric).
Lesterre (Alexandre).

Matériels et bâtiments.

ADJOINTS D'ADMINISTRATIFS

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

MM. les adjudants-chefs:

Mondolini (Jean-Jérôme).
Versini (Joachim).

ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le capitaine Gauvrit (Alexandre-Marcel) (ouvrier d'état), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Le Bihan (Léon-Victor-Marie) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Gauvrit, promu. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Collignon (Louis-Joseph) (conducteur de travaux), en remplacement de M. Paul, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Penes (Roger-Paul) (conducteur de travaux), en remplacement de M. Mary, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Cousounet (Paul-Julien) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Fondras, retraité. — Maintenu
3e tour (choix). M. Hidrio (Henri-Marie) (conducteur de travaux), en remplacement de M. Vallaud, retraité. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Josse (René-Alphonse-Louis) (ouvrier d'état), en remplacement de M. Pastre, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

MM. les adjudants-chefs:

Pons (Pierre-Antoine), ouvrier d'état.
Louineau (Pierre), artificier.
Estirach (Marcel), ouvrier d'état.
Vincelet (Ernest-Léonard), ouvrier d'état.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Schwob (Roger), en remplacement de M. Lavau, retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'intendant militaire de 3e classe Gayan (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Schwob, promu. — Maintenu.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Widmer (Fernand-Léon), en remplacement de M. Abilon, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Poquet (François-Marie), organisation.
3e tour (choix). M. Preux (Robert-Lucien), organisation.
4e tour (choix). M. Machlain (Georges-Bernard), organisation
1er tour (ancienneté). M. Barnedes (René-Eugène), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'adjudant-chef Hourset (Gaston).

Service de santé.

MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Kervingant (Maurice), en remplacement de M. Favier, retraité. — Maintenu.
M. Nodenot (Louis-Edouard), en remplacement de M. Alain, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les médecins commandants:

M. Debaille (Georges-Marceau), en remplacement de M. Kervingant, promu. — Maintenu.
M. Martin (Charles-Marie-Valentin), en remplacement de M. Nodenot, promu. — Maintenu.
M. Junien-Lavillauroy (Charles), en remplacement de M. Serafino, retraité. — Maintenu.
M. Nomdedeu (Georges), en remplacement de M. Ros, retraité. — Maintenu.
M. Aretas (Raymond-Edmée), en remplacement de M. Saint-Pau, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Martin (Maurice-Marcel-Pierre), en remplacement de M. Debaille, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Ruai (Pierre-Ernest-Marie), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lahitte (Firmin-Eugène-Georges), en remplacement de M. Junien-Lavillauroy, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Vaillant (André-René), en remplacement de M. Nomdedeu, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Giudicelli (Jacques-André-Georges), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). — M. Chapoux (Roger-Marcel), en remplacement de M. Ruai, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dugourc (Henri-Joseph-Georges), en remplacement de M. Lahitte, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Cousin (Bernard-Louis-Camille), en remplacement de M. Vaillant, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Le Damany (Pierre), en remplacement de M. Blin, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gillet (Bernard-Adrien-Léon), en remplacement de M. Tasque, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Mulet (Max-Charles-Henri-André), en remplacement de M. Languillon, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Moulanier (Maurice-Elier-Carmélien), en remplacement de M. Falcou, promu. — Maintenu.

PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. le pharmacien commandant Pochard (Pierre-Hervé), en remplacement de M. Auffret, retraité. — Maintenu.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Kerdal (Guy-Germain-Gabriel), en remplacement de M. Pinatel, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

M. l'adjudant-chef Bousquet (Jean-Pierre).

Décret du 31 mars 1952 portant promotions dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 31 mars 1952, sont promus, à titre définitif, pour prendre rang du 1er avril 1952:

ARMEE ACTIVE

I. — Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Molinier (Paul-René-Antoine), en remplacement de M. le commandant Martin, décédé.

M. Schumpp (Marie-Auguste-Louis), en remplacement de M. le commandant Garrigue, décédé,

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Lafoux (Pierre-Paul-André), en remplacement de M. le capitaine Penzini, bénéficiaire d'un congé du personnel navigant.

3e tour (ancienneté). M. Pages (Irénée-Henri), en remplacement de M. le capitaine Molinier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Mesples (Raymond-Jean-Louis), en remplacement de M. le capitaine Schumpp, promu.

2e tour (choix). M. Valat (Jean-Georges), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Dupuch (Norbert), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Stouff (André-Alfred), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Correy (Gaston-Paul-Marie), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Bordeaux (Pierre-Jean-Baptiste), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Bazimon (Georges-Maurice-Alfred), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Weber (Pierre-Yvan), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Delacour (Jacques-Paul), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Lacourie (Philippe-Guy-Albert), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Rousseau (Roger-Henri), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Champert (Eugène-Jean-Albert), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Mathieu (Paul-Jules-François), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Soude (Maurice-Robert), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Mequet (Jean-Eugène-Yvon-Fernand), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Baby (Robert), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Teillaud (Jean-René-André-Marc), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Bereita (Gilbert-Maurice), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Colomès (Lucien-Georges), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Helvig (Marceau-René), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Bourdillat (André), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Berton (Jean-Louis), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Méchain (Louis-Cristophe-Gabriel), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Laffineur (Jean-Armand-Constant), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Azan (Gaston-Paul), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Dousset (Paul-Louis-Pierre-Antoine), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Mathiot (Jean-Armand), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Inguimberti (Lucien-Louis), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Mioche (André-Pierre-Marius), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Antiphon (Roger-Raoul), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Duizidou (Jean-Alex-Roger), augmentation d'effectifs.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de commandant.

Les capitaines:

2e tour (choix). M. Hureau (Maurice-Auguste), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Alsina (Sébastien-Joseph-Michel), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Lassalle (Louis-Joseph), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Irigoyen (René-Dominique), augmentation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Mérigon (Jean-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Filidore, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Lefebvre (Jean-Marie-Louis), en remplacement de M. le capitaine Massini, retraité.

2e tour (choix). M. Garrabos (Guy-Elie-Jean), en remplacement de M. le capitaine d'Agostino, rayé des cadres.

1er tour (ancienneté). M. Legrand (Daniel-Charles-Julien), en remplacement de M. le capitaine Hureau, promu.

2e tour (choix). M. Decour (Louis-Ernest), en remplacement de M. le capitaine Alsina, promu.

2e tour (choix). M. Lechat (André-Georges-Valentin), en remplacement de M. le capitaine Lassalle, promu.

2e tour (choix). M. Blot (Camille-Charles-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Irigoyen, promu.

2e tour (choix). M. Gervais (Charles-Paul), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Goumard (Ernest-Roger-Raymond), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Lhomme (Roger-Paul-Claude), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Pemarne (Marc-Etienne), augmentation d'effectifs.

II. — Corps des officiers mécaniciens.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Chomy (Lucien), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Benoiston (Henri-Alexandre-Louis), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Guillo (Léon-Mathurin-Marie), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. San-Juan (Etienne), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Renard (Xavier), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Rauwell (Henri-Léopold-Hippolyte), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Anon (William-Guy), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Regallet (Gaston), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Darenlot (Jean-Guy), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Mazel (Florent-Louis), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Laurens (René-Jacques), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Renault (Michel), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Dhumez (André-Prudent), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Etienne (Paul-Louis), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Jeandesboz (Emile-Xavier), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Verlinde (Maurice-Léon), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Guelfucci (Jean-Emile-André), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Girardet (Paul-Louis), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Roussel (Jean-André), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Bertrand (Yves-Paul), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Morel (Edouard-Henri), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Noé (André-Maurice), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Thiriet (André), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Serrière (Marcel-Henri), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Corsello (Michel), augmentation d'effectifs.

3e tour (ancienneté). M. Allez (Ernest-Louis-Marius), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Geoffroy (Antoine-Georges), augmentation d'effectifs.

(*Supplément. — Fin.*)

2e tour (choix). M. Nicolas (Henri-René-Alexandre), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Duchêne (Marcel-René), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Bellevaux (Roger-Henri-François), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Garzini (René-Pierre), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Eichenbaum (Igor), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Castel (Serge), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Fauveau (Raymond-Marcel-Roger), augmentation d'effectifs.

III. — **Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.**

A la 2e classe.

M. le commissaire de 3e classe Escoula (Charles-Laurent), en remplacement de M. le commissaire ordonnateur de 2e classe Pomarède, promu.

IV. — **Service de santé de l'air.**

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

2e tour (choix). M. le Filliatre (Jacques-Jean-Gustave), en remplacement de M. le médecin commandant Lhez, promu.
1er tour (ancienneté). M. Caron (Jean-Dominique-Henri-Paul), en remplacement de M. le médecin commandant Peyronel, retraité.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Caubet (Pierre-Fernand) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le médecin capitaine Thuillier, promu.
2e tour (choix). M. Belleoud (Lucien-Antoine-Charles), en remplacement de M. le médecin capitaine Grégoire, promu.
3e tour (ancienneté). M. Marouby (Jean) (inscrit à la liste d'aptitude), en remplacement de M. le médecin capitaine Mares, promu.
1er tour (ancienneté). M. Barnoud (Maurice-Gabriel-Eugène), en remplacement de M. le médecin capitaine Perrin, promu.

Décret du 31 mars 1952 portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 31 mars 1952, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er avril 1952:

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

M. Person (Jean-Yves-Louis), augmentation d'effectifs.
M. Le Flécher (Louis), augmentation d'effectifs.
M. Carré (Marc-Jean-Marie-Joseph), augmentation d'effectifs.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Gaschat (Gaston-Pierre), augmentation d'effectifs.

Tableau d'avancement de l'année 1952, des ouvriers militaires (tailleurs et cordonniers) des troupes coloniales.

1° TAILLEURS

Pour le grade de sergent-major maître ouvrier de 2e catégorie

Les sergents-chefs:
Schwab (Antoine), Madagascar.
Lagouanelle (André), Afrique occidentale française.

Pour le grade de sergent-chef maître ouvrier de 2e catégorie.

Les sergents:
Lepère (Pierre), G. I. M. B. C., Nîmes.
Grisoni (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale, Melun.
Sadowyj (Michel), Madagascar.

Pour le grade de sergent ouvrier spécialiste.

Les caporaux-chefs:
Henry (Justin), Afrique occidentale française.
Dia (Ibrahima), Afrique occidentale française.
Le Guilloux (Yves), 3e R. I. C., Paris.

Pour le grade de caporal-chef ouvrier spécialiste.

Les caporaux:
Momet (Pierre), Madagascar.
Boulet (Etienne), Extrême-Orient.
Bourguignon (Henri), Afrique occidentale française.
Vandenbroucque (Jacques), Extrême-Orient.
Stortini (Pierre), Extrême-Orient.
Dumoulin (Guy), Madagascar.
Obert (Lucien), Extrême-Orient.
Voisin (Léo), Extrême-Orient.

2° CORDONNIERS

Pour le grade de sergent-major maître ouvrier de 2e catégorie.

Les sergents-chefs:
Andrei (Charles), G. I. T. C. M., Fréjus.
Simoni (Blaise), Maroc.
Albertini (Louis), Extrême-Orient.

Pour le grade de sergent-chef maître ouvrier de 2e catégorie.

Les sergents:
Orsoni (Paul), Forces françaises en Allemagne.
Acquaviva (Marcel), Maroc.
Gola (Antoine), Extrême-Orient.
Couade (André), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, Castres.
Anziani (Charles), Afrique occidentale française.

Pour le grade de sergent ouvrier spécialiste.

Les caporaux-chefs:
Albertini (Emile), Afrique occidentale française.
Buresi (Louis), Afrique occidentale française.
Battesti (Charles), atelier de confections du Val d'Or.
Vittori (Antoine), Forces françaises en Allemagne.
Mariani (Thomas), Extrême-Orient.
Chavanne (René), Maroc.

Pour le grade de caporal-chef ouvrier spécialiste:

Les caporaux:
Cazeaux (Gilbert), section des C. O. A. Cx, Toulon.
Chauny (Robert), Extrême-Orient.
Le Gall (Jean), Afrique occidentale française.
Alberro (Pierre), Extrême-Orient.
Dolique (Paul), Extrême-Orient.
Silvert (Louis), Afrique occidentale française.
Ecanvil (Appolinaire), Afrique occidentale française.
Joseph (Jean), Extrême-Orient.

NOMINATIONS

Par décision en date du 27 mars 1952, sont nommés aux grades ci-après:

(Pour compter du 1er avril 1952.)

1° TAILLEURS

Au grade de sergent-major maître ouvrier de 2e catégorie.

Le sergent-chef:
Schwab (Antoine), Madagascar.

Au grade de sergent-chef maître ouvrier de 2e catégorie.

Les sergents:
Lepère (Pierre), G. I. M. B. C., Nîmes.
Grisoni (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale, Melun.

Au grade de sergent ouvrier spécialiste:

Le caporal-chef:
Henry (Justin), Afrique occidentale française.

Au grade de caporal-chef ouvrier spécialiste.

Les caporaux:
Momet (Pierre), Madagascar.
Boulet (Etienne), Extrême-Orient.
Bourguignon (Henri), Afrique occidentale française.
Vandenbroucque (Jacques), Extrême-Orient.

2e CORDONNIERS

Au grade de sergent-major, maître ouvrier de 2e catégorie.

Le sergent-chef:
Andrei (Charles), G. I. T. C. M., Fréjus.

Au grade de sergent-chef, maître ouvrier de 2e catégorie.

Les sergents:
Orsoni (Paul), Forces françaises en Allemagne.
Acquaviva (Marcel), Maroc.
Gola (Antoine), Extrême-Orient.

Au grade de sergent ouvrier spécialiste.

Les caporaux-chefs:
Albertini (Emile), Afrique occidentale française.
Buresi (Louis), Afrique occidentale française.
Ballesti (Charles), atelier de confection du Var-d'Or.

Au grade de caporal-chef ouvrier spécialiste.

Les caporaux:
Cazeaux (Gilbert), section des C. O. A. Cx, Toulon.
Chauny (Robert), Extrême-Orient.
Le Gall (Jean), Afrique occidentale française.
Alberro (Pierre), Extrême-Orient.

Tableau de départ colonial du 1er avril 1952.

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes coloniales et au plus tard le 10 avril 1952, les certificats d'aptitude réglementaires « Etat modèle C, recto et verso ». Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon.

MM.
Raynal (René), E.M.P.I.C., état-major général des forces armées « guerre ». — 15 juillet 1949.
Vernieres (Paul), école des troupes aéroportées, Pau. — 26 janvier 1950 (séjour interrompu).
Thirion (René), E.M.P.I.C., état-major de la 6e région militaire. — 30 juin 1950.
Rousset (Jacques), compagnie d'état-major des troupes coloniales, — 7 septembre 1950 (séjour interrompu).
Fraiche (André), 110e régiment d'infanterie coloniale, — 17 mai 1951.

Capitaines.

MM.
Mathieu (Henri), section technique de l'armée. — 1er décembre 1948.
Viala (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 6 juin 1949.
Saly (René), centre d'instruction colonial de l'arme blindée « blindé ». — 3 juillet 1950.
Guillermou (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 19 décembre 1950.
Kougaz (Joseph), 110e régiment d'infanterie coloniale, — 13 janvier 1951.
Campredon (Paul), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 28 janvier 1951.
Le Darze (Gaston), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 1er février 1951.
Gabet (Georges), régiment colonial de chasseurs de chars « blindé ». — 17 février 1951 (séjour interrompu).
Buchalet (Charles), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 5 mai 1951.
Placet (Albert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 5 mai 1951.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Demarquay (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée « Blindé ». — N'a jamais servi.
Vullien (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.
Crespin (Jean-Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.
Guichon (Alain), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — N'a jamais servi.
Dujon (Yvan), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole — N'a jamais servi.
D'Aboville (François), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.
Forray (Gilbert), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N' a jamais servi.
Gibour (Jean), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad « Blindé ». — N'a jamais servi.
Daussy (Jacques), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.
Gebel (Charles), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.
Le Gall (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Le Gall (Robert), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes « Transmissions ». — N'a jamais servi.
Denaix (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux « Transmissions ». — N'a jamais servi.
Negroni (Michel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — N'a jamais servi.
Chanoz (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 3 octobre 1943.
Cioppani (Paul), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 28 octobre 1946.
Leveque (Georges), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 10 mars 1947.
Pierre (Marcel), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 26 août 1947.
Biju-Duval (Claude), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux « Transmissions ». — 27 août 1947.
Meunier (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 9 avril 1948.
Eybalin (Charles), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 12 mai 1948.
Gueble (André), école d'application d'infanterie, Saint-Maixent. — 2 janvier 1950 (séjour interrompu).
Remy (Pierre), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — 2 avril 1950.
Fons (Sylvain), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 19 avril 1950.
Debray (Emile), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 14 novembre 1950.
Gary (Yves), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 25 juin 1951.
Rey (Charly), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 2 juillet 1951. (séjour interrompu).
Demarest (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 11 juillet 1951.
Ruyer (Bernard), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 11 juillet 1951.
Colonna-Cesari (Domy), école de sous-officiers, Cherchell. — 13 juillet 1951.
Lailheugue (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 14 juillet 1951.
Orcet (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 15 juillet 1951.
De Joussineau de Tourdonnet (Louis), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — 18 juillet 1951.
Le Cam (Pierre), 1e régiment d'infanterie coloniale. — 19 juillet 1951.

B. — Parachutistes.

Chef de bataillon.

M. Bigeard (Marcel), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 14 décembre 1950.

Capitaine.

M Tourret (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 29 juin 1951.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Brachet (Alain), 21e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
Marques (Guy), 21e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.
De Cugnac (Henri), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 20 août 1950.
Porcher (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 8 décembre 1950.

Le Wilde (Francis), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 8 décembre 1950.
Lepage (René), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 8 décembre 1950.
Bourgeois (Marcel), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 8 décembre 1950.
Le Boudec (Lucien), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 3 août 1951.

C. — **Artillerie coloniale.**

Colonel.

M. Maubert (Paul), E. M. P. A. C., bureau de garnison de Fès. — 11 mai 1950

Lieutenant-colonel.

M. Laby (Georges), direction des travaux du génie de Meknès. — 20 août 1950.

Chefs d'escadron.

MM.
Ferrus (Georges), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 16 août 1948.
Rouyez (René), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes pour ordre, détaché à l'institut national géographique. — 1er juillet 1949.
Bas (Louis), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 21 septembre 1949.

Capitaines.

MM.
Bouzigues (Antoine), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 4 février 1950.
Cadapeaud (Jean), 2/3e régiment d'artillerie coloniale. — 23 juin 1951.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Raffaelli (André), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 19 août 1950.
Roland de Chaubaudouin d'Erceville (Bernard), 1/11e régiment d'artillerie coloniale. — 18 mai 1951.
Pouchard (Daniel), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 8 juillet 1951.
Romary (Michel), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 16 juillet 1951.

D. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

Sous-Lieutenant.

M. Marty (Marius), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à l'école d'application du matériel. — 9 octobre 1948.

TRANSMISSIONS

Sous-lieutenant.

M. Lacourie (Guy), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à la direction centrale du matériel, subdivision transmissions. — N'a jamais servi.

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Sous-lieutenants.

MM.
Jierry (Georges), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — 26 février 1947.
Matheron (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — 27 mai 1949.

E. — **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Collomb (Roger), inspection technique des services administratifs. — 10 mai 1950.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Doloir (Gérard), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 20 décembre 1951.

Capitaine.

M. Orioli (Jean), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires, intendance de la France d'outre-mer à Marseille. — 5 mars 1951.

Lieutenants.

MM.
Marchiset (André), inspection technique des services administratifs. — 17 décembre 1949.
Anzolle (Alban), intendance de la 9e région militaire, gestion de Fréjus. — 22 mai 1950.
Loupere (René), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 1er décembre 1950.

F. — **Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

Sous-lieutenant.

M. Nicollet (Armand), régiment colonial de chasseurs de chars. — 9 octobre 1949.

G. — **Adjoints de chancellerie coloniale.**

Lieutenants et sous-lieutenant.

MM.
Brun (Emile), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales. — 21 décembre 1948 (séjour interrompu).
Le Bras (Henri), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales. — 6 décembre 1950.
Talin d'Eyzac (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 28 mai 1951.

H. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Colonel.

M. Segalen (Henri), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 26 avril 1951.

Commandants.

MM.
Planques (Léon), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 9 août 1948.
Amphoux (Victor), école d'application du service de santé des troupes coloniales — 16 avril 1950.
Caro (Jean), hôpital militaire 291. — 17 mars 1951.
Torresi (Félix), 1er régiment d'artillerie coloniale. — 18 mars 1951.
Borjeix (Lucien), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 18 mars 1951.
Henry (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 29 mars 1951.
Goudin (Maurice), école d'application du service de santé des troupes coloniales, à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire. — 6 avril 1951.
Mille (Roger), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, détaché à l'institut Pasteur. — 9 avril 1951.
Fossey (Maurice), centre colonial d'instruction des transmissions. — 9 avril 1951.
Combescot de Marsanguet (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 16 avril 1951.
Matras (Francis), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur à Paris. — 18 avril 1951.
Augey (André), hôpital militaire 291. — 22 avril 1951.

Capitaines.

MM.
Schmitt (Fernand), base de transit militaire interarmées Atlantique. — 25 mars 1951.
Giudicelli (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 31 mars 1951.
Bapst (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales détaché au stage d'arme de l'école d'état-major. — 11 avril 1951.
Pannetier (Michel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 18 avril 1951.
Marx (Robert), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur. — 21 avril 1951.

Lieutenants.

MM.
Abel (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Alause (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Ambard (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Arrighi (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.

Aubert (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Barbe (Yvon), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Bauvit (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Bergeron (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Bessodes (Maurice), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Bezon (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Bollenbach (Guy), école d'application du service de santé des troupes coloniales — N'a jamais servi.
Bourleaud (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Bourrel (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Causse (Georges), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Chamorin (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Courset (Hubert), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Delaubier (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Dezoteux (Henri), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Didier (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Duigou (Jasques), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Dupain (Michel), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Duplessis (Marcel), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Duron (Jean-Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Estienne (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Fieschi (Joseph), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Gauvrit (Yvon), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Gilles (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Guastavino (Norbert), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Guichardière (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Guillot (François), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Joigny (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi
Jourdan (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Lagane (Claude), école d'application du service de santé des troupes coloniales. N'a jamais servi.
Lamy (Claude), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Larcade (François), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Lechat (Robert), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Le Henaff (Guy), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Lehur (Maurice), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Le Nepvou de Carfort (Patrice), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Levanti (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Levier (Claude), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Liaume (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Loup (René), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Mazère (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Medail (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Milhade (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Munch (Bernard), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Oddou (Albert), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Onde (Michel), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Paillet (Romain), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Palouzier (Michel), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Pehore (Guy), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Pele (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Perquis (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Pincon (Charles), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Poutain (Roland), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Raba (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Rault (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Revel (Francis), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Reydie (Roger), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Ricosse (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Ridoux (Raymond), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Rigaud (Jean-Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Riou (Yves), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Rivier (Alphonse), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Rivoalen (Alain), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Robert (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Rougerie (Gérard), école d'application du service de santé des troupes coloniales — N'a jamais servi.
Saint-Amans (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Sagnet (Henri), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Salaun (Henri), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Sevin (Claude), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Signoret (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Touchiez (Robert), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Vandekerkove (Michel), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Vialle (Robert), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.

PHARMACIENS

Lieutenant-colonel.

M. Pochard (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché au laboratoire central de l'inspection technique des subsistances (section technique). — 22 avril 1951.

Commandant.

M. Albrand (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, mis à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour servir au service colonial. — 27 juin 1950.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Ferre (Henri), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 11 août 1950.

Sous-lieutenants.

MM.

Pelloille (Roland), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Foos (Robert), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.

Dorgueil (Henri), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Topart (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — N'a jamais servi.
Carlon (Charles), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 20 avril 1950.
Delisle (Yves), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 17 mai 1950.
Roland (Olivier), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 25 juillet 1950.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

MM.
Paloque (Armand), compagnie d'état-major des troupes coloniales B. E. d'arme. — 4 décembre 1948.
Bellegarde (Joseph), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. C. S. — 2 août 1949.
Petitet (Jean), bureau de recrutement et de la statistique de la 1re région militaire (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 d'arme. — 20 novembre 1949.
Leclercq (Gilbert), école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie à Saumur, B. E. d'arme. — 15 janvier 1950.
Dessinais (Henri), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 29 mars 1951.
Marchand (Pierre), 2e bataillon d'infanterie coloniale, B. S. d'arme. — 18 août 1951.

Adjudants.

Guigoux (Albert), 2e bataillon d'infanterie coloniale, B. C. S. — 15 octobre 1943.
Richart (Victor), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 3 décembre 1948.
Chesneau (Jacques), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. d'arme. — 2 juillet 1949.
Darras (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 7 novembre 1949.
Barcos (Antoine), état-major de la 1re région militaire (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. d'arme. — 16 novembre 1949.
Coquillard (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, 251/transmissions. — 7 novembre 1950.
Dugue (Félix), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 13 juin 1951.
Geronimi (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 26 juillet 1951.
Le Goff (Joseph), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 31 juillet 1951.
Samimann (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme. — 2 août 1951.
Girodon (Robert), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. S. d'arme. — 3 août 1951.
Gaye (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Vasseur (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, compagnie de réparations divisionnaire de la 8e division d'infanterie, C. A. T. 2 d'arme. — 20 août 1946.
Mathieu (Roland), 21e régiment d'infanterie coloniale, B. E. de comptabilité. — 5 janvier 1947.
Evrard (Emile), 58e compagnie de quartier général, B. C. S. — 11 avril 1949.
Fernandez (Hilaire), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 d'arme. — 1er juillet 1949.
Lubrano (Ignace), 21e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme, B. E. de comptabilité. — 16 août 1949.
Coffens (Henri), école de formation d'officiers d'active de Coetquidan, B. C. S. — 20 août 1949.
Fer (François), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 de comptabilité. — 15 septembre 1949.
Bonaldi (Paul), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité, B. E. d'arme. — 16 octobre 1949.
Ardouin (Claude), école de sous-officiers de Cherchell, B. E. d'arme. — 29 octobre 1949.
Debacq (Louis), état-major général de l'inspection des forces terrestres, maritimes et aériennes en A. F. N. à Paris (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 d'arme. — 8 février 1950.
Michoux (Léon), 2e bataillon d'infanterie coloniale, 321/trans. — 31 mars 1950.
Masson (Raymond), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 19 mai 1950.
Thaly (Louis), 2e bataillon d'infanterie coloniale, B. E. de comptabilité. — 5 juillet 1950.
Boucher (Roger), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, breveté parachutiste (mais reconnu inapte aux troupes aéroportées). — 8 septembre 1950.
Douglas (Albert), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité, 301/trans. — 27 octobre 1950.
Carriere (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 décembre 1950.
Meyre (Pierre), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — 19 janvier 1951.
Hutin (Gabriel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Juge (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.
Curie (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.
Feuillardin (Albert), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.
Raux (Henry), 24e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.
Sellier (Raymond), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. E. d'arme. — 3 septembre 1951.
Tourtin (Emile), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme. — 3 septembre 1951.
Villaret (Alfred), 21e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 3 septembre 1951.
Belmonte (Salvador), 21e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S. — 9 septembre 1951.
Danneville (Maurice), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 9 septembre 1951.
De Arbourg (Charles), 3e régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — 9 septembre 1951.
Durand (Julien), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, certificat interarmes. — 9 septembre 1951.
Maillard (Louis), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité. — 9 septembre 1951.

Sergents.

Albert (François), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Bernard (Albert), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Cannou (Clément), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Delplanque (Albert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Dubau (Jean-Marie), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, non certifié. — N'a jamais servi.
Eudorcait (Jean-Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Even (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions, C. A. T. 2/Trans. — N'a jamais servi.
Haon (Maurice), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, non certifié. — N'a jamais servi.
Planterose (Serge), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, non certifié. — N'a jamais servi.
Scaillerez (Jean), école de sous-officiers de Strasbourg, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Willay (Hugues), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 5 juillet 1948.
Hameon (Francis), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 22 juillet 1948.
Bourry (Jacques), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité. — 6 février 1950.
Louis (Joseph), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 août 1950.
Sabatier (Henri), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 août 1950.
Pittorino (Jules), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, B. I./Trans. — 11 octobre 1950.

Roger (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 11 octobre 1950.
Cuny (André), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 24 octobre 1950.
Pascal (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 7 novembre 1950.
Kammer (Lucien), 1er régiment d'infanterie coloniale, 201/Trans. — 31 décembre 1950.
Cariou (Pierre), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1951.
Chambouleyron (Henri), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 28 janvier 1951.
Bruncher (Gervais), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Crinquant (Raymond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Gauvin (Robert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Herzog (Antoine), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Mathias (Joanny), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Moussion (Lucien), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Portenseigne (Georges), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Remery (Auguste), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Sauval (Claude), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Groffier (Yvon), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 6 mars 1951.
Berthou (Louis), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, C. A. T. 2 d'arme. — 15 mars 1951.
Bossoutrot (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 23 mars 1951.
Anizeac (Richard), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Berthault (Robert), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, non certifié. — 31 mars 1951.
Bertot (Albert), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Bigouret (François), 1er régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — 31 mars 1951.
Carry (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Chapuzet (René), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Chevrel (Bernard), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Compain (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Couillard (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Gardes (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Garcia (Simon), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Gregot (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, B.I./Trans. — 31 mars 1951.
Hontang (Maurice), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Hostert (Palmace), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Jouanne (Georges), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Lemétayer (Léon), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
L'Hote (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — 31 mars 1951.
Miroux (Alphonse), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
N'Diaye Demba, 1er régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — 31 mars 1951.
Romieu (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Roudaut (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Simon (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Vinckel (Nicolas), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Wissenmeyer (Maurice), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 trans. — 31 mars 1951.
Bichet (Paul), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Brunner (Jean), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Le Bonheur Govindassamy, 3e régiment d'infanterie coloniale, C.A.T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Luc-Cayol (Franck), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Claverie (Martin), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Beaufrère (Guy), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bars (François), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Bedat (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Leroux (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Maony (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, 251/trans/TA. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Aubry (Yves), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Josselin (Gupta), 1er régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Viennot (Jean-Marie), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Michelotti (Philippe), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, 91/trans./TA. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Le Toullec (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

BLINDÉS COLONIAUX

Sergents-chefs.

Haegeman (Yves), régiment colonial de chasseurs de chars, B. E. de comptabilité. — 27 mai 1949.
Collot (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, B. C. S. — 3 juillet 1951.

Sergents.

Lavergne (Raymond), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, non certifié. — 13 octobre 1949, date fictive.
Laurens (Paul), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, C. A. T. 2 d'arme. — 7 novembre 1950.
Hourrier (Christian), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — 8 décembre 1950.
Boffy (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme et 251/trans. — 13 février 1951.
Pupat (René), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mars 1951.
Echard (Serge), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — 31 mars 1951.
Villière (Paul), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Meuwly (Paul), régiment colonial de chasseurs de char, C.A.T. 2 de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Adjudant-chef.

Chevallier (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, B.E./trans. — 12 mai 1950.

Sergents-chefs.

Pors (Raymond), centre colonial d'instruction des transmissions, B.S./trans. exploitation. — 9 mai 1950.
Herry (Roger), centre colonial d'instruction des transmissions, B.E./trans. exploitation. — 27 septembre 1950.
Sudre (Robert), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, B.E./trans. exploitation. — 25 février 1951.

Sergents.

Thebyne (Raymond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, 211 et 221/trans. — N'a jamais servi.
Couly (André), centre colonial d'instruction des transmissions, 251/trans. — N'a jamais servi.
Blandet (Noel), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 221/trans. — 5 mars 1951.
Moranvillier (Serge), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, 221/trans. — 5 mars 1951.
Guillarm (Paul), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, 251/trans. — 10 mars 1951.
Lemaire (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions, 251/trans. — 31 mars 1951.
Berquant (Maurice), centre colonial d'instruction des transmissions, 251/trans. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Lucas (Théophile), 1/11e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de mécanicien auto. — 30 janvier 1950.

Adjudants.

Poirot (Edmond), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris, B. E. d'arme. — 28 avril 1919.
Brunet (Maurice), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, B. E. d'arme. — 27 août 1919.

Maréchaux des logis majors et maréchaux des logis chefs.

Bes (Marcel), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de comptabilité. — 12 mai 1918
Boulleau (André), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E de comptabilité. — 21 septembre 1919.
Kouhana (Albert), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, B. E. de comptabilité. — 11 mars 1950.
Lavillard (Martial), 138e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale, C. A. T. 2 de D. C. A. — 10 octobre 1950.

Maréchaux des logis.

Alcide (Pierre), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Azalbert (Louis), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — Non certifié — N'a jamais servi.
Bonnefoy (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, brevet de dépanneur auto. — N'a jamais servi.
Cratère (Constant), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Lavenir (François), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Penhoet (Jean-Marie), 1/11e régiment d'artillerie coloniale, non certifié. — N'a jamais servi.
Rinio (Rémy), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — N'a jamais servi.
Berroche (François), 153e groupe d'artillerie anti-aérienne coloniale non certifié. — 18 octobre 1919.
Vallet (Henri), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 14 juillet 1950.
Oudot (Henri), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 10 novembre 1950.
Genet (Louis), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 24 novembre 1950.
Duville (Honoré), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 décembre 1950.
Renard (André), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 20 décembre 1950.
Soucouchetty (Emmanuel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — 21 décembre 1950.
Rollin (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Racroui (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Vallet (Maurice), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.
Larsonnier (Lucien), 12e régiment d'artillerie anti-aérienne coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Trovalet (Antoine), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de comptabilité. — 17 avril 1950.

Maréchal des logis-major.

Brun (Basile), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de comptabilité. — 6 janvier 1950.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis chef.

Garnier (Etienne), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. d'artificier. — 9 janvier 1917.

Maréchal des logis.

Thiel (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 d'armurier. — N'a jamais servi.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis-major.

Deprad (Roger), régiment colonial de chasseurs de chars, B. S. d'engins blindés. — 7 juin 1950.

Maréchaux des logis

Robin (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Bourquin (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.
Isnard (Marcel), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 auto. — N'a jamais servi.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Gourret (Robert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de tourneur. — N'a jamais servi.
Ratet (Marcel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de mécanique générale, tourneur rectifieur. — 13 mars 1919.
Arnier (Félicien), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. du génie, ouvrier à bois. — 7 décembre 1950.

Maréchal des logis.

Decombe (Adrien), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 d'ajusteur serrurier. — 3 juillet 1950.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

Sfeir Khalil, groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de plombier, couvreur. — 17 juin 1950.

Maréchaux des logis

Ara (Georges), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de maçon. — N'a jamais servi.
Brault (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de maçon. — N'a jamais servi.
Cerceau (Jacques), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de peintre. — N'a jamais servi.
Morio (Maurice), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 d'électricien. — N'a jamais servi.
Singeot (Roland), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 d'électricien. — 2 mars 1950.

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudants-chefs.

Neri (Théodore), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. S. de comptabilité. — 9 mars 1919.
Chantrel (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. de comptabilité. — 30 novembre 1919.
Ardouin (Alex), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, B. S. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Adjudant.

Chabannier (Maurice), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. S. de comptabilité. — 29 septembre 1950.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Gentili (Ange), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. de comptabilité. — 9 avril 1948.
Vache (Lucien), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris, B. E. de comptabilité. — 9 novembre 1949.
Brecard (René), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, B. E. de comptabilité. — 11 août 1950.
Thomas (Robert), compagnie administrative régionale n° 3, B. E. de comptabilité. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Fougère (André), secrétariat général permanent de la défense nationale (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de chancellerie. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Adjudant.

Apat (Paul), compagnie de quartier général n° 58, B. S. de chancellerie. — 16 octobre 1950.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Clorennec (Georges), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 de chancellerie. — 19 janvier 1949.
Meder (René), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de chancellerie — 24 août 1949.
Julian (Charles), état-major combiné des forces armées (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de chancellerie. — 24 mai 1950.
André (Bernard), subdivision militaire de Paris (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de chancellerie. — 3 janvier 1951.

Sergent.

Guerinon (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 de chancellerie. — 15 janvier 1950.

F. — **Intendance coloniale.**

Sergents-majors et sergents-chefs.

Lelostec (Trémeur), centre territorial secondaire d'administration et de comptabilité, C. A. T. 2 bureaux. — 20 décembre 1950.
Monchy (Raymond), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, B. E. bureaux. — 28 janvier 1951.
Delon (Charles), direction de l'intendance de la 7e région militaire, B. E. exploitation. — 31 mars 1951.

Sergents.

Hetzlen (Lucien), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.
Loredon (Crépin-Philippe), intendance de la France d'outre-mer de Marseille, B. E. exploitation. — 15 mars 1951.
Vital (Louis), intendance de la France d'outre-mer de Marseille, B. E. exploitation. — 21 avril 1951.
Marchenay (Julien), direction centrale de l'intendance (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. exploitation. — 25 avril 1951.
Musso (Joseph), centre territorial secondaire d'administration et de comptabilité, C. A. T. 2 bureaux. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

CORDONNIER

Sergent.

Bignori (Louis), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, C. A. P. d'ouvrier spécialiste cordonnier. — 2 septembre 1949.

G. — **Service de santé colonial.**

Adjudants-chefs.

Lefèvre (Gaston), direction du service de santé des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. d'infirmier. — 20 novembre 1949.
Kervarec (Jean), direction du service de santé des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. S. de maître infirmier. — 20 juillet 1950.
Bourret (Gustave), hôpital militaire n° 294, B. S. de maître infirmier. — 28 mars 1951.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Perridon (René), direction du service de santé de la 3e région militaire (rattaché pour administration à la section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales), B. E. d'infirmier. — 22 août 1942.
Garda (Roger), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, C. A. T. 2 d'infirmier. — 26 août 1950.
Dubois (René), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'infirmier. — 4 mars 1951.
Lrambatti (Joseph), hôpital militaire n° 294, C. A. T. 2 d'infirmier. — 24 mars 1951.
Curie (Jules), base de transit militaire interarmée du Maroc, C. A. T. 2 d'infirmier. — 31 mars 1951.
Cayret (Paul), hôpital militaire n° 294, C. A. T. 2 d'infirmier. — 31 mars 1951.

Sergents.

Gallet (Didier), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'infirmier. — N'a jamais servi.
Grandpierre (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'infirmier. — 23 mars 1951.
Diou (Roger), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 1 d'infirmier. — 27 juin 1951.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-353 du 31 mars 1952 portant ouverture de crédits provisionnels, pour les mois de mars et avril 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 4 de la loi n° 52-206 du 29 février 1952;

Vu l'article 17 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, pour les mois de mars et avril 1952, au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale, des crédits s'élevant à la somme totale de 62.132.183.000 francs et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexe au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 31 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU

ÉTAT ANNEXÉ

Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur l'exercice 1952.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Constructions aéronautiques.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
120	Personnels militaires	110.000.000
131	Personnels civils titulaires, contractuels et auxiliaires	415.000.000
132	Personnel ouvrier	510.000.000
133	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	16.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
320	Dépenses de fonctionnement	377.000.000
331	Matériel de série pour l'armée de l'air	11.350.000.000
3312	Matériel de série pour l'aéronautique navale	1.371.334.000
3313	Matériel technique non aérien	25.320.000
3314	Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat	70.000.000
3315	Matériel de série pour les sports aériens	5.000.000
3316	Matériel de série destiné à Air France	Mémoire.
3317	Matériel de transports civils	Mémoire.
3318	Matériel de série destiné à la vente	Mémoire.
3319	Fabrications pour divers ministères	30.000.000
332	Entretien du matériel aérien et rechanges	721.500.000
333	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	140.000.000
	Charges sociales.	
431	Prestations et versements obligatoires	360.000.000
	Dépenses diverses.	
630	Versements au fonds d'amortissement	Mémoire.
631	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
632	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
633	Restitutions	Mémoire.
	Total pour la 1re section	15.560.154.000
	2e SECTION. — ETUDES DE PROTOTYPES	
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
335	Constructions aéronautiques. — Etudes de prototypes	3.395.000.000
336	Etudes et prototypes exécutés pour d'autres départements	10.000.000
	Total pour la 2e section	3.405.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
830	Reconstruction	110.000.000
840	Réorganisation de l'industrie aéronautique	45.000.000
930	Acquisitions immobilières	Mémoire.
931	Travaux neufs	450.000.000
932	Equipement technique et industriel	1.120.000.000
9331	Investissements complémentaires	380.000.000
	Total pour la 3e section	2.105.000.000
	Total pour les constructions aéronautiques	21.070.154.000
	Constructions et armes navales.	
	1re SECTION — EXPLOITATION	
	Personnel.	
180	Personnels militaires	268.000.000
181	Personnels civils titulaires, auxiliaires et contractuels	270.000.000
182	Personnels ouvriers	2.121.000.000
184	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	78.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
380	Dépenses de fonctionnement	513.000.000
381	Matières et marchés à l'industrie pour l'entretien de la flotte	1.317.000.000
382	Matières et marchés à l'industrie pour les renflouements	21.000.000
383	Matières et marchés à l'industrie pour les matériels communs d'armement, radars et munitions	1.173.000.000
384	Matières et marchés à l'industrie pour les constructions neuves de la flotte	5.019.683.000
385	Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions	708.333.000
387	Application de l'accord franco-italien du 14 juillet 1948. — Part des dépenses à la charge du gouvernement italien	100.000.000
388	Entretien de l'aéronautique navale	63.333.000
	Charges sociales.	
480	Prestations et versements obligatoires	512.000.000
	Dépenses diverses.	
680	Versement au fonds d'amortissement	200.000.000
681	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
682	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	12.751.950.000
	2e SECTION. — ETUDES ET PROTOTYPES	
386	Matières et marchés à l'industrie pour les études	226.717.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
8800	Travaux immobiliers	139.550.000
8801	Travaux immobiliers	261.168.000
9810	Gros outillage et matériel roulant	222.833.000
9811	Gros outillage et matériel roulant	207.832.000
9820	Acquisitions immobilières	5.583.000
9821	Acquisitions immobilières	3.833.000
9830	Investissements nécessaires à l'exécution de certaines études par le bassin d'essais des carènes	12.333.000
9840	Investissements nécessaires à l'exécution des travaux demandés par le territoire de Madagascar	Mémoire.
	Total pour la 3e section	854.132.000
	Total pour les constructions et armes navales	13.812.791.000
	Fabrications d'armement.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
160	Personnel supérieur d'encadrement	155.128.000
161	Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	816.117.000
162	Personnel ouvrier	2.108.631.000
164	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	128.867.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
360	Frais généraux d'exploitation. — Dépenses de fonctionnement, d'entretien des immeubles	160.518.000
361	Matières et marché à l'industrie	11.000.000.000
362	Liquidation des dépenses résultant des hostilités	Mémoire.
363	Dépenses relatives aux commandes civiles	Mémoire.
	Charges sociales.	
460	Prestations et versements obligatoires	331.718.000
461	Prestations et versements facultatifs	12.698.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
660	Versement au fonds d'amortissement	Mémoire.
661	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
662	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	11.713.997.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
365	Etudes et recherches. — Matières et marchés à l'industrie	900.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
9000	Travaux neufs. — Equipement	350.000.000
9001	Travaux neufs. — Equipement	Mémoire.
	Total pour la 3e section	350.000.000
	Total pour les fabrications d'armement	15.963.997.000
	Service des essences.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
190	Personnel militaire	59.115.000
191	Personnel civil non ouvrier	26.788.000
192	Personnel ouvrier	49.006.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
390	Achat de carburants, ingrédients et matériel. — Droits et taxes de douane	3.872.000.000
391	Frais d'exploitation	837.286.000
392	Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	25.967.000
	Charges sociales.	
491	Prestations et versements obligatoires	19.397.000
492	Prestations et versements facultatifs	854.000
	Dépenses diverses.	
690	Versement au fonds d'amortissement	66.600.000
691	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
692	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
693	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
694	Versements au Trésor des excédents de recettes	Mémoire.
695	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
696	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	4.957.513.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE CARACTÈRE INDUSTRIEL	
	Equipement.	
9900	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillage et emballages en service	Mémoire.
9901	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service	151.000.000
	Total pour les dépenses de caractère industriel	151.000.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE CARACTÈRE EXTRA-INDUSTRIEL	
	Reconstruction.	
8910	Reconstruction et grosses réparations d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	Mémoire.
1911	Reconstruction et grosses réparations d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	3.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Equipement.	
9910	Equipement, création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	Mémoire.
9911	Equipement, création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	1.026.000.000
	Total pour les dépenses de caractère extra-industriel	1.029.000.000
	Total pour la 3e section	1.183.000.000
	Total pour le service des essences	6.140.513.000
	Service des poudres.	
	1re SECTION — EXPLOITATION	
	Personnel.	
170	Soldes et indemnités des personnels militaires des poudreries nationales	88.000.000
171	Traitements et indemnités des personnels civils administratifs et techniques des poudreries nationales	107.000.000
172	Salaires et indemnités du personnel ouvrier des poudreries nationales	569.000.000
174	Versement forfaitaire de 5 p. 100 en remplacement de l'impôt cédulaire	30.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
370	Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses d'exploitation et de fonctionnement	190.000.000
371	Matières et marchés	2.412.000.000
372	Entretien des installations réservées	Mémoire.
	Charges sociales.	
471	Prestations et versements obligatoires	160.000.000
472	Prestations et versements facultatifs	5.000.000
	Dépenses diverses.	
670	Versement au fonds d'amortissement	108.000.000
671	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
672	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
673	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
674	Versement au fonds de réserve ou au Trésor des excédents de recettes et remboursement	Mémoire.
675	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
676	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	3.880.000.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
375	Etudes et recherches	21.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	Reconstruction.	
8700	Reconstruction	2.634.000
8701	Reconstruction	1.500.000
	Equipement.	
9700	Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	9.700.000
9701	Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	166.000.000
9710	Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service des poudres	263.891.000
9711	Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service des poudres	770.000.000
	Total pour la 3e section	1.213.725.000
	Total pour le service des poudres	5.114.725.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Constructions aéronautiques	21.070.154.000
	Constructions et armes navales	13.812.791.000
	Fabrications d'armement	15.963.997.000
	Service des essences	6.140.513.000
	Service des poudres	5.114.725.000
	Total pour l'état annexe	62.132.183.000

Autorisation de recrutement de personnel stagiaire à la cour des comptes.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 51-862 du 7 juillet 1951 relatif au recrutement des personnels des administrations et établissements publics de l'Etat, notamment l'article 1er, 2e alinéa;

Vu l'article 4 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions transitoires applicables à l'exercice 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisé, sous réserve des dispositions de l'article 4 (§ 1er) de la loi du 31 décembre 1951 susvisée, le recrutement d'un homme d'équipe stagiaire à la cour des comptes.

Art. 2. — Le premier président de la cour des comptes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 1952.

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du personnel et du matériel,
RENAUD.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 31 mars 1952 portant désignation des magistrats chargés de présider le tribunal militaire permanent de Dakar ou appelés à y siéger comme juges civils pour le semestre du 1er avril au 1er octobre 1952.

Par décret en date du 31 mars 1952, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont désignés, pour la période allant du 1er avril au 1er octobre 1952, pour présider le tribunal militaire permanent de Dakar:

a) *Pour le jugement des colonels, lieutenants-colonels ou assimilés,*

Président titulaire.

M. Detournel, président de chambre de la cour d'appel.

Présidents suppléants.

MM. Cima et Roux, conseillers à la cour d'appel.

b) *Pour le jugement de tous militaires d'un grade inférieur ou assimilés.*

Président titulaire.

M. Forster, conseiller à la cour d'appel.

Présidents suppléants.

MM. Poli et Descrozailles, conseillers à la cour.

Sont désignés pour la même période comme juges civils au tribunal militaire permanent de Dakar, devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat mettant en cause, soit avec des militaires, soit séparément, des personnes étrangères aux armées:

Juges titulaires.

M. Rau, conseiller à la cour d'appel.

M. Rousselot, juge au tribunal de première instance de Dakar.

Juges suppléants.

MM. Bonneau et Dupuy-Dourreau, juges par intérim au tribunal de première instance de Dakar.

Décret du 31 mars 1952 portant désignation des magistrats chargés de présider le tribunal militaire permanent de Tananarive ou appelés à y siéger comme juges civils pour le semestre du 1er avril au 1er octobre 1952.

Par décret en date du 31 mars 1952, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont désignés, pour la période allant du 1er avril au 1er octobre 1952, pour présider le tribunal militaire permanent de Tananarive:

a) *Pour le jugement des colonels, lieutenants-colonels ou assimilés.*

Président titulaire.

M. Mariani, vice-président de la cour d'appel.

Présidents suppléants.

M. Malhurin, conseiller à la cour d'appel.

M. Doriy, conseiller à la cour d'appel.

b) *Pour le jugement de tous militaires d'un grade inférieur ou assimilés.*

Président titulaire.

M. Ferrey, conseiller à la cour d'appel.

Présidents suppléants.

M. Carrouche, conseiller à la cour d'appel.

M. Henric, conseiller à la cour d'appel.

Sont désignés pour la même période comme juges civils au tribunal militaire permanent de Tananarive, devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat mettant en cause, soit avec des militaires, soit séparément, des personnes étrangères aux armées.

Juges titulaires.

M. Carrouche, conseiller à la cour d'appel.

M. de Coataudon de Kerdu, conseiller à la cour d'appel.

Juges suppléants.

M. Ricci, président du tribunal de première instance de Tananarive.

M. Luciani, conseiller par intérim à la cour d'appel.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er mai 1952.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en avril et qui ont reçu des ordres à cet effet rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront, dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administratif (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service statuera par délégation du ministre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou par voie maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régularisation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement appuyées de toutes pièces justificatives seront à adresser au service administrateur compétent.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM Guillot (Gabriel) (rejoindra immédiatement), Orcel (Antoine).

Pour servir à Madagascar.

M Merot (Raymond) (rejoindra immédiatement).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Lecomte (Henri), Piraud (Henri).

Pour servir au Cameroun.

M. Moreau (Jean).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Martin (Jean-François), Pinon (Maurice).

Pour servir au Togo.

M. Bonnet (Pierre).

Pour servir à la Côte française des Somalis.

M. Miaule (François) (rejoindra immédiatement).

MAGISTRATS D'OUTRE-MER

Groupe des magistrats des 11e au 14e degrés.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Fillon (Serge) (rejoindra immédiatement).

TRANSMISSIONS D'OUTRE-MER

A. — PERSONNEL SUPERIEUR

SERVICE DE L'EXPLOITATION

Groupe des receveurs supérieurs et chefs de centre supérieurs.

Pour servir à Madagascar.

M. Raffalli (Antoine).

Groupe des chefs de section, inspecteurs et inspecteurs adjoints (toutes branches).

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Sayous (Georges).

Pour servir au Cameroun.

M. Saulot (Fernand).

ADMINISTRATION GENERALE D'OUTRE-MER

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Carol (Pierre).

Pour servir au Cameroun.

M. Legrand (Edouard).

CHIFFRE

Groupe des chiffreurs principaux et premiers chiffreurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

Mlle Quilichini (Marie-Antoinette).

TRESORERIES

Groupe des payeurs et commis principaux hors classe, de 1re et 2e classes.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Peineau (Paul).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Escoute (Jean).

TRAVAUX PUBLICS, MINES, TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs en chef, ingénieurs principaux de classe exceptionnelle et ingénieurs principaux de 1re classe.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Nesterenko (Georges).

Groupe des ingénieurs des 1re, 2e, 3e, 4e classes et ingénieurs adjoints de 1re et 2e classes.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Thevenon (Yves).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Malhene (Christian).

METEOROLOGIE

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Giraud (James).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Tableau d'avancement de l'année 1952 pour le grade d'inspecteur général titulaire de l'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 31 mars 1952, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur général titulaire du corps permanent de l'inspection générale, valable pour l'année 1952: M. l'inspecteur titulaire, 4e échelon, Peltey (Georges).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 29 mars 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 29 mars 1952, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 4 mars 1952 portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé:

Au grade de chevalier.

M. Ferraton (Florian-Claude-Joseph-Eugène), ancien prisonnier civil de la guerre 1914-1918; 32 ans de services civils.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 31 mars 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 31 mars 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 31 mars 1952 portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

Mme Mercerон (Léontine-Azeline), en religion mère Saint-Florentin, religieuse infirmière à l'hôpital hospice de Granville (Manche); 51 ans de services civils.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 52-354 du 31 mars 1952 fixant les conditions d'application de l'article 2 de la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 2 de la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Dans la limite des possibilités techniques, le ministre des postes, télégraphes et téléphones est autorisé à signer avec toute personne physique ou morale qui accepte de verser à l'Etat, sous forme d'avance ou de contribution, les fonds destinés à accélérer la modernisation ou l'extension du réseau télégraphique ou téléphonique, une convention conforme à l'une des conventions-types ci-annexées.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des postes, télégraphes et téléphones et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

ROGER DUCHET.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

CONVENTION

RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LIGNE D'ABONNEMENT PRINCIPAL TÉLÉPHONIQUE DESSERVANT LE DOMICILE DE M. ET AUX INSTALLATIONS NÉCESSAIRES A L'UTILISATION DE CETTE LIGNE

Entre le ministre des postes, télégraphes et téléphones, représenté par le directeur des postes, télégraphes et téléphones de ....., agissant au nom et pour le compte de l'administration des postes, télégraphes et téléphones,

D'une part;

Et M. ....., domicilié à .....,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — M. ..... s'engage à faire à l'administration des postes, télégraphes et téléphones, une avance sans intérêts de ..... francs, représentant les dépenses afférentes à l'établissement d'une ligne d'abonnement principal téléphonique desservant son domicile et aux installations nécessaires à l'utilisation de cette ligne.

Cette participation est consentie en exécution des dispositions de l'article 2 de la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951, du décret n° ..... pris pour son application.

Art. 2. — La somme prévue à l'article 1er sera mise à la disposition de l'administration des postes, télégraphes et téléphones au plus tard le ..... (2):

versement au ..... (1) (2).
Virement au ..... (1) (2).

L'exécution des travaux sera subordonnée à l'accomplissement de cette formalité.

Art. 3. — Les travaux seront exécutés par les soins ou pour le compte de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

L'État demeurera propriétaire des installations réalisées.

Art. 4. — L'administration des postes, télégraphes et téléphones remboursera l'avance faite dans un délai maximum de dix ans à partir de la date de mise en service de la ligne.

Dans ce but, le montant de cette avance, déduction faite de la taxe de raccordement, du dépôt de garantie et, le cas échéant, des paris contributives calculées au taux en vigueur à la date du versement sera porté au crédit du compte du nouvel abonné.

Sur ce crédit, seront imputés annuellement, dans les limites de la somme disponible:

a) Les diverses redevances relatives à l'abonnement;
b) Le montant des communications du régime intérieur.

Art. 5. — A l'expiration de la période de dix années prévue à l'article 4, le solde éventuel du crédit ouvert sera remboursé en numéraire.

Cette disposition reste applicable en cas de résiliation pure et simple du contrat intervenant du fait de l'abonné.

Art. 6. — La présente convention ne dispense pas de la souscription de l'engagement d'abonnement réglementaire; toutefois, l'application des clauses contraires à celles stipulées dans les articles ci-dessus est suspendue pendant la durée de la convention.

Art. 7. — Les frais de timbre et d'enregistrement de la présente convention sont à la charge du prêteur.

Fait à....., le .....

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Compléter.

CONVENTION

RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LIGNE D'ABONNEMENT PRINCIPAL « TÉLEX » DESSERVANT:

LE DOMICILE DE M. (1).....
LE BUREAU DE M. (1).....
ET AUX INSTALLATIONS NÉCESSAIRES A L'UTILISATION DE CETTE LIGNE

Entre le ministre des postes, télégraphes et téléphones, représenté par le directeur des postes, télégraphes et téléphones de ....., agissant au nom et pour le compte de l'administration des postes, télégraphes et téléphones,

D'une part;

et M. ....., domicilié à .....,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — M. ..... s'engage à verser à l'administration des postes, télégraphes et téléphones une contribution de ..... francs, représentant le montant des dépenses afférentes à l'établissement d'une ligne d'abonnement principal « Télex » desservant son domicile (1) son bureau (1) et aux installations nécessaires à l'utilisation de cette ligne.

Cette participation est consentie en exécution des dispositions de l'article 2 de la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951 et du décret n° ....., pris pour son application.

(1) Rayer la mention inutile.

Art. 2. — La somme prévue à l'article 1er sera mise à la disposition de l'administration des postes, télégraphes et téléphones au plus tard le ..... (2).

par { versement au ..... (1) (2)
virement au ..... (1) (2)

L'exécution des travaux sera subordonnée à l'accomplissement de cette formalité.

Art. 3. — Les travaux seront exécutés par les soins ou pour le compte de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

L'État demeurera propriétaire des installations réalisées.

Art. 4. — En contre-partie de cette contribution, l'abonné sera dispensé pendant ..... années de la redevance de location de l'appareil téléimprimeur mis à sa disposition, à l'exclusion de tout organe accessoire ajouté sur sa demande à cet appareil.

Il continuera à régler sur la base des tarifs en vigueur la redevance d'entretien de cet appareil.

A l'expiration de la .....e année, l'appareil sera soumis au tarif de location de droit commun.

Art. 5. — Pendant la durée de la présente convention:

Le transfert de l'appareil visé à l'article précédent sera admis sans qu'il en résulte une modification quelconque des conditions d'application de la convention;

La cession de l'appareil sera également admise, le cessionnaire se trouvant substitué pour la durée de la convention restant à courir aux droits du cédant;

La résiliation pure et simple du contrat intervenant du fait de l'abonné entraîne acquisition définitive au profit de l'administration des postes, télégraphes et téléphones de la contribution définie à l'article 1er.

Art. 6. — La présente convention ne dispense pas de la souscription de l'engagement d'abonnement réglementaire; toutefois, l'application des clauses contraires à celles stipulées dans les articles ci-dessus est suspendue pendant la durée de la convention.

Art. 7. — Les frais de timbre et d'enregistremeent de la présente convention sont à la charge du prêteur.

Fait à ....., le .....

CONVENTION

RELATIVE A { L'EXTENSION (1) / LA MODERNISATION (1)

DU { RÉSEAU (1) / CENTRE TÉLÉPHONIQUE (1) / CENTRE TÉLÉGRAPHIQUE (1) / GROUPEMENT (1) / ..... (1) } de.....

Entre le ministre des postes, télégraphes et téléphones (représenté par le directeur des postes, télégraphes et téléphones de.....), agissant au nom et pour le compte de l'administration des postes, télégraphes et téléphones,

D'une part,

et M..... agissant au nom et pour le compte de ..... en vertu de la délibération du ..... dont extrait est joint;

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — Le ..... s'engage à mettre à la disposition de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, à titre de participation au financement des

travaux { d'extension (1) / de modernisation (1)

du { réseau (1) / centre téléphonique (1) / centre télégraphique (1) / groupement (1) / ..... (1) } de .....

la somme de ..... représentant

la totalité (1) / les ..... (1) } du montant des travaux.

Cette participation est consentie en exécution des dispositions de l'article 2 de la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951 et du décret n° ..... pris pour son application.

Art. 2. — La somme prévue à l'article 1er sera mise à la disposition de l'administration des postes, télégraphes et téléphones au plus tard le ..... (2)

par { virement au ..... (1) (2) / versement au ..... (1) (2)

L'exécution des travaux sera subordonnée à l'accomplissement de cette formalité.

Art. 3. — L'avance faite par le ..... à l'administration des postes, télégraphes et téléphones est consentie sans intérêts (2).

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Compléter.

Art. 4. — Chaque année, jusqu'au remboursement intégral de l'avance, l'administration des postes, télégraphes et téléphones inscrira, parmi ses dépenses d'exploitation, une somme destinée à l'amortissement de l'avance à elle consentie, égale

au supplément (1) / aux ..... (2) / du supplément (1) de recettes d'exploitation constatées dans le / réseau (1)..... / groupement (1)..... / de ..... entre l'année de mise à disposition de l'avance et l'avant-dernière année précédent l'année budgétaire considérée.

A titre de garantie, cette somme sera, en tous cas, au moins égale à 6,66 p. 100 du montant de l'avance.

Art. 5. — Le ..... déclare faire son affaire propre de toutes les démarches à charges et frais occasionnés par la collecte de l'avance par lui consentie à l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 6. — Les travaux seront exécutés par les soins de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

L'Etat demeurera propriétaire des installations réalisées.

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Compléter.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 1er avril 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre titulaire du conseil supérieur de la magistrature.

3. — Vote de la proposition de loi (n° 1297) de M. Guislain et plusieurs de ses collègues tendant à étendre le bénéfice de la dispense des obligations du service militaire actif aux jeunes gens dont deux proches parents sont « morts pour la France ». (N° 2910. — M. Triboulet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi (n° 1892) portant déclassement de la section Port-Boulet—Avoine-Beaumont, de la ligne de Port-Boulet à Port-de-Piles. (N° 2927. — M. Midol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de loi (n° 109) de M. Tourné et plusieurs de ses collègues tendant à accorder la franchise postale aux soldats, marins et aviateurs du contingent. (N° 2955. — M. Barthélemy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote du projet de loi (n° 2678) portant déclassement de la section Amélie-les-Bains—Arles-sur-Tech, de la ligne d'intérêt général d'Elne à Arles-sur-Tech. (N° 2991. — M. Regaudie, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote de la proposition de résolution (n° 626) de M. Guislain et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à contrôler les attributions de décorations au titre de la Résistance et à retirer ces décorations à ceux qui ne seraient pas titulaires de la carte de déporté ou interné de la Résistance, ou de combattant volontaire de la Résistance. (N° 2781. — M. Guislain, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n' y ait pas débat.)

8. — Vote de la proposition de loi (n° 1212) de M. Rabier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 65 c du livre II du code du travail et à rendre applicable à l'Algérie le nouvel article ainsi modifié, ainsi que la loi n° 51-122 du 5 février 1951 (conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers). (N° 2243. — M. Boutbien, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de loi (n° 886) de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à porter à trois ans la durée du mandat des membres des comités d'entreprise. (N° 2982. — M. Gazier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1952. (Nos 3031,3108. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1952. (Nos 3031-3108. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1952. (Nos 3031-3108. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 1er avril 1952.

N° 1039. — Proposition de loi de M. Viatte relative à la protection des appellations d'origine des produits laitiers (fromages) (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 2793. — Proposition de loi de M. Gaborit tendant à permettre le cumul de l'allocation temporaire aux économiquement faibles avec une pension de veuve ou d'ascendant de marins de commerce ou de la pêche (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 2794. — Rapport de M. Gaborit, fait au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de loi modifiant certaines dispositions du régime des pensions des marins du commerce et de la pêche.

N° 2865. — Proposition de loi de M. Villard tendant à accorder à l'ensemble des ayants droit d'assurés sociaux les remboursements des soins nécessaires au maintien de leur activité (renvoyée à la commission du travail).

N° 2866. — Proposition de loi de M. Villard tendant à préciser les notions de première constatation médicale, de guérison apparente et de rechute, relativement à l'application de la législation de sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 2867. — Proposition de loi de M. Villard tendant à apporter divers compléments à la législation relative à l'assurance de longue maladie (renvoyée à la commission du travail).

N° 2880. — Proposition de loi de M. Henri Lacaze tendant à modifier les règles de contrôle des films cinématographiques (renvoyée à la commission de la presse).

N° 2916. — Proposition de loi de M. Albert Schmitt tendant à maintenir aux fonctionnaires d'Etat, des administrations publiques, aux agents des entreprises nationalisées ou concédées (S. N. C. F.) de tous grades, tous les avantages afférents à leurs statuts et à leur situation, en cas de détachement, sur un théâtre d'opération (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2917. — Proposition de résolution de M. Albert Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à titulariser les auxiliaires au titre d'emplois réservés (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2943 (I). — Proposition de résolution de M. Coudray tendant à inviter le Gouvernement à prévoir un contingent spécial des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de leur congrès à Paris, en juin 1952, en faveur des capitaines au long cours qui ont commandé les navires à voile (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 2958 (I). — Proposition de loi de M. Alfred Krieger tendant à permettre à une certaine catégorie d'officiers supérieurs dégagés des cadres en vertu de la loi du 5 avril 1946 d'obtenir un avancement dans le cadre de réserve (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2992. — Rapport de M. Maurice Grimaud, fait au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à permettre la vente à crédit d'engins propres à l'exécution de transports combinés rail-route.

N° 3005. — Rapport de M. Devemy, fait au nom de la commission des pensions, sur le projet de loi relatif à l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre.

N° 3006. — Rapport de M. Devemy, fait au nom de la commission des pensions, sur le projet de loi tendant à modifier l'article 103 de la loi de finances du 31 décembre 1938.

N° 3009 (I). — Proposition de loi de M. Bouxom tendant à étendre les dispositions de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1951 exonérant certaines catégories d'économiquement faibles du payement de la redevance pour droit d'usage de postes de T. S. F. aux bénéficiaires de l'allocation temporaire aux vieux (renvoyée à la commission des finances).

N° 3011 (I). — Proposition de loi de M. Villard tendant à supprimer le recouvrement des impôts et des taxes inférieurs à 100 F (renvoyée à la commission des finances).

N° 3013. — Proposition de loi de M. de Tinguy tendant à modifier l'article 55 du code civil afin que les déclarations de naissance puissent être faites à l'officier de l'état civil du domicile des parents (renvoyée à la commission de la justice).

N° 3014. — Proposition de résolution de M. de Tinguy tendant à inviter le Gouvernement à procéder au relèvement des maxima dans la limite desquels les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et des achats sur simple facture (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 3031 (2). — Projet de loi de finances pour 1952 (renvoyé à la commission des finances).

N° 3011 (I). — Proposition de loi de M. Barthélemy tendant à la prise en charge par l'Etat des dépenses nécessitées par les travaux de protection contre les inondations et de correction du lit de la Loue et du Doubs dans les régions du Val d'Amour, du Finage et de la Bresse (renvoyée à la commission des finances).

N° 3042. — Proposition de loi de M. Védrines tendant à ce que les tarifs de vente du gaz soient immédiatement abaissés au niveau d'un tarif national correspondant au prix de revient des installations modernes (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 3044. — Proposition de loi de M. Lamps tendant à empêcher tout rétablissement d'une taxe proportionnelle à la charge des salariés (renvoyée à la commission des finances).

N° 3047. — Proposition de loi de M. Boivin-Champeaux transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à modifier l'article 11 de la loi du 18 mai 1946 relative au Conseil supérieur de l'éducation nationale et aux conseils d'enseignement (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 3068. — Rapport de M. Robert Coutant, fait au nom de la commission du travail, sur l'avis émis par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie.

N° 3081 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3082. — Projet de loi instituant un fonds national d'allocation de vieillesse agricole et un fonds spécial d'allocation de vieillesse et portant ouverture de crédit en vue d'assurer le service d'allocation temporaire au titre du premier trimestre 1952 (renvoyé à la commission des finances).

N° 3091. — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3097. — Avis de M. Desson, au nom de la commission de la presse, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole relatif à la signalisation routière signé à Genève le 19 septembre 1949.

N° 3102. — Avis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi soumis par l'Assemblée nationale portant statut de la magistrature.

N° 3108. — Rapport de M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour l'exercice 1952.

N° 3109 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3125. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à interdire toute réduction des crédits déjà votés pour les anciens combattants et victimes de guerre, pour l'exercice 1952 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 27 mars 1952.

Commission de la production industrielle.

Séance du lundi 31 mars 1952.

Présents. — MM. Bichet, Goudoux, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira mardi 1er avril 1952, à neuf heures trente (local de la commission des finances):

Additif à l'ordre du jour.

IV. — Rapport (n° 869) fait au cours de la précédente législature par M. Wagner sur la proposition de loi de MM. Francis Leenhardt et Minjoz tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires. — M. le rapporteur général, rapporteur pour avis.

V. — Rapport (n° 1887) fait au nom de la commission de l'agriculture par M. Pierre Villon sur la proposition de loi (n° 525), de M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux vieux métayers, pouvant justifier de plus de vingt-cinq années de métayage, de bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — M. Lacoste, rapporteur pour avis.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 2 avril 1952, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour.

La proposition de loi (n° 2517) de M. Deixonne (réglementation des champs de courses);

La proposition de loi (n° 2616) de M. Jean-Paul Palewski (branchement à l'égout en Seine-et-Oise);

La proposition de loi (n° 2669) de M. Bertaud, sénateur (renouvellement des concessions funéraires);

La proposition de résolution (n° 2696) de M. Baurens (indemnités aux fonctionnaires utilisant leur voiture pour les besoins du service);

La proposition de loi (n° 2700) de M. Bruyneel (organisation du Gouvernement);

La proposition de loi (n° 2703) de M. Bruyneel (organisation des corps de contrôle ou d'inspection);

La proposition de loi (n° 2759) de M. Minjoz (traitements des commis et agents des tribunaux);

La proposition de loi (n° 2723) de M. Haumesser (caisse de retraite pour les officiers ministériels d'Algérie);

La proposition de loi (n° 2807) de M. Frédéric-Dupont (agents supérieurs);

La proposition de loi (n° 2810) de M. Bruyneel (constitution de régions administratives);

La proposition de résolution (n° 2843) de M. Dorey (situation des personnels de police);

La proposition de loi (n° 2848) de M. Blachette (création de deux justices de paix à Alger);

La proposition de loi (n° 2859) de M. Jarosson (prolongation d'activité de certains fonctionnaires);

La proposition de loi (n° 2896) de M. Bruyneel (suppression de sous-préfectures);

La proposition de loi (n° 2936) de M. Le Guyon, sénateur (composition du Gouvernement);

La proposition de loi (n° 3033) de M. Ulver (bonifications d'ancienneté pour les fonctionnaires résistants);

La proposition de loi (n° 3034) de M. Ulver (gratuité des transports pour les fonctionnaires originaires de l'Afrique du Nord);

La proposition de loi (n° 3035) de M. Soustelle (bonifications d'ancienneté aux fonctionnaires résistants);

La proposition de résolution (n° 3040) de M. Charret (contingent spécial de croix de la Légion d'honneur à certains fonctionnaires).

II. — Rapport de M. Marcel Ribère sur sa proposition de loi (n° 2155) tendant à rendre applicable à l'Algérie la codification des textes législatifs relatifs à la pharmacie.

III. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de loi (n° 1184) de M. Mignot tendant à modifier l'article 7 de la loi du 13 août 1947 relatif aux licences des débitants de boissons;

La proposition de loi (n° 1168) de M. Léo Hamon, sénateur, tendant à autoriser les syndicats de communes à allouer des indemnités forfaitaires à leurs administrateurs;

Le rapport repris et la proposition de loi (n°s 1551 et 1709) de M. Pierre-Olivier Lapie tendant à modifier le taux de la redevance minière prévue au titre de l'extraction du minerai de fer;

Le rapport repris (n° 1757) relatif au classement indiciaire des péronnels de la police municipale de Paris;

La proposition de loi (n° 1988) de M. Malbrant tendant à faire bénéficier des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945 les fonctionnaires de la classe 1935 rappelés sous les drapeaux en mars 1939.

IV. — Rapports de M. Haumesser sur:

Le refus d'homologation (n° 954) d'une décision de l'Assemblée algérienne relative à la prorogation de certains baux;

Le projet de loi (n° 1599) relatif à la répression des débarquements irréguliers et clandestins d'étrangers;

Sa proposition de loi (n° 490) tendant à améliorer le recrutement et l'avancement des juges de paix en fonction en Algérie.

V. — Rapport de M. Cristofol sur les propositions de loi (n°s 1751, 1752, 1966, 2078, 2172 et 2421) de M. Cristofol, de M. Alfred Coste-Floret, de M. Daniel Mayer, de M. Mouton et de M. Bardon relatives au dégagement des cadres de fonctionnaires.

VI. — Rapport de M. Rabier sur le projet de loi (n° 2322) portant approbation d'une convention entre l'Etat et l'Algérie relative au régime financier des houillères du Sud-Oranais.

VII. — Rapport de M. Véry sur ses propositions de loi (n°s 1022 et 2321) relatives aux traitements des fonctionnaires des départements d'outre-mer.

VIII. — Rapports de M. Alfred Coste-Floret sur:

La proposition de loi (n° 70) de M. Jean-Paul Palewski portant titularisation des assistantes sociales appartenant aux administrations centrales de l'Etat;

La proposition de loi (n° 55) de M. Bardoux relative aux régions administratives.

IX. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret sur l'avis (n° 963) du Conseil de la République concernant la proposition de loi portant création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement des régions comprises entre Rhône et océan.

X. — Rapport de Mme Grappe sur la proposition de loi (n° 2098) de M. Giovoni tendant à attribuer une prime d'insularité aux personnels de l'Etat en fonction en Corse.

XI. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de loi (n° 1502) de M. Grousseaud tendant à ce que les taxes dites municipales soient établies et directement récupérées par l'administration fiscale;

Sa proposition de loi (n° 2507) tendant à aider les collectivités, les associations syndicales prévues par la loi du 27 juin 1855, ou les propriétaires, dans les travaux de viabilité et l'assainissement des voies privées.

XII. — Rapport supplémentaire de M. Quinson sur la proposition de loi (nos 65 et 1976) de M. Delcos tendant à la titularisation d'une catégorie de fonctionnaires.

XIII. — Rapports de M. Jules Vallé sur:

La proposition de loi (n° 399) de M. Emile Hugues tendant à rendre applicables à l'Algérie et aux départements d'outre-mer la loi du 8 décembre 1950 et l'article 20 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat;

Le projet de loi (n° 1399) relatif aux conditions de recevabilité par les greffes des justices de paix et des mahakmas des appels interjetés en matière musulmane.

XIV. — Avis de Mme Sportisse sur:

La proposition de loi (nos 303 et 2889) de M. Guyot tendant à déterminer le payement des prestations des assurances maladie, longue maladie, maternité aux ayants droit, résidant en Algérie, des salariés algériens résidant en France;

Les propositions de loi (nos 301 et 1699) de M. Guyot et de M. Rabier relatives au régime des prestations familiales applicable aux Algériens travaillant en France, dont la famille réside en Algérie.

XV. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 3 avril 1952, à dix heures (local de la commission n° 219):

I. — Examen de pétitions.

II. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 2119) modifiant le décret organique du 2 février 1852 sur les élections.

III. — Rapport de M. Minjoz sur les articles 10 et 11 disjoints du rapport (n° 2942) portant sur les propositions de résolution relatives à la modification du règlement.

IV. — Rapport préliminaire de M. Defos du Rau sur la proposition de résolution votée par l'Assemblée nationale et le Conseil de la République au cours de la précédente législature et relative à la revision de certains articles de la Constitution.

V. — Questions diverses.

Convocation rectifiée.

L'audition par la commission des boissons de M. Camille Laurens, ministre de l'agriculture, prévue pour le mardi 1er avril 1952, à quinze heures, aura lieu le mercredi 2 avril 1952, à dix heures.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des moyens de communication et du tourisme le mercredi 2 avril 1952, à seize heures (local de la commission n° 211):

Rapport de M. Bichet sur sa proposition de résolution (n° 1467) tendant à mettre en œuvre un programme de développement du téléphone automatique.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le mardi 1er avril 1952, à dix heures trente (local du 5e bureau):

Audition de M. Martinet, du cabinet de M. Pleven, et d'un représentant du secrétariat général permanent de la défense nationale sur l'article 3 de la loi de finances de 1952 (n° 3031) et sur l'article 29 du collectif d'ordonnancement sur 1951 (n° 2587) relatifs à la mobilisation économique et à la protection civile.

Réunions de commissions du mardi 1er avril 1952.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission des immunités parlementaires, à dix-huit heures. — Local n° 255.

Commission de la production industrielle, à seize heures trente. — Local n° 263.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quatorze heures. — Local n° 264.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à dix heures trente. — Local du 5e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 1er avril 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Bertaud expose à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre que le statut des réfractaires, paru sous le n° 50-1027 au *Journal officiel* du 24 août 1950, spécifiait que le décret portant règlement d'administration publique devant fixer les modalités d'application de la loi devait être pris dans un délai de trois mois à compter de sa promulgation; ce délai étant expiré depuis le 24 novembre 1950 et rien n'ayant été fait à ce jour, lui demande les raisons de ce retard et s'il entend prendre rapidement toutes dispositions pour assurer le respect de dispositions légales votées par les Assemblées. (N° 277.)

II. — M. Héline demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures ont été prises pour organiser la protection civile en temps de guerre; quelles sont les réalisations dans ce domaine; quelles sont les répercussions financières des projets envisagés. (N° 279.)

III. — M. Méric signale à M. le ministre de l'intérieur les conditions déplorables dans lesquelles a été organisé le déplacement qu'il a effectué à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne à l'occasion des inondations survenues dans le Sud-Ouest; et lui demande les raisons pour lesquelles un certain nombre de parlementaires socialistes n'ont pas été conviés à la réunion de Toulouse ayant pour objet l'étude des mesures immédiates à prendre, compte tenu de la situation nouvelle créée par cette calamité. (N° 283.)

IV. — M. Bertaud demande à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme s'il est bien exact que les autorisations de construire ou de surélever les immeubles existants ne sont présentement accordées lorsqu'il s'agit notamment d'immeubles à habitations collectives que sous réserve que des abris répondant à certaines conditions soient aménagés dans le sous-sol de l'immeuble; si cette obligation, n'ayant aucun rapport avec l'habitat proprement dit, est effectivement imposée, il y a lieu, semble-t-il, d'admettre que les dépenses supplémentaires imposées de ce chef, et qui ne peuvent manquer d'augmenter singulièrement le prix de la construction, doivent être prises en charge par l'Etat; il lui demande si c'est également son opinion et s'il appartient au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme d'affecter une partie des crédits mis à sa disposition pour assurer un financement spécial. (N° 282.)

V. — M. Péridier demande à M. le ministre de l'agriculture si, en raison de l'intérêt considérable, tant régional que national, que représenterait l'implantation de la culture du colon en France, il ne juge pas utile de rendre certaines mesures pour encourager les essais de cette culture, qui sont poursuivis à l'heure actuelle par certains producteurs de la région languedocienne. (N° 285.)

2. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires. (Nos 817, année 1951, et 63, année 1952. — M. Carcassonne, rapporteur, et n° 64, année 1952. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 81, année 1952. — Avis de la commission des finances. — M. Jean Maroger, rapporteur; et n° 101, année 1952. — Avis de la commission de la défense nationale. — M. de Maupeou, rapporteur; et n° 102, année 1952. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Longchambon, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant le paragraphe 1er de la section VII du titre II du livre III du code pénal par un article 367. (Nos 50 et 129, année 1952. — M. Gaston Charlet, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de M. Patient et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide immédiate aux habitants de l'anse de Kourou (Guyane française) victimes des tempêtes qui ont fait rage sur les côtes de Guyane en novembre et décembre 1951. (Nos 43 et 124, année 1952. — M. Lodéon, rapporteur.)

Documents mis en distribution le mardi 1er avril 1952.

N° 136. — Proposition de résolution de M. Courrière tendant à faire ouvrir des crédits pour réparer les dommages causés dans le département de l'Aude par les inondations.

N° 148. — Proposition de loi de M. Boivin-Champeaux tendant à modifier l'article 11 de la loi relative au conseil supérieur de l'éducation nationale.

N° 150. — Projet de loi tendant à la modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire de la justice à Madagascar.

N° 151. — Rapport de M. Aubert sur la proposition de résolution tendant à réformer l'exploitation des lignes d'intérêt secondaire de la Société nationale des chemins de fer français.

N° 156. — Projet de loi tendant à modifier l'article 253 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française.

N° 159. — Projet de loi tendant à ratifier le traité de paix avec le Japon.

Convocation de commission.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 2 avril 1952, à seize heures trente (local n° 215):

Discussion du rapport de M. Serrure sur la proposition de loi (n° 97, année 1952) relative à la formation de l'assemblée territoriale des Comores.

Discussion du rapport de M. Lassalle-Séré sur la proposition de loi (n° 98, année 1952) relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale des Etablissements français de l'Océanie.

Questions diverses.

Réunion de commission du mardi 1er avril 1952.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à quinze heures. — Local n° 207.

Avis de concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services du Conseil de la République.

Un concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services généraux du Conseil de la République aura lieu à partir du samedi 19 avril 1952. Les sténotypistes ne sont pas admises à se présenter à ce concours.

Ce concours comprendra des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

A. — Epreuves d'admissibilité

Samedi 19 avril 1952.

1° Epreuve de sténographie: deux minutes à la vitesse de 80 mots minute, une minute à la vitesse de 90 mots minute, une minute à la vitesse de 100 mots minute, une minute à la vitesse de 110 mots minute.

Les candidates devront ensuite reproduire à la machine les prises sténographiques;

2° Rédaction à la machine à écrire de lettres courantes ou d'un compte rendu de conversation sur la base d'éléments fournis aux candidates;

3° Dactylographie et déchiffrement. — Reproduction à la machine d'un texte manuscrit comportant un tableau et un certain nombre de difficultés à résoudre: fautes de français, inélégance de style, mots absents ou changés, additions insérées en marge, interversions d'alinéas. Cette épreuve est destinée à prouver une bonne connaissance de l'orthographe et une compréhension générale du texte.

B. — Epreuves d'admission

Date fixée ultérieurement.

I. — *Epreuves obligatoires.*

1° Epreuve de sténographie comprenant;

La prise d'une lettre à 90 mots minute;

Une minute à 100 mots minute;

Une minute à 110 mots minute;

Une minute à 120 mots minute.

Les candidates devront ensuite reproduire à la machine à écrire les prises sténographiques;

2° Transcription directe sur la machine à écrire d'un texte dicté;

3° Tests psychotechniques simples d'intelligence, de mémoire et d'attention n'exigeant des candidates aucune préparation spéciale.

II. — *Epreuves facultatives.*

Copie à la machine à écrire et traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé en Anglais, en Allemand, en Espagnol ou en Italien. Les candidates connaissant plusieurs de ces langues pourront s'inscrire pour deux langues vivantes au maximum.

Les épreuves seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Première épreuve sténographique	1
Rédaction à la machine à écrire d'une lettre courante	1
Dactylographie, déchiffrement	1
Deuxième épreuve sténographique	1
Dictée directe à la machine	1
Tests psychotechniques	1
Langues étrangères: pour chaque épreuve	1

(Ces épreuves étant facultatives, donneront seules droit à une majoration de point les notes au-dessus de 10.)

Toute note inférieure à 10/20 dans la première et la seconde épreuve sténographique est éliminatoire.

Les candidates qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir avant le 12 avril 1952, au secrétariat général de la questure du Conseil de la République, une demande écrite de leur main, accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille et précisant: *a*) si elles entendent concourir sur leur machine à écrire personnelle ou sur une machine appartenant à l'administration du Conseil de la République; *b*) si elles désirent subir l'épreuve facultative de langues étrangères (avec mention de la ou des deux langues choisies);

5° Une copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres et emplois antérieurs (avec leurs derniers certificats de travail).

Elles devront être françaises, âgées de vingt ans au moins et de trente au plus, le 19 avril 1952. Cette limite d'âge est augmentée d'un an par enfant à charge.

L'admission dans les services du Conseil de la République sera subordonnée au résultat favorable de la visite réglementaire devant le médecin chef du Conseil de la République.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidates qui se présenteront au secrétariat général de la questure du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours, de dix heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures (samedi compris).

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 1er avril 1952.

A quinze heures. — Séance publique

1. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 230, année 1951) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer la loi n° 49-1476 du 17 novembre 1949 complétant la loi du 29 décembre 1934 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles.

2. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, relative à la demande d'avis (n° 325, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Amadou Doucouré, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à rendre obligatoire la fréquentation des établissements scolaires dans tous les territoires d'outre-mer de la République française.

3. — Examen de deux demandes de délai supplémentaire, présentées par la commission des affaires financières, relatives à: *a*) la demande d'avis (n° 201, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi formulée par M. Durand-Réville, sénateur, tendant à déterminer la situation au point de vue fiscal des sociétés exerçant leur activité dans diverses parties de l'Union française, soumises à des législations fiscales différentes; *b*) la demande d'avis (n° 322, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Jacques Bardoux sur le marché libre de l'or et des monnaies-or.

4. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 321, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi modifiant certaines dispositions du décret du 9 octobre 1913 et textes subséquents sur l'organisation et le fonctionnement des municipalités à Madagascar et déclarant ledit décret applicable au territoire des Comores.

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest. (Nos 336, année 1951, et 165, année 1933. — M. Alfred Bour, rapporteur. — Avis de la commission des relations extérieures, M. Esnault, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de M. Maibrant, député, et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier et compléter la loi n° 47-1629 du 29 août 1947 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et Afrique équatoriale française, dites Grands conseils. (Nos 98 et 166, année 1952. — M. Alduy, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant, en ce qui concerne les Etablissements français de l'Océanie, les dispositions du décret du 30 décembre 1937 concernant le régime de la transcription. (Nos 301, année 1951, et 147, année 1952. — M. Antonini, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 22 mai 1951 approuvant une délibération en date du 19 décembre 1950 du conseil général du territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon relative au tarif des droits de douane d'importation dans ce territoire. (Nos 9 et 150, année 1952. — M. Do Huu Thinh, rapporteur.)

9. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi ratifiant le décret du 27 avril 1951 approuvant l'article 1er d'une délibération prise le 30 novembre 1950 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie tendant à modifier le décret du 20 juillet 1932 portant réglementation du service local des douanes. (Nos 10 et 151, année 1952. — M. Do Huu Thinh, rapporteur.)

10. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 28 avril 1951 approuvant, en ce qui concerne les droits de douane, la délibération prise le 23 novembre 1950 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie tendant à exonérer du payement des droits de douane et des droits d'entrée pendant une période de cinq années le matériel importé par les compagnies de navigation aérienne. (Nos 11 et 152, année 1952. — M. Do Huu Thinh, rapporteur.)

11. — Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 3 avril 1951 approuvant quatre délibérations prises les 17 octobre 1950 et 3 novembre 1950 par le Grand conseil de l'Afrique occidentale française et la commission permanente de cette assemblée, modifiant la quotité des droits de douane sur certains articles. (Nos 13 et 153, année 1952. — M. Do Huu Thinh, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de MM. Jean Seelles, Paul Catrice, Corval, le général Delmas, Jousselin, Juge, La Gravière, Moreux, des membres du groupe M. R. P., et MM. Bui The Phuc, Borrey, Guyard, Nguyen Huy Lai, Sousatte, de La Vasselais et Mme la Princesse Yukanthor, tendant à demander au Gouvernement de commémorer le centenaire de la mort de Louis Braille dans l'Union française, de transférer son corps au Panthéon et de permettre aux aveugles l'accès de la culture tant en français que dans les diverses langues de l'Union française grâce aux adaptations du système Braille. (Nos 297, année 1951, et 157, année 1952. — M. Bui The Phuc, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 1er avril 1952.

N° 110. — Proposition de M. Gaignard tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour réorganiser le régime municipal dans les Etablissements français de l'Océanie (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 150 (1). — Rapport par M. Do Huu Thinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 9, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N., n° 1795) tendant à ratifier le décret du 22 mai 1951 approuvant une délibération en date du 19 décembre 1950 du conseil général du territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon relative au tarif des droits de douane d'importation dans ce territoire.

N° 151 (1). — Rapport par M. Do Huu Thinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 10, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N., n° 1799) ratifiant le décret du 27 avril 1951 approuvant l'article 1er d'une délibération prise le 30 novembre 1950 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, tendant à modifier le décret du 20 juillet 1932 portant réglementation du service local des douanes.

N° 152 (1). — Rapport par M. Do Huu Thinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 11, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N., n° 1800) tendant à ratifier le décret du 28 avril 1951, approuvant, en ce qui concerne les droits de douane, la délibération prise le 23 novembre 1950 par l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie, tendant à exonérer du payement des droits de douane et des droits d'entrée, pendant une période de cinq années, le matériel importé par les compagnies de navigation aérienne.

N° 153 (1). — Rapport par M. Do Huu Thinh, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 13, année 1952) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N., n° 1817) tendant à ratifier le décret du 3 avril 1951 approuvant quatre délibérations prises les 17 octobre 1950 et 3 novembre 1950 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française et la commission permanente de cette assemblée, modifiant la quotité des droits de douane sur certains articles.

N° 155. — Proposition de M. Cornet tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi érigeant un territoire autonome d'outre-mer, « l'Afrique saharienne française », placé sous la direction d'un haut commissaire de la République (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 156. — Proposition de M. Gaignard tendant à inviter le Gouvernement de la République française à étudier les modalités d'une liaison routière transsaharienne Casablanca-Dakar (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 157 (1). — Rapport, par M. Bui The Phuc, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la proposition (n° 297, année 1951) de M. Seelles tendant à demander au Gouvernement de commémorer le centenaire de la mort de Louis Braille dans l'Union française, de transférer son corps au Panthéon et de permettre aux aveugles l'accès de la culture tant en français que dans les diverses langues de l'Union française, grâce aux adaptations du système Braille.

N° 162. — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant obligatoire en Afrique occidentale française la publication aux Journaux officiels des territoires des déclarations devant être effectuées au registre du commerce.

N° 165 (1). — Rapport, par M. Alfred Bour, au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, sur la demande d'avis (n° 336, année 1951), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N., n° 1911) ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.

NOTA (1). — Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 31 mars 1952.

Convocation de commission.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mardi 1er avril 1952, à quinze heures trente (pendant la séance publique) (local n° 120):

I. — Examen de la demande de voyage de M. Reverbori.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition (n° 134, année 1952) tendant à l'attribution d'un crédit pour l'équipement du Cambodge;

La proposition (n° 156, année 1952) tendant à l'établissement d'une liaison routière Casablanca-Dakar.

III. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 24 mars au 29 mars 1952:

I. — Notes et études documentaires.

N° 1588. — Chronologie internationale du 1er au 15 mars 1952 ..... 50 F.

N° 1594. — Documents concernant l'affaire du pétrole iranien (2e fascicule). — Rapport, pour 1951, de la Compagnie anglo-iranienne des pétroles et projet de statut de la Compagnie nationale des pétroles iraniens..... 50 F.

N° 1596. — Documents relatifs au territoire libre de Trieste. 75 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 francs; un an, 7.500 F.

II. — Articles et documents.

N° 2370. — Grande-Bretagne (*L'Ecosse et l'Angleterre. — Le commerce anglo-soviétique*)..... 20 F.

N° 2371. — Europe (*Positions européennes. — Le congrès de l'union nationale à Coimbre*)..... 20 F.

N° 2372. — Opinions sur la France (*La France et le réarmement de l'Allemagne. — La démocratie française est-elle en danger ?*)..... 20 F.

N° 2373. — U. R. S. S. (*Des étudiants britanniques visitent l'Union soviétique*)..... 20 F.

N° 2374. — Allemagne (*L'Allemagne, nouvelle alliée. — La Bavière et Bonn*)..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

III. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 221 du 25 mars 1952 présente, notamment: La situation financière de la France depuis 1945: Evolution budgétaire, dépenses des services civils et militaires. — L'évolution économique de l'Union soviétique.

Le numéro..... 35 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

IV. — Chroniques d'outre-mer.

(Rédigées par le ministère de la France d'outre-mer et le ministère des relations avec les Etats associés.)

N° 3 de mars 1952 présente, notamment: le riz en Extrême-Orient. — L'enseignement médical en Afrique française.

Le numéro..... 150 F.

Abonnement aux « Chroniques d'outre-mer »: un an, 1.500 F.

V. — Carte géographique.

(Etablie par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, imprimée par l'Institut géographique national.)

N° 50. — Dommages de guerre 1939-1945..... 250 F.

VI. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'Institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 301 du 29 mars 1952 présente, notamment, en variétés statistiques: La situation agricole, l'industrie cinématographique.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes: 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires d'administration stagiaires à la direction des finances du Maroc.

Un concours pour le recrutement de dix secrétaires d'administration stagiaires à la direction des finances du Maroc s'ouvrira les 9 et 10 juin 1952 à Paris, Bordeaux, Marseille et Rabat.

Les candidats devront être titulaires de certains diplômes (baccalauréat, brevet supérieur, capacité en droit, diplôme des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, etc.) et être âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus à la date du concours, ces limites d'âge étant susceptibles d'être prolongées dans certaines conditions.

Des réquisitions gratuites de passage seront délivrées aux candidats admissibles afin de se rendre à Rabat pour y subir les épreuves orales; le voyage de retour est assuré dans les mêmes conditions aux candidats non admis définitivement.

Date de clôture des inscriptions: 28 avril 1952.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des finances, bureau du personnel, à Rabat.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'étendre, à partir du 1er mai 1952, à la gare de Conflans-Fin-d'Oise, comme gare destinataire, les dispositions prévues pour les transports de chaux et de ciment au chapitre 3 (§ II) du tarif n° 11.

(*Paris, le 27 mars* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger, jusqu'au 30 avril 1953, les dispositions du chapitre 6 (§ II) du tarif n° 5, concernant les betteraves expédiées des gares situées sur la ligne de Mézidon à Argentan ou à l'Ouest de cette ligne, à destination de la Rivière-Thibeuville.

(*Paris, le 27 mars* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de supprimer, à la date du 15 avril 1952, le tarif direct international pour le transport à petite vitesse des marchandises en provenance ou à destination des voies des ports de Strasbourg et de Kehl (édition du 1er janvier 1950).

(*Paris, le 29 mars* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er avril 1952:

Un troisième supplément à la partie I (édition du 15 mars 1951);

Un deuxième supplément à la partie II (édition du 1er novembre 1951),

du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les Pays-Bas (trafic local), d'une part, la Suisse, d'autre part;

Un troisième supplément à la partie I (édition du 1er avril 1951);

Un premier supplément à la partie II (édition du 1er février 1952),

du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre la Belgique et les gares néerlandaises situées en Flandre zélandaise (trafic local), d'une part, la Suisse, d'autre part.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, les suppléments sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 28 mars* 1952.)

Le chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain a l'honneur d'informer le public qu'il soumet à l'homologation ministérielle une refonte de ses tarifs et des conditions générales d'application.

Les conditions générales d'application et les dispositions générales des tarifs généraux sont celles de la Société nationale des chemins de fer français (région Nord).

Les frais accessoires et les prix des tarifs généraux et spéciaux sont indiqués dans des tableaux annexés aux conditions générales. Ces tableaux sont tenus à la disposition du public dans les gares du réseau.

(*Saint-Gobain, le 24 mars* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er mai 1952, comme il est indiqué ci-après, la tarification applicable au ciment et le recueil T.

TARIF N° 11

1° CHAPITRE 1er. — Société nationale des chemins de fer français.

Barèmes applicables d'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

TARIF général. — Série.	MARCHANDISES			PAR WAGON CHARGE DE: 3 tonnes. Minimum.	3 tonnes. Maximum.	5 tonnes. Minimum.	5 tonnes. Maximum.	7 tonnes. Minimum.	7 tonnes. Maximum.	10 tonnes. Minimum.	10 tonnes. Maximum.	15 tonnes. Minimum.	15 tonnes. Maximum.	20 tonnes. Minimum.	20 tonnes. Maximum.
4	Ciment (308).	8	Jusqu'à 499 km.	»	»	50	42	»	»	64	56	»	»	72	64
			Au delà.....	»	»	228	220	»	»	242	234	»	»	250	242

2° CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

(Applicable jusqu'au 30 juin 1953.)

§ XIII. — *Ciment* (308) en provenance d'un établissement producteur situé sur le territoire français et desservi directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français, expédié par cet établissement de la gare le desservant à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français:

1° Par wagon chargé de 20 tonnes:

	BARÈMES APPLICABLES Minimum.	Maximum
Jusqu'à 599 km.....	72	66
Au delà	248	242

2° Remis en vrac en cadres de particuliers ou en wagons appartenant à des particuliers, par wagon chargé de 20 tonnes:

	BARÈMES APPLICABLES Minimum.	Maximum.
Jusqu'à 599 km.....	74	68
Au delà	250	244

3° Par rames de 240 ou de 500 tonnes:

	BARÈMES APPLICABLES Par rame de 240 tonnes. Minimum.	Maximum	Par rame de 500 tonnes. Minimum	Maximum
a) En wagon chargé de 20 tonnes:				
Jusqu'à 599 km.....	74	68	77	71
Au delà.....	250	244	253	247
b) En vrac en cadres de particuliers ou en wagons appartenant à des particuliers, par wagon chargé de 20 tonnes.				
Jusqu'à 599 km.....	76	70	79	73
Au delà.....	252	246	255	249

Dispositions spéciales aux transports par rame.

I. — Les envois doivent être en provenance d'un embranchement particulier relié directement par aiguilles aux voies de la société nationale des chemins de fer français et l'expéditeur doit faire, par ses propres moyens, le triage, le classement et l'étiquetage des wagons qui seront remis ainsi classés à des heures déterminées, par rames complètes, le tout conformément aux instructions qui seront données par la Société nationale des chemins de fer français; il ne sera alloué aucune redevance pour ces opérations.

II. — Dans le cas de rames composées à la fois de remises prévues en *a*) et *b*) du 3°, la taxe est calculée, pour chaque nature de remise, d'après son poids réel, au prix qui lui serait appliqué si ce poids était égal au poids total de la rame.

III. — L'expéditeur a la faculté de remettre simultanément au transport:

1° Soit au départ d'une même gare et à destination d'une gare unique;

2° Soit au départ d'une même gare et à destination de gares différentes,

des envois adressés à des destinataires différents, dont le tonnage total atteint au minimum 240 tonnes, effectuant un parcours commun d'au moins 150 kilomètres ou payant pour cette distance.

Dans le cas prévu au 1° ci-dessus, chacun des envois composant la remise est taxé sur un poids réel au prix qui lui serait appliqué si ce poids était égal au poids total de la remise.

Dans le cas prévu au 2°, chacun des envois composant la remise donne lieu à l'établissement de deux taxes successives:

Parcours commun: taxe sur le poids réel au prix qui serait appliqué si ce poids était égal au poids total de la remise;

Parcours au delà: taxe sur le poids réel aux prix et conditions des barèmes ci-après:

Par wagon chargé de 20 tonnes, 313;

Par rame de 240 tonnes en wagons chargés d'au moins 20 tonnes, 311.

L'expéditeur est tenu d'aviser la gare de départ quarante-huit heures à l'avance en lui faisant connaître le tonnage, la destination et, le cas échéant, le point de dégroupement des envois.

IV. — Quand le poids d'un envoi est inférieur au minimum de 240 ou de 500 tonnes fixé par le tarif, la taxe peut, s'il y a avantage pour le public, être obtenue en appliquant le prix par rame sur le minimum de tonnage exigé.

Dans le cas d'application des barèmes prévus par 500 tonnes à un envoi inférieur à 500 tonnes, composé à la fois de remises prévues en *a* et de remises prévues en *b* du 3° ou constitué par la réunion de plusieurs envois remis simultanément dans les conditions fixées au chiffre III, la taxe est obtenue en répartissant le minimum de tonnage de 500 tonnes exigé, entre les remises ou les envois partiels, proportionnellement à leurs poids respectifs.

L'expéditeur doit adresser quarante-huit heures à l'avance, à la gare expéditrice, un avis indiquant la gare destinataire ou le point de dégroupement de la rame, ainsi que le tonnage brut de la rame. La gare lui fait connaître l'heure à laquelle l'envoi doit être remis.

V. — Des réductions de prix sont appliquées aux remises d'un tonnage excédant 500 tonnes sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions suivantes:

L'application de ces réductions doit être demandée à l'avance par les expéditeurs qui doivent indiquer les relations sur lesquelles le transport doit être effectué.

Dans un délai de dix jours après la réception de la demande, le chemin de fer fait connaître aux expéditeurs les conditions auxquelles est subordonnée, pour chaque relation, l'application des réductions (limites inférieure et supérieure de tonnage, des rames, règles de foisnage, classement des wagons, etc.). Le cas échéant, il indique que la limite supérieure de tonnage est subordonnée à l'emploi d'une ou plusieurs machines de renfort sur une ou plusieurs fractions du parcours.

Ces conditions sont portées à la connaissance du public par un avis affiché à la gare de départ; elles peuvent être revisées, moyennant préavis de quinze jours.

L'expéditeur qui désire effectuer un transport par rame dans les conditions qui ont été fixées par le chemin de fer doit adresser, quarante-huit heures à l'avance, à la gare expéditrice, un avis indiquant la gare destinataire ou le point de dégroupement de la rame ainsi que le tonnage brut de la rame. La gare lui fait connaître l'heure à laquelle l'envoi doit être remis.

Lorsque les conditions fixées ci-dessus sont respectées, la taxe afférente au parcours de la gare expéditrice à la gare destinataire ou à la gare de dégroupement de la rame, est obtenue en réduisant les prix prévus pour les rames de 500 tonnes d'autant de fois 0,1 p. 100 que le tonnage de la rame comprend de fois 20 tonnes en excédent de 500 tonnes, sans que le taux de cette réduction puisse excéder 10 p. 100.

Si l'acheminement de la rame nécessite une ou plusieurs machines de renfort sur des fractions du parcours, il est perçu, pour chacune de ces fractions et pour chaque machine supplémentaire, une taxe dont les prix sont donnés par le barème 402 du recueil R.

§ XIV. — *Ciment* (308) (applicable jusqu'au 30 juin 1953) en provenance d'un établissement producteur situé sur le territoire français et desservi directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français, expédié par cet établissement de la gare le desservant à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 1° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 3 (§ XIII) du présent tarif:

Quand un même destinataire aura reçu par fer, au cours d'une année de calendrier, un tonnage de ciment au moins égal à 1.000 tonnes, il sera accordé à ce destinataire, par voie de détaxe, sur les prix payés par application du paragraphe XIII (à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre), une réduction de 5 p. 100. Cette réduction sera portée à 10 p. 100 lorsque le tonnage reçu sera au moins égal à 3.000 tonnes.

Lorsqu'un destinataire aura justifié que le tonnage de ciment reçu par fer a atteint 3.000 tonnes au cours d'une année de calendrier, il sera appliqué d'office aux transports reçus l'année suivante par ce même destinataire, sur les prix payés en application du paragraphe XIII (à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre), une réduction de 10 p. 100, sans que cette réduction puisse se cumuler avec les réductions prévues à l'alinéa précédent.

RECUEIL T

TABLEAU I. — *Barèmes nos 1 à 399.*

Inscrire à leur ordre les barèmes 313 et 314.

COUPURES de distances.	BAREME 313.	BAREME 314.	COUPURES de distances.	BAREME 313.	BAREME 314.
	Prix par tonne.			Prix par tonne.	
kilomètres.	francs.	francs.	kilomètres.	francs.	francs.
0 à 7....	113	100	90 à 94....	767	615
8 à 10....	119	106	95 à 99....	833	666
11 à 13....	126	112	100 à 104....	900	717
14 à 16....	133	118	105 à 109....	966	767
17 à 19....	139	124	110 à 114....	1.032	818
20 à 22....	146	130	115 à 119....	1.099	869
23 à 25....	152	136	120 à 124....	1.165	920
26 à 28....	170	150	125 à 129....	1.231	971
29 à 31....	193	169	130 à 134....	1.298	1.022
32 à 34....	217	187	135 à 139....	1.364	1.072
35 à 37....	240	205	140 à 144....	1.430	1.123
38 à 40....	263	223	145 à 149....	1.495	1.174
41 à 43....	286	242	150 à 154....	1.563	1.225
44 à 46....	309	260	155 à 159....	1.629	1.276
47 à 49....	333	278	160 à 164....	1.695	1.327
50 à 54....	364	302	165 à 169....	1.762	1.377
55 à 59....	402	333	170 à 174....	1.828	1.428
60 à 64....	441	363	175 à 179....	1.894	1.479
65 à 69....	480	393	180 à 184....	1.961	1.530
70 à 74....	518	424	185 à 189....	2.027	1.581
75 à 79....	568	462	190 à 194....	2.093	1.632
80 à 84....	634	513	195 à 199....	2.160	1.683
85 à 89....	701	564			

(*Paris, le 27 mars 1952.*)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que les prix qui, sauf avis contraire, seront perçus à partir du 16 avril 1952, dans la limite des barèmes à minimum et à maximum prévus au chapitre 2 du tarif n° 107, sont fixés comme suit, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

MARCHANDISES	RELATION de	RELATION à	PRIX par tonne.	SURTAXE par remorque.
	et vice versa.		francs.	francs.
Envois composés de plusieurs remorques chargées de marchandises de toute nature, autres que les viandes abattues.	Poitiers...	Ivry-sur-Seine..	986	3.944

(*Paris, le 1er avril 1952.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que le prix à la tonne qui, sauf avis contraire, sera perçu à partir du 16 avril 1952, dans les limites des barèmes à maximum et à minimum prévus au chapitre 1er du tarif n° 20, sera le suivant, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 25 décembre 1952.

MARCHANDISES	RELATION de	RELATION à	CONDITION de tonnage par wagon.	PRIX par tonne à appliquer.
Laine lavée.....	Mazamet..	Vienne (Isère)..	5 tonnes.	Barème 50
			8 tonnes.	Barème 59

(*Paris, le 1er avril 1952.*)

3° *Avenant à une convention tarifaire.*

DEUXIEME AVENANT

A LA CONVENTION TARIFAIRE CONCLUE ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA SOCIÉTÉ ANONYME DES GRANDS MAGASINS DU BON MARCHÉ

Entre:

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.) représentée par...

D'une part,

Et la Société anonyme des Grands magasins du Bon Marché, dont le siège social est situé 135, rue du Bac, à Paris, représentée par...

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — L'article 1er de la convention est modifié comme suit:

« La convention s'applique... pour le transport des matières dangereuses et des matières infectes:

« En provenance des divers centres d'approvisionnement des Grands magasins du Bon Marché et expédiées directement par ces centres des gares les desservant à des gares désignées à la liste annexée à la présente convention, à l'adresse desdits Grands magasins ou de leurs filiales;

« Expédiées... à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français. »

Art. 2. — Le présent avenant, qui prendra effet à partir du... est valable pour la durée de la convention elle-même.

Art. 3. — Les frais de timbre des présentes seront supportés par la Société anonyme des Grands magasins du Bon Marché.

Fait en double, le...

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant de la Société anonyme des Grands magasins du Bon Marché.

ANNEXE

A LA CONVENTION TARIFAIRE CONCLUE AVEC LA SOCIÉTÉ ANONYME DES GRANDS MAGASINS DU BON MARCHÉ

Liste des gares desservant un établissement des Grands Magasins du Bon Marché.

GARES INTÉRESSÉES	RÉGION
Brest	Ouest.
Bruay-en-Artois	Nord.
Caen	Ouest.
Metz	Est.
Mulhouse	Est.
Nancy	Est.
Paris (gares ouvertes selon les indications de la nomenclature)	Est, Nord, Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest.

4° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

26 *mars* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 28 février 1952 tendant à la création, au chapitre 3 du tarif n° 100, d'une tarification par 12 tonnes sur la relation Angers—Paris, et d'une tarification par 9 tonnes sur la relation Cholet—Paris. (*Journal officiel* du 4 mars 1952.)

Homologation, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 10 mars 1952. (*Journal officiel* du 18 mars 1952.)

26 *mars* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 28 février 1952 tendant à aménager les poids forfaitaires prévus au chapitre 2, paragraphe 1, du tarif n° 3 et à l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux pour le transport des marchandises, pour les envois de poissons non dénommés expédiés en régime accéléré en emballages munis de l'estampille de contrôle et renfermant de la glace. (*Journal officiel* du 4 mars 1952.)

28 *mars* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 mars 1952 tendant à proroger jusqu'au 30 juin 1952 les dispositions du renvoi (×) du tarif n° 3 (chap. 2, § 1), dont la durée d'application vient à expiration le 31 mars 1952. (*Journal officiel* du 25 mars 1952.)

Homologation, à titre provisoire, avec autorisation de mise en application à dater du 1er avril 1952.

B. — Rejet.

27 *mars* 1952. — **Chemins de fer départementaux.** — Proposition du 1er mars 1952 tendant à fixer à 5,76 F par kilomètre le tarif maximum d'application autorisé sur les services routiers exploités par la société Citram, en remplacement des trains du réseau d'intérêt général des Charentes et Deux-Sèvres. (*Journal officiel* du 11 mars 1952.)

C. — Approbations de conventions tarifaires.

25 *mars* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire type « Butane », présenté le 21 février 1952, à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et onze société désignées. (*Journal officiel* du 26 février 1952.)

Approbation, à titre provisoire, sous les réserves suivantes, acceptées par la Société nationale des chemins de fer français:

1° Article 3:

Insertion, dans le tableau des prix, des prix suivants par wagon chargé d'au moins 100 unités-bouteilles:

1re zone, 18,3; 2e zone, 31,9; 3e zone, 41,7; 4e zone, 57,2; 5e zone, 68, par unité-bouteille;

2° Article 4 (2e), le taux de 50 p. 100 sera remplacé par le taux de 10 p. 100.

3° La liste des sociétés participant à la convention sera la suivante:

Société pour l'utilisation rationnelle des gaz (U. R. G. Butagaz), Paris.

Compagnie du gaz de pétrole (Primagaz), 61, avenue Hoche, Paris.

Société Berrogaz, 55, rue d'Amsterdam, Paris.

Société Union des gaz liquides modernes (Thermogaz), 3, rue du Colisée, Paris.

Société Martin-Rondeau, Noël et Mesnard (Butanor), Angers.

Société d'exploitation des gaz liquéfiés (Monagaz), 118, boulevard Haussmann, Paris.

Société Vitogaz, 11, rue Mignard, Paris.

Société de distribution des gaz liquides de pétrole, 79, avenue des Champs-Elysées, à Paris (marques Antargaz, Naphtagaz, Stargaz et S. I. T. P. I.

Etablissements A. Melin et E. Houguenague, à Gevrey-Chambertin.

Compagnie française de raffinage, 11, rue du Docteur-Lancereaux, Paris.

Société d'entreprises pour l'utilisation du propane « Gazex », 10, rue de Milan, Paris.

Comptoir des gaz industriels, 10, avenue de la Grande-Armée, Paris.

Compagnie générale industrielle pour la France et l'étranger, 21, boulevard des Capucines, Paris.

Société L'Allobroge, à Chambéry.

Société des carburants du Sud-Ouest (S. C. S. O.), à Toulouse.

Société des gaz du Midi « Pyrogaz », à Toulouse.

Société « Lampropane », à Toulouse.

Purfina française, 19, rue du Général-Foy, à Paris.

28 *mars* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire, présenté le 29 février 1952, à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et la société La Vallosie, à Choloy (Meurthe-et-Moselle), pour le transport d'eaux minérales et d'emballages vides en retour (*Journal officiel* du 4 mars 1951.)

Approbation, à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur donnée par décision du 11 mars 1952. (*Journal officiel* du 18 mars 1952.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la treizième tranche de la loterie nationale.

Le tirage de la treizième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 2 avril 1952, à vingt heures trente, en présence du public.

Avis de concours pour l'admission aux emplois de sous-prote stagiaire et de lecteur d'épreuves stagiaire à l'Imprimerie nationale.

Par application des dispositions de l'arrêté du 30 novembre 1951, deux concours seront organisés, respectivement les 6, 7 et 8 mai et les 20 et 21 mai 1952, pour le recrutement de cinq sous-protes stagiaires et de quatorze lecteurs d'épreuves stagiaires à l'Imprimerie nationale.

Les candidats à l'emploi de sous-prote stagiaire doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1952. Les candidats à l'emploi de lecteur d'épreuves stagiaire doivent être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1952. La limite d'âge supérieure est toutefois reculée en faveur des candidats pères de famille, mariés ou veufs, d'un an par enfant à charge et, pour les postulants justifiant de services militaires, dans la limite d'un maximum de cinq années, d'un temps égal à celui passé effectivement sous les drapeaux en vertu des lois sur le service obligatoire ou d'engagement pour la durée de la guerre.

Tous renseignements complémentaires concernant, d'une part les conditions d'admission au concours, d'autre part les conditions d'organisation et le programme des concours dont il s'agit, seront fournis à tout candidat qui en fera la demande par le bureau du personnel de l'Imprimerie nationale, 27, rue de la Convention.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 26 avril 1952 pour le concours de sous-prote stagiaire et le 10 mai 1952 pour le concours de lecteur d'épreuves stagiaire.

Les candidats sont informés qu'en cas de succès au concours, leur nomination à l'emploi de sous-prote stagiaire ou à celui de lecteur d'épreuves stagiaire sera subordonnée à l'application des dispositions légales visant le recrutement, notamment celles de l'article 4 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions transitoires applicables à l'exercice 1952 (*Journal officiel* du 1er janvier 1952, p. 57).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	28 mars — Cours relevés après Bourse	DEVISES	31 mars 1952 — Cours relevés avant Bourse	31 mars 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	349 95	Etats-Unis (1 dollar)..	.... ..	349 95 .....
699 375	699 875	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 25 .....
353 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	353 20 .....
1218 ..	1218 ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1219 .. ..
8005 ..	8005 ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8002 50 .....
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.).....	.... ..	163 60 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS (9e)
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1931
DE LA
société Electricité et Gaz du Nord.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 6 février 1952 et remboursables à partir du 15 mars 1952 à 1.001 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1	47	1.339	46	2.296	51
3	51	1.315	52	2.298	50
4	52	1.316	52	2.306	52
5	42	1.378	52	2.307	50
8	48	1.384	51	2.338	52
15	52	1.398	51	2.403	52
16	45	1.418	52	2.439	51
20	45	1.443	52	2.461	52
21	45	1.448	51	2.505	52
22	49	1.499	52	2.514	52
23	42	1.528	52	2.522	52
24	52	1.534	52	2.534	51
347	51	1.552	52	2.582	50
361	52	1.566	52	2.586	50
365	50	1.589	52	2.592	52
399	51	1.647	52	2.635	52
410	52	1.656	51	2.636	51
411	52	1.608	52	2.637	51
412	52	1.609	52	2.804	51
413	52	1.748	51	2.840	46
520	52	1.779	50	2.859	52
557	51	1.866	52	2.913	44
583	52	1.907	46	2.914	48
587	52	1.911	47	2.917	52
592	52	1.917	49	2.952	52
633	51	1.918	45	2.957	52
635	51	1.919	47	3.001	49
657	52	1.920	45	3.030	51
691	52	1.921	46	3.071	51
700	51	1.923	46	3.084	52
712	51	1.924	47	3.098	52
721	51	1.925	49	3.134	52
727	52	1.926	45	3.175	51
738	52	1.928	49	3.195	52
831	52	1.930	48	3.215	50
924	52	1.931	45	3.217	51
990	52	1.932	50	3.237	52
1.023	52	1.934	49	3.256	46
1.029	52	1.935	45	3.286	50
1.052	52	1.953	47	3.355	51
1.044	52	1.971	52	3.383	52
1.061	52	1.999	52	3.395	50
1.073	52	2.040	51	3.437	52
1.078	52	2.053	51	3.467	51
1.165	52	2.115	52	3.509	51
1.166	52	2.133	52	3.545	51
1.199	51	2.165	52	3.547	51
1.238	52	2.249	52	3.567	50
1.331	52	2.260	52	3.572	51
3.574	49	5.787	52	7.515	52
3.626	52	5.794	52	7.517	52
3.630	51	5.829	52	7.518	52
3.642	52	5.851	50	7.537	52
3.741	52	5.941	51	7.560	51
3.752	51	5.942	50	7.561	51
3.765	52	6.014	47	7.566	52
3.781	51	6.015	52	7.569	52
3.794	51	6.021	52	7.723	51
3.809	51	6.137	52	7.757	51
3.841	52	6.206	52	7.797	52
3.863	52	6.226	51	7.801	52
3.925	52	6.308	52	7.821	49
4.022	52	6.311	50	7.827	52
4.086	52	6.321	52	7.830	52
4.088	51	6.345	52	7.885	52
4.090	52	6.361	52	7.910	52
4.094	51	6.404	52	7.964	51
4.219	51	6.481	52	8.036	51
4.229	52	6.482	49	8.056	50
4.266	52	6.492	51	8.062	52
4.277	52	6.506	52	8.112	51
4.304	50	6.507	52	8.117	52
4.311	48	6.509	52	8.136	51
4.312	49	6.521	52	8.147	52
4.339	50	6.527	52	8.227	52
4.399	52	6.577	51	8.238	51
4.404	51	6.582	51	8.286	52
4.417	51	6.585	51	8.313	52
4.441	45	6.598	52	8319	52
4.442	45	6.607	52	8.371	52
4.444	50	6.623	51	8.404	52
4.462	52	6.639	52	8.411	52
4.467	48	6.650	52	8.415	52
4.543	51	6.674	52	8.428	51
4.573	52	6.682	52	8.440	51
4.593	52	6.686	51	8.455	52
4.683	50	6.698	51	8.472	52
4.728	51	6.703	52	8.487	51
4.765	52	6.708	52	8.490	52
4.766	52	6.712	51	8.500	50
4.773	51	6.726	51	8.530	51
4.775	51	6.727	52	8.540	52
4.794	51	6.730	51	8.561	52
4.808	51	6.736	52	8.564	52
4.820	52	6.744	52	8.565	52
4.836	52	6.746	51	8.580	52
5.046	51	6.747	52	8.583	51
5.068	52	6.882	50	8.616	52
5.069	52	6.953	51	8.617	51
5.071	50	6.965	52	8.621	51
5.077	50	6.997	52	8.627	52
5.123	52	7.043	51	8.647	50
5.140	42	7.047	52	8.704	52
5.142	48	7.059	51	8.727	52
5.147	52	7.080	51	8.730	51
5.164	52	7.110	51	8.732	51
5.197	51	7.114	51	8.753	51
5.202	52	7.150	51	8.807	52
5.223	51	7.165	51	8.825	49
5.261	51	7.177	51	8.929	52
5.273	52	7.178	47	8.952	51
5.281	50	7.186	52	8.962	50
5.285	52	7.187	52	9.000	52
5.300	52	7.220	49	9.021	52
5.398	50	7.259	51	9.048	52
5.481	52	7.278	50	9.141	52
5.565	52	7.286	52	9.167	52
5.598	50	7.301	52	9.190	52
5.600	52	7.317	51	9.206	52
5.675	52	7.456	52	9.237	52
5.683	52	7.472	52		

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
9.241	52	11.327	52	13.474	52	15.503	52	18.071	47	20.541	51
9.264	51	11.367	50	13.636	51	15.632	51	18.117	52	20.543	51
9.270	52	11.376	52	13.642	52	15.684	52	18.126	51	20.566	52
9.279	50	11.395	52	13.644	52	15.733	52	18.172	52	20.578	52
9.293	52	11.398	51	13.666	52	15.741	52	18.221	51	20.585	52
9.308	52	11.416	52	13.672	52	15.742	52	18.223	52	20.587	52
9.327	51	11.423	52	13.675	52	15.745	52	18.225	52	20.628	52
9.379	52	11.455	51	13.677	52	15.756	52	18.276	51	20.644	51
9.395	51	11.464	51	13.693	51	15.809	52	18.350	51	20.666	52
9.466	52	11.481	52	13.713	52	15.811	51	18.526	52	20.678	50
9.495	52	11.545	52	13.763	51	15.829	52	18.575	52	20.710	51
9.513	52	11.675	52	13.788	52	15.836	52	18.579	52	20.751	51
9.519	52	11.687	51	13.793	52	15.838	52	18.672	51	20.755	50
9.522	52	11.688	52	13.802	52	15.884	50	18.673	51	20.768	51
9.541	52	11.693	51	13.805	52	15.885	52	18.685	52	20.770	50
9.606	50	11.728	52	13.835	50	15.896	48	18.712	52	20.795	51
9.662	47	11.768	52	13.837	51	15.947	52	18.722	52	20.820	48
9.664	51	11.788	48	13.839	52	16.066	52	18.750	52	20.821	51
9.665	47	11.790	48	13.843	47	16.182	51	18.804	52	20.848	52
9.686	52	11.792	52	13.876	52	16.262	52	18.825	52	20.876	51
9.719	52	11.830	46	13.898	52	16.269	51	18.831	48	20.886	51
9.723	52	11.840	52	13.902	52	16.270	52	18.842	51	20.892	50
9.754	52	11.924	51	13.903	52	16.329	50	18.899	50	20.916	52
9.762	52	11.973	51	13.904	51	16.330	52	18.949	51	20.984	52
9.768	51	11.974	52	13.905	52	16.340	52	18.961	52	21.028	52
9.792	47	12.057	52	13.967	52	16.344	51	19.010	50	21.042	52
9.794	52	12.071	51	13.968	52	16.348	52	19.019	52	21.146	52
9.844	52	12.085	52	13.973	52	16.349	51	19.079	50	21.178	52
9.848	52	12.087	50	13.977	52	16.372	52	19.091	52	21.179	51
9.849	52	12.090	50	14.057	52	16.374	52	19.103	52	21.254	52
9.855	47	12.093	52	14.066	52	16.377	51	19.107	49	21.311	52
9.857	52	12.120	50	14.072	52	16.382	49	19.110	50	21.329	47
9.902	51	12.122	50	14.090	52	16.410	51	19.113	52	21.336	52
9.918	50	12.149	51	14.104	50	16.426	52	19.127	51	21.342	45
9.975	51	12.151	50	14.119	49	16.450	52	19.165	50	21.368	50
10.096	53	12.156	49	14.120	52	16.451	51	19.175	52	21.379	50
10.216	52	12.166	52	14.183	51	16.460	52	19.182	51	21.386	52
10.230	51	12.257	52	14.186	52	16.463	51	19.219	52	21.404	52
10.235	48	12.267	52	14.188	51	16.466	51	19.221	52	21.450	51
10.242	48	12.273	51	14.243	52	16.500	52	19.237	45	21.456	51
10.244	48	12.308	52	14.296	52	16.503	51	19.255	52	21.551	53
10.251	52	12.345	47	14.355	52	16.608	52	19.267	50	21.554	46
10.266	49	12.346	46	14.379	48	16.637	52	19.333	52	21.613	51
10.267	52	12.354	51	14.381	49	16.659	52	19.387	51	21.615	52
10.273	50	12.430	50	14.382	51	16.679	51	19.455	52	21.618	49
10.278	51	12.473	51	14.423	48	16.744	52	19.467	51	21.670	52
10.283	52	12.484	50	14.426	50	16.829	52	19.469	52	21.689	52
10.285	50	12.488	51	14.438	50	16.831	52	19.510	51	21.714	52
10.290	51	12.498	52	14.457	52	16.823	48	19.511	52	21.738	51
10.298	51	12.543	52	14.488	49	16.876	51	19.518	52	21.739	51
10.301	52	12.638	51	14.574	52	16.932	52	19.551	51	21.745	51
10.408	51	12.679	51	14.585	52	16.934	46	19.568	52	21.763	52
10.461	51	12.709	51	14.586	52	16.936	45	19.577	52	21.798	52
10.476	52	12.730	51	14.597	50	16.937	46	19.601	52	21.819	51
10.478	51	12.742	52	14.614	52	16.939	45	19.610	52	21.826	52
10.500	51	12.743	52	14.620	51	16.940	51	19.636	51	21.836	52
10.516	52	12.747	45	14.670	52	16.944	51	19.640	51	21.864	49
10.521	52	12.757	51	14.689	52	16.975	52	19.641	52	21.867	51
10.532	52	12.766	52	14.695	52	16.976	52	19.654	44	21.902	52
10.569	52	12.769	51	14.702	51	16.986	52	19.657	52	21.921	51
10.610	49	12.790	51	14.751	52	17.015	52	19.668	51	21.924	51
10.612	51	12.796	51	14.759	52	17.017	51	19.684	52	21.949	52
10.639	52	12.797	51	14.776	51	17.033	51	19.700	52	21.956	52
10.658	50	12.804	52	14.777	51	17.231	52	19.710	52	21.995	51
10.679	51	12.806	51	14.789	50	17.274	51	19.736	52	22.065	52
10.691	46	12.846	52	14.801	47	17.367	51	19.744	51	22.067	52
10.692	47	12.902	52	14.804	50	17.370	48	19.750	52	22.068	51
10.740	52	12.903	52	14.808	49	17.383	52	19.760	52	22.079	52
10.748	51	12.910	52	14.810	52	17.411	52	19.836	49	22.080	52
10.782	51	12.924	52	14.829	49	17.457	52	19.875	52	22.102	51
10.814	51	12.933	50	14.881	52	17.470	52	19.880	52	22.112	51
10.853	52	12.952	52	14.887	52	17.485	51	19.885	50	22.114	52
10.889	52	12.963	52	14.895	52	17.495	43	19.945	52	22.123	52
10.900	49	12.973	52	14.954	48	17.499	52	19.947	52	22.131	51
10.903	47	13.070	51	14.955	52	17.524	50	19.975	40	22.135	52
10.942	52	13.072	51	14.968	52	17.560	52	19.978	50	22.162	52
10.978	52	13.088	52	15.001	51	17.564	52	20.074	51	22.169	50
10.992	47	13.093	51	15.071	51	17.565	51	20.084	52	22.176	51
10.993	49	13.210	46	15.131	49	17.644	47	20.087	52	22.178	52
10.995	47	13.225	48	15.131	50	17.645	50	20.131	52	22.235	50
10.996	47	13.260	52	15.143	49	17.685	52	20.243	52	22.276	52
10.997	52	13.307	51	15.147	50	17.702	51	20.262	52	22.280	51
10.999	51	13.326	51	15.148	52	17.703	51	20.279	52	22.283	51
11.007	52	13.386	48	15.253	52	17.704	52	20.310	52	22.296	52
11.073	51	13.387	48	15.257	52	17.770	52	20.319	51	22.298	51
11.077	52	13.394	50	15.345	51	17.810	52	20.367	49	22.300	51
11.112	50	13.397	51	15.370	52	17.821	52	20.416	51	22.319	52
11.138	52	13.402	51	15.372	52	17.828	51	20.418	51	22.378	49
11.148	51	13.405	52	15.383	52	17.894	51	20.479	51	22.389	52
11.150	52	13.426	52	15.448	51	17.940	52	20.484	52	22.618	52
11.171	52	13.433	52	15.490	52	17.975	50	20.485	49	22.621	51
11.256	52	13.434	52	15.493	50	18.018	51	20.488	51	22.638	52
11.301	52	13.444	52	15.495	52	18.056	52	20.500	52		
11.316	52					18.060	51	20.503	50		

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
22.704	52	25.039	52	27.830	52	29.749	47	32.376	51	34.605	52
22.706	51	25.092	50	27.831	52	29.781	53	32.384	53	34.661	52
22.719	53	25.095	52	27.861	52	29.792	53	32.445	51	34.663	53
22.722	51	25.122	51	27.862	51	29.819	52	32.466	53	34.706	51
22.764	47	25.127	52	27.890	51	29.821	52	32.515	50	34.719	50
22.920	52	25.133	52	27.947	52	29.824	51	32.519	52	34.721	50
22.939	52	25.267	52	27.952	52	29.839	52	32.536	51	34.733	51
22.964	50	25.287	48	27.956	52	29.877	50	32.587	47	34.843	52
23.012	53	25.294	52	28.007	51	29.932	52	32.588	47	34.856	47
23.022	51	25.295	51	28.014	51	29.937	50	32.591	51	34.869	46
23.090	52	25.328	52	28.074	51	29.958	51	32.593	50	34.890	52
23.129	52	25.344	53	28.137	53	30.070	52	32.594	50	34.999	51
23.140	46	25.420	51	28.192	53	30.071	45	32.595	52	35.000	51
23.141	50	25.457	47	28.193	53	30.079	53	32.633	52	35.004	50
23.231	51	25.524	52	28.194	52	30.137	53	32.660	53	35.010	51
23.233	52	25.535	49	28.212	51	30.145	47	32.674	52	35.011	52
23.247	52	25.559	50	28.227	53	30.237	52	32.677	50	35.056	49
23.282	50	25.644	51	28.252	52	30.378	51	32.768	51	35.061	53
23.321	52	25.743	50	28.337	51	30.387	52	32.775	53	35.102	52
23.333	51	25.768	52	28.341	52	30.394	51	32.792	51	35.127	52
23.334	51	25.797	52	28.414	52	30.408	51	32.838	52	35.133	52
23.336	51	25.841	47	28.426	51	30.505	53	32.883	48	35.181	52
23.346	52	25.842	49	28.437	51	30.531	51	32.890	51	35.204	53
23.366	52	25.857	50	28.441	52	30.568	51	32.905	53	35.207	53
23.421	53	25.927	51	28.456	51	30.582	51	32.942	51	35.212	51
23.429	48	25.932	53	28.465	52	30.586	51	32.958	52	35.216	52
23.430	48	25.934	51	28.474	52	30.629	51	32.976	51	35.244	51
23.431	51	25.937	51	28.530	52	30.648	52	32.978	51	35.245	51
23.458	51	25.959	52	28.544	50	30.649	51	32.979	51	35.276	53
23.465	46	26.050	51	28.550	52	30.697	53	32.992	52	35.281	52
23.466	52	26.053	52	28.554	50	30.745	53	33.004	52	35.287	53
23.471	52	26.092	53	28.569	51	30.746	50	33.047	52	35.352	53
23.472	51	26.093	52	28.573	50	30.751	52	33.032	51	35.459	51
23.473	53	26.136	52	28.612	50	30.757	52	33.034	51	35.475	49
23.474	51	26.148	52	28.615	51	30.789	51	33.069	52	35.495	52
23.487	51	26.188	53	28.621	52	30.837	51	33.074	53	35.515	52
23.491	51	26.191	48	28.636	52	30.844	50	33.097	53	35.523	48
23.495	52	26.259	52	28.668	52	30.856	51	33.147	52	35.542	50
23.501	48	26.275	51	28.683	52	30.879	52	33.210	53	35.598	52
23.503	47	26.297	51	28.723	51	30.910	51	33.213	52	35.636	52
23.505	51	26.315	52	28.766	52	30.964	47	33.237	52	35.668	51
23.507	48	26.319	52	28.773	52	30.968	46	33.273	52	35.685	51
23.511	47	26.332	48	28.826	51	30.977	53	33.302	53	35.686	51
23.611	51	26.357	50	28.842	52	31.008	52	33.319	53	35.710	44
23.627	51	26.398	53	28.845	48	31.014	53	33.358	50	35.713	53
23.651	49	26.490	52	28.846	47	31.037	52	33.362	50	35.730	50
23.656	53	26.497	46	28.847	44	31.066	52	33.364	50	35.749	52
23.679	51	26.499	46	28.850	49	31.094	49	33.391	49	35.759	51
23.713	52	26.503	50	28.856	51	31.095	47	33.457	52	35.765	52
23.729	51	26.518	50	28.869	52	31.116	51	33.521	52	35.785	51
23.731	51	26.530	51	28.877	52	31.121	51	33.553	52	35.786	51
23.743	51	26.562	52	28.904	46	31.145	51	33.563	52	35.788	52
23.752	52	26.568	51	28.908	49	31.146	51	33.577	52	35.797	52
23.896	52	26.570	52	28.925	51	31.203	51	33.587	51	35.819	52
23.899	52	26.638	52	28.933	52	31.223	43	33.610	52	35.841	52
23.906	52	26.647	45	28.941	52	31.282	52	33.654	53	35.858	52
23.954	51	26.649	44	28.949	51	31.352	53	33.666	52	35.860	53
24.108	53	26.746	52	28.959	48	31.357	51	33.696	51	35.873	48
24.118	51	26.787	52	28.963	50	31.378	51	33.739	52	35.879	52
24.119	52	26.798	52	28.975	52	31.381	52	33.777	51	35.882	51
24.121	48	26.830	49	28.976	50	31.391	50	33.784	50	35.883	52
24.175	51	26.834	52	29.013	52	31.394	51	33.799	44	36.029	50
24.190	52	26.839	52	29.016	48	31.405	52	33.850	52	36.030	51
24.205	53	26.845	51	29.019	52	31.526	50	33.876	52	36.624	52
24.307	48	26.846	52	29.021	51	31.573	51	33.886	52	36.068	45
24.333	51	26.854	52	29.027	51	31.598	51	33.920	52	36.091	51
24.361	53	26.935	50	29.105	51	31.639	51	33.999	51	36.125	51
24.373	50	26.951	52	29.107	52	31.661	45	34.084	52	36.144	46
24.405	50	27.009	45	29.129	52	31.665	53	34.107	51	36.145	46
24.489	51	27.010	48	29.170	50	31.669	47	34.111	52	36.161	43
24.497	53	27.012	49	29.179	53	31.678	47	34.114	53	36.163	51
24.513	53	27.013	45	29.180	51	31.696	52	34.170	52	36.200	52
24.560	53	27.037	53	29.188	50	31.699	52	34.174	51	36.270	51
24.617	49	27.088	51	29.222	50	31.727	52	34.175	52	36.349	52
24.618	52	27.267	52	29.223	52	31.802	52	34.193	50	36.376	51
24.621	46	27.282	52	29.278	52	31.841	51	34.210	52	36.403	52
24.622	44	27.287	53	29.295	51	31.842	52	34.213	48	36.404	50
24.633	52	27.341	53	29.297	51	31.865	51	34.305	52	36.432	53
24.634	50	27.437	51	29.317	51	31.901	52	34.317	50	36.442	52
24.641	52	27.474	49	29.319	51	31.984	52	34.319	52	36.446	52
24.642	47	27.481	49	29.381	51	32.005	51	34.328	52	36.457	52
24.702	51	27.524	52	29.433	52	32.066	52	34.379	52	36.469	51
24.754	52	27.540	52	29.434	52	32.067	52	34.396	50	36.522	52
24.765	51	27.554	51	29.485	52	32.095	50	34.422	47	36.527	52
24.793	52	27.583	52	29.500	52	32.109	50	34.423	51	36.529	50
24.797	51	27.585	52	29.515	53	32.110	53	34.433	52	36.605	51
24.805	51	27.716	52	29.527	51	32.118	50	34.441	53	36.673	52
24.813	51	27.733	52	29.556	52	32.167	52	34.455	50	36.734	50
24.817	51	27.737	50	29.609	53	32.188	52	34.494	52	36.741	52
24.830	51	27.767	52	29.611	51	32.208	51	34.495	51	36.749	50
24.880	52	27.779	52	29.612	51	32.283	50	34.539	52	36.774	53
24.896	52	27.789	50	29.663	51	32.287	52	34.526	52	36.788	51
25.026	51	27.792	52	29.666	53	32.288	51	34.539	51	36.814	52
		27.793	52	29.682	52	32.331	52	34.541	51		
		27.825	52	29.748	45	32.334	48	34.585	52		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
36.825	52	38.880	51	41.325	52	43.716	49	45.997	51	48.200	52
36.876	52	38.889	52	41.331	52	43.781	52	46.009	52	48.251	52
36.877	51	38.910	52	41.369	51	43.820	51	46.051	48	48.329	50
36.889	52	38.922	52	41.398	52	43.840	52	46.054	48	48.386	52
36.920	50	38.951	52	41.399	52	43.845	52	46.079	52	48.403	52
36.960	52	38.961	51	41.502	51	43.877	52	46.164	52	48.417	52
36.968	51	38.966	52	41.414	51	43.898	49	46.177	52	48.434	52
37.018	51	38.986	50	41.448	45	43.905	50	46.182	52	48.448	48
37.030	41	38.987	52	41.449	51	43.909	52	46.223	52	48.450	49
37.023	44	39.051	52	41.470	50	43.912	52	46.229	52	48.463	50
37.024	49	39.095	52	41.555	52	43.948	52	46.235	52	48.477	52
37.025	51	39.128	52	41.575	52	43.965	51	46.259	51	48.496	51
37.032	48	39.132	52	41.577	52	43.966	52	46.263	52	48.498	51
37.033	43	39.134	52	41.578	51	43.992	52	46.272	50	48.502	52
37.036	41	39.156	50	41.627	52	44.039	51	46.302	51	48.553	51
37.042	44	39.172	52	41.638	50	44.095	48	46.303	52	48.561	52
37.045	50	39.177	52	41.642	51	44.098	49	46.331	50	48.571	52
37.054	51	39.229	52	41.649	52	44.102	49	46.398	52	48.572	51
37.077	51	39.236	52	41.650	51	44.128	52	46.399	51	48.591	52
37.116	52	39.254	46	41.655	51	44.129	51	46.413	52	48.593	51
37.207	51	39.269	48	41.676	51	44.179	52	46.551	51	48.602	51
37.208	51	39.298	52	41.677	52	44.192	51	46.552	50	48.622	50
37.219	52	39.303	52	41.678	52	44.231	49	46.583	50	48.631	51
37.262	48	39.308	52	41.687	52	44.235	51	46.596	50	48.636	51
37.264	51	39.326	47	41.692	52	44.238	51	46.581	50	48.642	52
37.265	42	39.328	52	41.704	50	44.252	52	46.705	52	48.646	52
37.314	50	39.329	45	41.714	52	44.262	51	46.709	51	48.648	52
37.328	51	39.330	46	41.718	52	44.304	52	46.733	51	48.699	52
37.333	50	39.345	52	41.821	52	44.416	51	46.857	51	48.721	52
37.369	52	39.346	52	41.836	52	44.448	52	46.872	52	48.766	51
37.433	52	39.351	52	41.853	52	44.449	51	46.873	52	48.801	52
37.455	52	39.352	51	41.922	52	44.521	51	46.896	52	48.802	52
37.465	51	39.367	52	41.986	51	44.539	52	46.918	44	48.807	52
37.469	52	39.435	52	41.988	50	44.479	51	46.926	52	48.846	51
37.527	51	39.449	51	42.047	51	44.496	50	46.929	48	48.855	52
37.548	52	39.456	51	42.094	52	44.500	52	46.935	47	48.866	52
37.550	51	39.460	51	42.189	51	44.510	48	46.936	51	48.876	52
37.596	51	39.484	51	42.193	52	44.517	49	46.938	50	48.945	51
37.611	51	39.489	47	42.195	52	44.533	50	46.953	52	48.954	52
37.619	49	39.589	52	42.213	52	44.535	52	47.052	52	48.964	50
37.661	52	39.595	52	42.308	48	44.582	50	47.062	48	48.967	52
37.666	52	39.620	51	42.309	45	44.607	52	47.081	52	48.988	52
37.692	52	39.657	51	42.321	52	44.654	52	47.089	52	49.017	51
37.744	46	39.713	50	42.324	52	44.699	52	47.128	52	49.071	51
37.769	51	39.716	51	42.337	52	44.779	51	47.131	52	49.072	51
37.780	46	39.737	52	42.377	50	44.788	50	47.146	52	49.085	52
37.807	47	39.740	52	42.435	52	44.797	50	47.164	52	49.132	52
37.826	51	39.744	52	42.589	52	44.869	52	47.164	52	49.145	52
37.830	51	39.774	52	42.619	52	44.887	48	47.178	51	49.150	52
37.836	52	39.808	52	42.696	52	44.908	51	47.186	52	49.195	52
37.851	51	39.845	51	42.697	51	44.932	49	47.237	52	49.208	52
37.861	52	39.848	52	42.747	51	44.945	52	47.291	52	49.225	46
37.901	51	39.866	52	42.752	51	44.946	52	47.298	51	49.232	51
37.908	51	39.872	52	42.758	47	44.979	52	47.323	52	49.236	51
37.913	52	39.886	52	42.760	47	44.981	51	47.369	52	49.271	52
38.101	52	39.889	52	42.787	46	45.009	52	47.419	52	49.273	52
38.123	51	39.896	52	42.866	52	45.026	52	47.427	52	49.278	50
38.142	51	39.927	52	42.841	52	45.036	52	47.433	52	49.279	52
38.154	50	39.938	50	42.854	52	45.101	51	47.450	52	49.287	52
38.169	51	39.979	51	42.866	51	45.116	51	47.459	52	49.323	52
38.182	52	40.079	52	42.954	52	45.119	52	47.478	52	49.352	52
38.222	49	40.140	50	42.964	52	45.161	48	47.547	52	49.374	52
38.224	47	40.143	51	43.010	51	45.167	51	47.551	51	49.376	52
38.228	52	40.148	51	43.076	52	45.206	51	47.563	52	49.377	52
38.239	52	40.181	51	43.131	50	45.214	52	47.576	51	49.386	52
38.252	52	40.229	52	43.151	49	45.271	46	47.577	52	49.389	51
38.264	52	40.328	51	43.180	52	45.325	45	47.585	51	49.392	52
38.305	51	40.342	52	43.194	51	45.256	52	47.619	52	49.420	52
38.318	52	40.346	51	43.200	51	45.293	50	47.622	52	49.424	52
38.322	52	40.370	52	43.203	52	45.412	52	47.639	52	49.426	51
38.324	52	40.391	50	43.215	51	45.434	52	47.769	51	49.428	52
38.329	51	40.441	51	43.225	52	45.460	52	47.819	50	49.433	51
38.356	51	40.449	50	43.298	51	45.495	50	47.861	51	49.458	51
38.359	50	40.456	51	43.305	51	45.496	50	47.862	50	49.579	51
38.388	52	40.467	49	43.307	48	45.517	52	47.911	52	49.660	51
38.444	52	40.471	52	43.308	51	45.532	50	47.916	51	49.670	51
38.481	51	40.584	52	43.310	45	45.543	52	47.919	51	49.671	51
38.485	51	40.638	51	43.311	51	45.661	51	47.923	50	49.676	51
38.509	52	40.646	51	43.313	51	45.665	51	47.988	52	49.695	51
38.521	52	40.689	52	43.324	52	45.676	51	47.990	52	49.727	44
38.568	51	40.711	52	43.342	52	45.715	50	48.009	52	49.729	45
38.608	50	40.716	51	43.360	52	45.756	52	48.040	50	49.777	52
38.617	51	40.957	52	43.455	52	45.782	52	48.040	52	49.797	52
38.628	51	40.960	52	43.475	47	45.798	52	48.067	50	49.827	51
38.647	52	40.964	52	43.521	51	45.811	51	48.082	50	49.831	52
38.685	52	41.030	52	43.522	51	45.824	48	48.085	52	49.859	48
38.724	52	41.041	52	43.578	52	45.848	52	48.121	51	49.861	52
38.740	52	41.072	52	43.608	52	45.876	49	48.124	51	49.905	51
38.767	51	41.078	52	43.622	51	45.879	50	48.152	51	49.915	52
38.777	52	41.087	52	43.624	48	45.896	52	48.162	52	50.078	51
38.817	50	41.148	52	43.642	52	45.894	52	48.174	52	50.082	50
38.830	52	41.198	52	43.696	51	45.927	51	48.181	52	50.093	52
38.846	52	41.256	51	43.710	50	45.931	51	48.182	50	50.136	52
						45.957	52	48.190	50	50.157	50
								48.191	50		

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
50.151	52	52.502	51	54.071	52	55.927	51	58.018	52	60.252	52
50.153	52	52.504	52	54.075	52	55.967	52	58.020	51	60.269	52
50.173	52	52.522	52	54.090	51	55.985	52	58.045	52	60.290	52
50.210	52	52.596	51	54.094	51	56.032	52	58.053	51	60.295	50
50.247	51	52 631	52	54.106	52	56.051	49	58.082	52	60.296	51
50.249	51	52.641	52	54.115	52	56.064	51	58.092	51	60.315	52
50.250	51	52.655	51	54.120	51	56.065	52	58.162	52	60.356	52
50.294	52	52.665	52	54.167	52	56.067	50	58.175	49	60.385	51
50.300	51	52.671	52	54.174	51	56.074	51	58.191	51	60.412	51
50.301	51	52.672	52	54.176	50	56.075	52	58.209	52	60.415	52
50.310	50	52.715	52	54.177	52	56.094	50	58.223	51	60.417	50
50.387	52	52.754	52	54.189	50	56.095	52	58.232	52	60.418	50
50.449	52	52.793	51	54.190	52	56.101	52	58.251	52	60.446	52
50.486	52	52.813	50	54.192	51	56.109	51	58.259	51	60.455	51
50.498	52	52.820	51	54.210	52	56.125	51	58.326	52	60.464	52
50.543	51	52.830	51	54.225	52	56.126	51	58.327	52	60.480	49
50.558	52	52.833	50	54.229	51	56.130	51	58.332	52	60.481	51
50.613	50	52.837	52	54.236	52	56.132	51	58.341	46	60.504	52
50.658	52	52.909	50	54.255	51	56.135	51	58.350	52	60.581	51
50.663	50	52.930	50	54.265	41	56.147	52	58.411	51	60.586	49
50.680	49	52.937	51	54.268	46	56.188	52	58.160	52	60.588	49
50.729	52	52.941	52	54.316	52	56.200	51	58.166	52	60.714	52
50.766	51	52.952	52	54.387	52	56.216	52	58.173	52	60.725	52
50.768	52	52.955	51	54.389	49	56.241	52	58.182	50	60.826	52
50.807	45	52.968	52	54.392	50	56.257	52	58.506	52	60.828	51
50.812	52	53.003	52	54.395	51	56.258	52	58.540	50	60.856	49
50.818	51	53.004	43	54.398	51	56.295	51	58.574	52	60.961	50
50.835	51	53.006	44	54.407	52	56.300	52	58.587	52	60.979	52
50.842	52	53.007	46	54.409	52	56.327	52	58.592	50	60.981	51
50.963	52	53.021	51	54.410	51	56.349	51	58.605	52	60.984	51
50.966	51	53.031	52	54.418	51	56.399	43	58.636	52	61.006	52
51.057	52	53.042	52	54.485	52	56.439	52	58.638	52	61.015	51
51.061	49	53.049	50	54.486	52	56.456	50	58.678	51	61.066	51
51.073	51	53.071	52	54.514	52	56.542	50	58.680	51	61.075	51
51.076	52	53.174	52	54.542	51	56.562	52	58.731	50	61.125	52
51.113	52	53.226	48	54.543	51	56.578	52	58.733	52	61.173	52
51.168	52	53.233	52	54.579	50	56.607	52	58.741	51	61.179	51
51.191	52	53.284	51	54.580	52	56.692	50	58.778	51	61.225	50
51.233	52	53.316	50	54.650	51	56.700	48	58.783	51	61.235	51
51.323	51	53.374	48	54.654	48	56.760	52	58.802	52	61.259	49
51.364	52	53.376	52	54.701	50	56.818	52	58.809	50	61.260	52
51.365	50	53.384	52	54.777	51	56.820	51	58.903	48	61.263	51
51.394	52	53.401	51	54.798	50	56.856	50	58.941	51	61.268	52
51.397	52	53.423	51	54.825	52	56.869	52	58.943	52	61.282	51
51.398	52	53.433	52	54.871	52	56.879	50	58.980	52	61.313	51
51.410	51	53.434	52	54.875	52	56.944	52	58.986	51	61.320	51
51.411	52	53.448	52	54.891	52	56.948	52	59.011	51	61.331	50
51.431	50	53.479	52	54.907	48	56.986	51	59.013	52	61.340	51
51.467	52	53.533	51	54.909	46	57.009	52	59.109	51	61.436	52
51.473	51	53.540	48	54.914	51	57.050	50	59.114	52	61.438	52
51.489	52	53.547	50	54.921	52	57.051	52	59.137	48	61.459	52
51.497	52	53.564	51	54.943	52	57.056	51	59.138	51	61.471	52
51.507	52	53.612	48	54.972	51	57.066	52	59.141	48	61.493	52
51.542	51	53.615	52	54.986	52	57.082	52	59.143	48	61.501	50
51.546	46	53.664	52	55.022	52	57.199	51	59.144	48	61.506	52
51.601	51	53.666	52	55.037	52	57.208	52	59.163	52	61.522	51
51.657	52	53.677	52	55.044	51	57.215	51	59.191	49	61.564	51
51.660	52	53.679	51	55.046	52	57.228	51	59.237	46	61.583	52
51.686	52	53.692	51	55.049	52	57.230	52	59.238	50	61.585	47
51.710	51	53.697	52	55.082	52	57.245	52	59.288	52	61.683	52
51.714	49	53.706	51	55.083	52	57.247	51	59.313	51	61.719	52
51.767	51	53.735	51	55.089	51	57.248	50	59.314	52	61.727	52
51.784	52	53.801	48	55.176	51	57.265	51	59.320	52	61.728	51
51.810	51	53.831	51	55.216	52	57.269	52	59.438	52	61.777	51
51.811	52	53.839	51	55.268	51	57.284	44	59.439	52	61.778	52
51.812	52	53.841	52	55.291	52	57.285	43	59.441	51	61.780	52
51.830	51	53.882	52	55.344	52	57.298	48	59.493	51	61.781	51
51.838	52	53.892	52	55.398	52	57.319	51	59.499	52	61.812	51
51.849	52	53.896	49	55.410	50	57.312	52	59.579	52	61.816	51
51.901	52	53.903	52	55.419	52	57.266	51	59.606	51	61.828	52
51.908	51	53.908	51	55.422	51	57.392	52	59.608	52	61.836	52
52.034	52	53.910	52	55.428	51	57.401	52	59.668	51	61.895	51
52.082	52	53.916	52	55.533	51	57.438	52	59.672	52	61.900	52
52.120	51	53.929	48	55.534	51	57.463	52	59.703	52	61.915	51
52.127	52	53.930	46	55.595	52	57.491	52	59.717	50	61.963	52
52.207	52	53.931	48	55.609	51	57.519	52	59.721	52	61.993	51
52.250	51	53.933	48	55.618	51	57.522	52	59.739	52	62.036	52
52.254	51	53.939	44	55.663	51	57.536	52	59.778	51	62.078	52
52.255	49	53.940	47	55.692	52	57.553	52	59.780	52	62.082	47
52.256	52	53.941	46	55.694	52	57.556	52	59.784	51	62.127	51
52.258	48	53.944	51	55.702	52	57.577	51	59.794	49	62.137	50
52.264	50	53.961	52	55.775	52	57.612	49	59.797	51	62.143	52
52.294	51	53.962	51	55.784	52	57.616	49	59.798	52	62.169	52
52.316	52	53.964	52	55.794	49	57.659	51	59.804	53	62.171	52
52.340	51	53.980	50	55.815	52	57.682	52	59.805	52	62.188	52
52.341	50	53.991	51	55.813	51	57.684	52	59.808	51	62.189	52
52.380	51	53.994	50	55.856	51	57.711	51	59.910	51	62.234	52
52.384	52	54.000	51	55.896	52	57.742	51	59.929	52	62.253	52
52.393	52	54.003	50	55.903	51	57.773	52	60.035	47	62.287	51
52.406	51	54.036	51	55.904	51	57.798	51	60.106	52	62.300	52
52.423	52	54.039	51	55.906	52	57.814	51	60.134	52	62.312	52
52.442	51	54.041	51	55.919	52	57.856	50	60.135	51	62.411	52
52.446	50	54.052	51	55.924	52	57.870	52	60.168	52	62.413	51
						57.927	50	60.174	52	62.446	51
						58.010	51	60.236	52		

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
62.453	51	63.268	50	64.230	52	65.662	52	67.054	52	68.284	50
62.470	52	63.291	52	64.255	52	65.720	51	67.062	51	68.285	52
62.514	52	63.292	51	64.262	52	65.743	52	67.069	51	68.286	50
62.549	52	63.307	51	64.263	52	65.745	51	67.079	52	68.298	51
62.557	52	63.319	51	64.294	52	65.748	50	67.083	52	68.332	52
62.558	51	63.326	48	64.296	52	65.767	52	67.086	52	68.338	51
62.564	50	63.331	51	64.320	51	65.834	51	67.131	52	68.341	51
62.565	52	62.335	52	64.356	51	65.837	52	67.181	47	68.350	51
62.572	51	63.337	52	64.362	52	65.877	52	67.183	49	68.418	52
62.615	51	63.346	52	64.371	51	65.910	47	67.226	52	68.451	52
62.632	52	63.350	52	64.379	52	65.929	52	67.231	52	68.460	51
62.633	49	63.357	46	64.382	51	65.939	52	67.239	52	68.521	51
62.617	52	63.358	52	64.403	51	65.967	52	67.247	52	68.531	52
62.656	49	63.380	52	64.418	52	66.008	52	67.319	52	68.586	46
62.666	52	63.384	44	64.431	50	66.026	51	67.324	52	68.629	51
62.670	52	63.458	51	64.454	52	66.028	49	67.326	44	68.785	52
62.747	51	63.476	52	64.504	52	66.030	50	67.333	52	68.818	51
62.752	48	63.569	52	64.609	52	66.089	52	67.319	49	68.823	51
62.757	52	63.607	52	64.621	52	66.090	52	67.350	50	68.903	52
62.784	52	63.615	52	64.673	52	66.101	51	67.360	50	68.924	52
62.786	51	63.623	52	64.689	51	66.115	51	67.382	52	68.957	51
62.804	52	63.612	50	64.712	52	66.127	52	67.418	50	68.971	51
62.807	51	63.663	47	64.720	52	66.131	51	67.451	46	69.032	51
62.811	52	63.682	47	64.739	52	66.134	50	67.467	52	69.017	51
62.831	52	63.686	52	64.835	50	66.156	51	67.470	52	69.057	52
62.838	51	63.709	52	64.854	51	66.164	52	67.509	52	69.205	52
62.861	51	63.718	50	64.861	52	66.169	51	67.646	52	69.217	52
62.877	52	63.769	52	64.866	52	66.223	44	67.657	52	69.225	52
62.881	48	63.776	52	64.905	52	66.276	52	67.677	50	69.252	52
62.896	51	63.783	51	64.916	51	66.330	52	67.678	51	69.268	52
62.897	52	63.808	50	64.941	50	66.375	51	67.692	51	69.285	52
62.911	51	63.851	52	64.966	48	66.431	51	67.715	52	69.309	50
62.920	51	62.891	52	64.992	51	66.474	52	67.726	52	69.394	52
63.016	50	63.917	52	65.006	51	66.513	51	67.762	50	69.403	52
63.018	48	63.949	51	65.079	52	66.542	52	67.764	52	69.438	51
63.023	47	63.954	51	65.099	52	66.554	51	67.815	51	69.439	52
63.028	52	63.955	51	65.147	52	66.570	50	67.820	52	69.448	52
63.044	52	63.988	52	65.163	47	66.588	51	67.871	52	69.457	52
63.046	52	61.002	51	65.170	51	66.604	46	67.925	49	69.459	52
63.053	51	64.101	47	65.173	47	66.617	52	67.933	51	69.574	52
63.056	50	64.105	47	65.289	51	66.622	48	67.934	45	69.626	48
63.065	51	64.128	51	65.324	51	66.658	51	67.950	48	69.694	52
63.071	51	64.131	52	65.337	51	66.659	52	68.031	52	69.731	52
63.146	52	64.141	50	65.347	51	66.688	51	68.065	46	69.732	52
63.158	50	64.162	52	65.388	52	66.697	52	68.070	50	69.734	52
63.160	48	64.173	51	65.389	52	66.709	51	68.079	47	69.751	51
63.191	51	64.187	49	65.392	51	66.804	52	68.080	47	69.768	52
63.192	42	64.198	52	65.403	52	66.825	51	68.085	52	69.769	52
63.193	41	64.205	47	65.432	52	66.851	52	68.088	52	69.803	52
63.195	41	64.208	47	65.454	51	66.908	51	68.114	52	69.817	48
63.200	52	64.211	50	65.507	51	66.909	50	68.158	44	69.818	47
63.206	52	64.213	49	65.626	52	66.922	52	68.162	44	69.836	50
63.212	51	64.216	50	65.641	51	66.930	52	68.202	52	69.857	52
63.215	51	64.219	52	65.657	51	67.016	52	68.213	52	69.986	52
63.267	48	64.225	52					68.273	51	69.988	52

Société anonyme des ACIERIES de MICHEVILLE

CAPITAL SOCIAL : 832 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 1, RUE GEORGES-BERGER, PARIS (17e)
R. C. : Seine 362456 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1942 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat des 260 obligations correspondant à l'amortissement prévu pour le 1er mai 1952.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour cette date.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse

Société anonyme des ACIERIES de MICHEVILLE

CAPITAL SOCIAL : 832 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 1, RUE GEORGES-BERGER, PARIS (17e)
R. C. : Seine 362456 B.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 de 10.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat des 660 obligations correspondant à l'amortissement prévu pour le 1er mai 1952.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour cette date.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

DOCKS DU BOURBONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS
6, RUE DU MARÉCHAL-LYAUTEY, A VICHY
R. C. : Cusset 7084.

MM. les porteurs d'obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1946 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachat en Bourse au sixième amortissement prévu au 15 avril 1952.

Les amortissements précédents ont été également effectués par rachat.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 17 mai 1946.*)

Société anonyme des Etablissements Gratry

pour la fabrication des tissus, leur teinture et apprêt et tout ce qui s'y rattache.

CAPITAL SOCIAL : 360 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 15, RUE DE PAS, A LILLE

Obligations 5,50 0/0 1948.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission la société a procédé au rachat en Bourse des 60 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er mai 1952.

En conséquence, il n'a pas été procédé au tirage au sort

Société des Hauts Fourneaux et Forges d'Allevard

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS
R. C.: Paris n° 90237; Grenoble n° 6931.

OBLIGATIONS DE 500 F 5 0/0 1912

Amortissement du 1er avril 1952.

Huit obligations rachetées et amorties;

Liste numérique: *a*) des cent soixante-sept obligations sorties au tirage du 6 novembre 1951, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 1er avril 1952, à 499 F; *b*) des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1951 et restant à présenter au remboursement.

Le tirage du 6 novembre 1951 est le dernier de cette série d'obligations; elles sont donc toutes remboursables.

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
1	51	491	50	1.251	52
2	51	496	51	1.259	47
3	49	511	52	1.271	51
4	52	578	52	1.272	52
16	51	582	52	1.274	52
18	52	584	52	1.282	51
19	51	586	52	1.284	51
21	49	588	52	1.291	51
22	52	617	50	1.292	52
23	48	619	52	1.293	51
68	52	624	52	1.295	51
69	52	631	51	1.306	51
70	50	638	51	1.327	52
79	48	640	51	1.375	52
86	49	644	51	1.387	43
87	52	658	51	1.403	52
92	52	669	52	1.407	52
96	51	671	52	1.411	52
109	52	672	47	1.414	52
123	51	674	49	1.418	52
127	50	697	51	1.446	51
130	50	709	52	1.449	52
131	49	711	50	1.452	52
132	52	712	50	1.454	52
141	50	719	51	1.455	52
196	50	721	49	1.462	52
203	48	722	52	1.495	52
205	52	735	52	1.507	52
207	52	736	48	1.508	52
213	52	737	38	1.513	49
214	52	738	52	1.517	48
217	51	739	51	1.521	51
255	49	740	48	1.523	47
270	52	741	52	1.524	52
282	51	742	44	1.525	44
297	52	743	51	1.526	44
302	52	744	46	1.527	47
315	51	746	51	1.528	44
317	52	748	52	1.529	49
324	51	749	52	1.530	48
331	51	760	49	1.531	51
332	52	765	52	1.533	51
345	52	767	52	1.534	52
346	52	801	47	1.538	51
347	50	803	48	1.541	52
361	52	804	51	1.542	51
366	52	809	51	1.544	52
373	52	811	52	1.550	52
377	51	825	52	1.552	52
379	51	867	52	1.553	51
393	51	868	51	1.555	52
408	51	871	51	1.556	52
411	51	874	51	1.559	51
418	52	884	52	1.560	51
424	52	886	52	1.561	52
430	50	889	52	1.562	51
437	51	891	50	1.568	52
438	52	897	52	1.579	52
439	51	1.079	52	1.581	49
440	50	1.093	52	1.586	52
443	48	1.099	52	1.587	52
444	50	1.157	51	1.590	51
446	52	1.160	52	1.591	52
452	51	1.199	51	1.592	51
463	51	1.203	51	1.593	51
465	52	1.208	52	1.607	52
466	52	1.224	51	1.608	51
479	52	1.232	52	1.609	52
481	51	1.242	52	1.610	43
482	52	1.247	52	1.611	46
1.612	50	2.040	50	2.438	50
1.620	50	2.041	51	2.444	52
1.625	52	2.043	50	2.489	52
1.627	52	2.044	50	2.490	52
1.631	51	2.045	52	2.496	52
1.645	52	2.050	50	2.513	52
1.646	52	2.051	47	2.517	52
1.648	52	2.053	49	2.528	52
1.656	51	2.054	52	2.542	51
1.659	52	2.055	50	2.546	52
1.668	51	2.099	51	2.547	52
1.670	52	2.100	51	2.549	50
1.677	51	2.106	52	2.557	52
1.684	51	2.114	51	2.560	50
1.700	49	2.122	51	2.576	52
1.701	49	2.123	51	2.577	51
1.703	49	2.124	52	2.606	52
1.704	51	2.128	49	2.656	51
1.708	52	2.131	49	2.675	52
1.710	51	2.134	51	2.701	51
1.735	51	2.143	52	2.702	52
1.736	51	2.148	51	2.711	51
1.738	51	2.150	51	2.712	50
1.739	52	2.160	50	2.719	52
1.741	51	2.161	45	2.724	51
1.742	51	2.162	43	2.726	51
1.773	50	2.192	52	2.740	52
1.774	50	2.201	52	2.744	51
1.778	46	2.208	52	2.745	51
1.782	51	2.217	52	2.771	52
1.786	50	2.235	52	2.785	50
1.789	50	2.238	52	2.788	51
1.792	51	2.251	52	2.790	52
1.797	50	2.253	52	2.803	51
1.798	48	2.255	49	2.804	50
1.799	52	2.263	52	2.805	52
1.803	48	2.270	50	2.808	51
1.885	52	2.273	50	2.811	49
1.892	50	2.274	51	2.816	52
1.893	41	2.277	52	2.819	51
1.920	51	2.278	50	2.820	52
1.929	51	2.286	52	2.821	51
1.933	51	2.287	52	2.836	52
1.934	49	2.298	51	2.916	52
1.948	51	2.301	52	2.918	50
1.951	49	2.302	51	2.919	52
1.957	50	2.313	51	2.925	48
1.958	49	2.317	50	2.926	44
1.960	52	2.318	48	2.950	52
1.961	51	2.325	52	2.954	52
1.967	51	2.341	49	2.957	51
1.972	51	2.342	51	2.963	49
1.975	52	2.343	51	2.966	50
1.978	52	2.366	52	2.968	52
1.984	47	2.371	52	2.971	49
1.986	52	2.372	51	2.976	50
1.994	51	2.373	51	2.977	51
2.022	51	2.374	52	2.979	49
2.023	47	2.382	49	2.985	51
2.024	52	2.383	52	2.991	49
2.027	52	2.386	49	2.992	50
2.032	51	2.406	50	2.993	50
2.035	51	2.427	48	2.994	50
2.039	51				

AVIS DIVERS

Les Soudières Réunies «LA MADELEINE-VARANGEVILLE»

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.645.000 F
SIÈGE SOCIAL: 44, RUE DE CHATEAU-LANDON, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 79110.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 de 10.000 F nominal.

MM. les obligataires sont informés qu'il sera procédé, le 21 avril 1952, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations qui doivent être remboursées le 1er juin 1952.

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos-Aires, le 29 avril 1952, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1951;
2° Questions diverses.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Jean Marcelin, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 22 mars 1932, domicilié à Ostwald (Bas-Rhin), 29, rue de la Forêt, assisté de son tuteur, M. Georges Glasser, maire d'Offwiller (Bas-Rhin), se propose de déposer une requête au garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Breining.

M. André-Daniel Bloch, ingénieur des ponts et chaussées, demeurant à Sousse (Tunisie), avenue René-Millet, et né à Paris (10e) le 20 janvier 1921, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de de ses enfants: Jean-Louis-Jacques, né le 17 août 1945 à Paris (14e), et Marianne-Michèle, née le 18 novembre 1947 à Monastir (Tunisie), dépose une requête au garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Delorme, subsidiairement Godet et très subsidiairement Laborde.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. La **Fédération des sociétés de tir polonaises en France** (section de Billy-Montigny) modifie ses statuts et transfère son siège social du 93, route Nationale, au 19, rue des Fusillés, Billy-Montigny.

8 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale des anciens de la défense passive** (groupe Les Moulins) transfère son siège social du 135 *bis*, rue Ordener, au 50, rue des Abbesses, Paris.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Tennis-Club de Choisy-le-Roi** transfère son siège social du 89, avenue de Versailles, Thiais, au 32, rue Eugène-Pelletan, Choisy-le-Roi, et modifie la composition de son bureau.

26 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Club de Saint-Pierre.** But: constituer un centre de sport éducatif, de jeux populaires, un lieu de lecture et de réunions. Siège social: boulevard Hubert-Delisle, Saint-Pierre.

1er mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Club des marcheurs decazevillois et du bassin houiller.** But: pratique du sport, de la marche athlétique et développer ce sport dans la région. Siège social: café-restaurant Salgue, rue Cayrade, Decazeville.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Association des parents d'élèves de l'école de Mlle S. Fayet.** But: collaborer à la prospérité de l'école par tous les moyens en son pouvoir et remplir les buts qui lui seraient assignés par la loi. Siège social: 53, rue de Paris, Saint-Denis-de-la-Réunion.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Institut de l'avenir humain.** But: effectuer et organiser des travaux et des recherches théoriques et pratiques sur les problèmes humains en général et la psychologie sociale en particulier, notamment celle de l'organisation du travail et des états de tension, tant dans la vie sociale que nationale et internationale. Siège social: 24, rue Cambon, Paris.

5 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle universitaire de comptabilité comparée et de productivité.** But: aider les étudiants désireux de connaître et de diffuser les méthodes et techniques étrangères concernant la comptabilité et la productivité en elles-mêmes et dans leurs rapports entre elles. Siège social: 31, rue Le Peletier, Paris.

5 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des chefs de famille et amis de l'école de Gattières.** But: encourager la fréquentation scolaire; aider à placer les meilleurs élèves; apporter un appui moral aux maîtres; encourager la mutualité scolaire, etc. Siège social: école de Gattières.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Melun. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Livry-sur-Seine.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Livry-sur-Seine.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Conseil de parents d'élèves des écoles publiques de Rives.** But: veiller aux intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: mairie de Rives.

7 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Amicale laïque de Cornusse.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Cornusse.

8 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Société du Sou des écoles de Badinières.** But: compléter l'enseignement scolaire par la formation intellectuelle des enfants et l'organisation de loisirs éducatifs laïques et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école publique de Badinières.

8 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Patronage municipal laïque du 13e arrondissement** transfère son siège social de la mairie du 13e, place d'Italie, au 13, rue Fagon (école de filles), Paris. Modifications dans la composition du bureau, du conseil d'administration et aux statuts.

9 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école.** But: prolonger l'œuvre scolaire; aider et défendre l'école; établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique de Loisia.

9 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Association d'enseignement libre et d'éducation populaire **L'Espérance de Lochrist.** But: promouvoir les œuvres d'enseignement libre et d'éducation populaire en mettant à leur disposition les immeubles et terrains qui leur sont utiles. Siège social: presbytère de Lochrist.

10 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Yves de Tréguier.** But: grouper toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école Saint-Yves de Tréguier. Siège social: école Saint-Yves, Tréguier.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Club des amis des arts et des lettres.** But: aider les jeunes artistes à se faire connaître dans tous les domaines artistiques. Siège social: 7, rue Puvis-de-Chavannes, Paris.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Union nationale des évadés de guerre** (section du Rhône). But: grouper les camarades du département évadés, leur procurer une aide matérielle et morale. Siège social: 36, rue Childebert, Lyon.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Société du Sou des écoles laïques.** But: favoriser les progrès des élèves en leur accordant la gratuité de certaines fournitures, telles que cahiers, plumes, encre, crayons. Siège social: école publique de garçons, les Ollières.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. L'Association de parents d'élèves des écoles libres de la Compagnie des forges d'Audincourt change son titre et devient **Association de parents d'élèves des écoles libres de garçons des forges,** à Audincourt. Siège social: bureau de l'école libre des forges d'Audincourt.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Société de chasse communale de Saint-Etienne-de-Vicq et de Boet.** But: destruction des animaux nuisibles et repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Etienne-de-Vicq.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons Ecole Sainte-Thérèse,** Izé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Izé.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles,** à Izé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Izé.

12 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Union des groupes de castors de la Mayenne.** But: lutte contre le taudis, étude, propagation, démarches officielles, entr'aide par la formule Castor. Siège social: 51, rue de Bootz, Laval.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche. **Les Amis de l'école publique.** But: éducation de la jeunesse. Siège social: mairie de Saint-Sulpice-sur-Rille.

13 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association Lioger.** But: asile charitable féminin, foyer de prières et d'apostolat. Siège social: 28, rue de Mainville, Draveil.

13 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Jean-la-Bussière.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école, Saint-Jean-la-Bussière.

14 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Amicale des écoles publiques de Charnècles.** But: diffuser la pensée laïque, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: mairie de Charnècles

14 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école mixte Saint-Joseph de Luzé.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école. Siège social: école Saint-Joseph, à Luzé.

14 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale laïque du Blanc-Mesnil.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques. Siège social: école Jules-Ferry, le Blanc-Mesnil.

11 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association d'éducation populaire de l'école privée de filles Saint-Joseph de Saint-Nic.** But: assurer le fonctionnement de l'école libre. Siège social: école libre de filles de Saint-Nic.

11 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association sportive de lutte et catch Deuil-Montmagny.** But: éducation morale et pratique du sport par des conférences et séances de culture physique, agrès, lutte libre, romaine, catch, judo, boxe. Siège social: café des Sports, 7, rue de l'Eglise, Deuil.

15 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association cultuelle de l'église évangélique de Vernon.** But: célébration du culte évangélique. Siège social: chemin Piquet, Vernon.

17 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération française de camping (F. F. C. C.) change son titre, qui devient **Fédération française du camping et du caravaning (F. F. C. C.),** modifie ses statuts et la composition de son bureau. Siège social: 22, avenue Victoria, Paris

17 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association d'éducation populaire des écoles privées de Lesconil.** But: assurer le fonctionnement des écoles libres. Siège social: école privée de filles, Lesconil en Plobannalec.

17 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Rœulx.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 2, rue Emile-Zola, Rœulx.

18 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Graye-et-Charnay.

18 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association amicale des distractions populaires d'Hazebrouck Sacré-Cœur.** But: organiser jeux et distractions pour promouvoir l'entrain, la gaîté et l'union chez les membres de l'association, soutenir matériellement et moralement les membres et leurs familles. Siège social: 188, rue de Merville, Hazebrouck.

19 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Nic.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école libre de filles de Saint-Nic.

19 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Association **L'Espérance,** patronage de garçons de Saint-Léonard d'Alençon. But: formation morale, intellectuelle, artistique et physique des jeunes gens. Siège social: 18 *bis*, rue Eugène-Lecointre, Alençon.

19 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Club des célibataires.** But: établir et resserrer les liens d'amitié et d'entr'aide entre les célibataires, organiser les loisirs de ses membres, apporter des secours aux célibataires nécessiteux ou malades. Siège social: brasserie Brelin, 20, rue Proudhon, Besançon.

19 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves du cours de Sainte-Adresse.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 4, rue Marie-Talbot, Sainte-Adresse.

19 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Club des petits inventeurs et bricoleurs de Lille.** But: mise en commun de l'expérience et du travail de ses membres pour tout ce qui touche au bricolage; organisation de cours et conférences, publication de revues. Siège social: 118, rue de Wazemmes, Lille.

19 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Kergoat de Quemeneven.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école libre de filles de Quemeneven.

19 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association d'éducation populaire de l'école Sainte-Bernadette.** But: assurer le fonctionnement de l'école libre. Siège social: école privée de filles Sainte-Bernadette, Penhars.

19 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Tarn **Société des amis de Charles Portal.** But: promouvoir l'érection, en sa ville, d'un monument à la mémoire de Charles Portal, historien de Cordes et de l'Albigeois, ancien archiviste en chef du Tarn. Siège social: mairie de Cordes.

19 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Amicale des écoles publiques de Chantonnay.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques. Siège social: collège moderne de garçons, Chantonnay.

20 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Œuvre postscolaire de Chauny.** But: prolonger l'œuvre scolaire en promouvant la culture populaire, établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique de garçons, cours Jules-Ferry, Chauny.

20 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Volley-Club chaunois.** But: pratique de l'éducation physique et des sports et notamment du volley-ball. Siège social: école publique de garçons, cours Jules-Ferry, Chauny.

20 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association locale des aides familiales rurales d'Illion.** But: aider la mère de famille dans sa tâche au foyer. Siège social: mairie d'Illion.

20 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association d'éducation populaire de l'école privée de l'orphelinat Notre-Dame-de-Fourvière.** But: organiser le fonctionnement matériel de l'école privée, recruter les directrices et maîtresses, acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins indiquées. Siège social: 13, rue R.-Radisson, Lyon.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association sportive du collège moderne technique de jeunes filles d'Oullins.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: collège moderne technique, Oullins.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Sainte-Foy-les-Lyon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 21, Grande-Rue, Sainte-Foy-les-Lyon.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Comité d'entente des associations d'anciens combattants et des sociétés patriotiques de Saint-Brieuc.** But: organisation et participation des sociétés adhérentes aux manifestations patriotiques, défense de leurs droits et entr'aide. Siège social: Union nationale des combattants, 13, rue des Promenades, Saint-Brieuc.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Sainte-Foy-les-Lyon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 33, boulevard Baron-du-Marais, Sainte-Foy-les-Lyon.

21 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Les amis, élèves et anciens élèves d'Henry Filleul.** But: commémorer, d'une part, les cinquante années de professorat à l'école nationale de musique de Saint-Omer de M. Henry Filleul par des manifestations artistiques, d'autre part, aider à la diffusion des œuvres du compositeur audomarois dans le but d'étendre la renommée musicale de Saint-Omer et de favoriser tous les élans dans ce domaine. Siège social: école nationale de musique de Saint-Omer, place Saint-Jean, Saint-Omer.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de l'orphelinat des Bûers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de l'orphelinat des Bûers, 206, route de Vaulx, Villeurbanne.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Famille scolaire des écoles primaires de filles et maternelle de la rue Jarente.** But: défendre les intérêts du groupe scolaire. Siège social: 19, rue Jarente, Lyon.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Foyer des cheveux blancs.** But: aide aux vieillards. Siège social: 11, rue Emile-Zola, Lyon.

22 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association d'éducation populaire de l'Espérance de Primelin.** But: organisation du fonctionnement professionnel et matériel de l'école catholique de filles de Primelin. Siège social: route du Loch, Primelin.

21 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association pour le développement de l'enseignement religieux.** But: développer et soutenir l'enseignement religieux sous toutes ses formes auprès des personnes de tout âge. Siège social: 6, rue A.-Max, Lyon.

26 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Fédération nationale des combattants volontaires des guerres 1914-1918, 1939-1945, T. O. E. et des forces de la Résistance 1940-1945** (section du Loiret). But: grouper tous les combattants volontaires et resserrer les liens de camaraderie. Siège social: 27, rue Bretonnerie, Orléans.

26 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat de garçons de Tours.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, etc. Siège social: école, 11, rue Manceau, Tours.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

8 février 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture d'Arras le 1er mars 1952.) **Amicale franco-belge d'Arras et environs.** But: resserrer les liens d'amitié, encourager les relations entre la France et la Belgique. Siège social: consulat de Belgique, Arras.
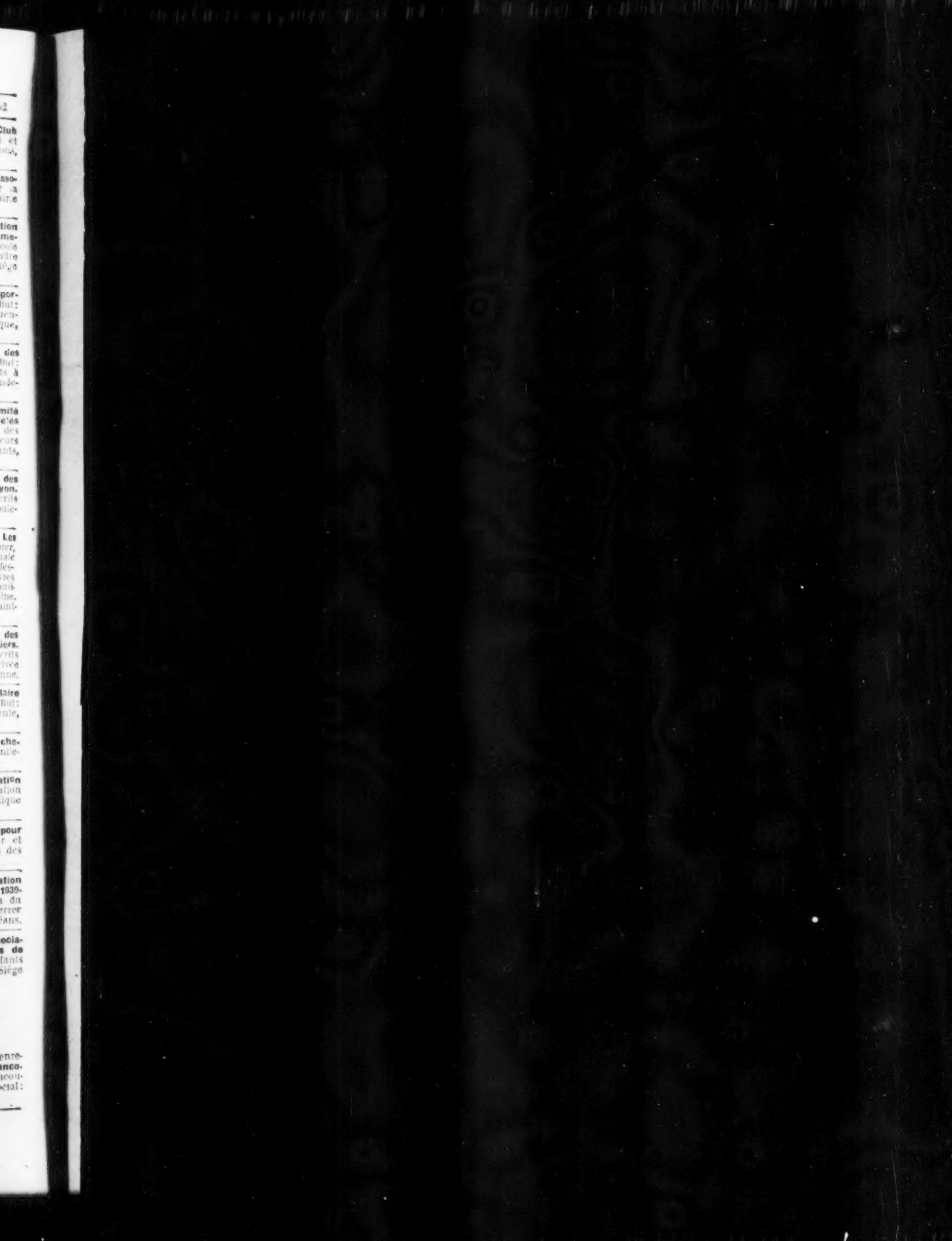
Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.